

Menace de grève des employés de garages

Par Yvon Rousseau
SHERBROOKE — Plus de 400 employés de garages, membres de cinq,

Débat d'urgence

MONTREAL (PC) — Le Mouvement Québec français réclame une rencontre avec le premier ministre, Robert Bourassa, et un débat d'urgence à l'Assemblée nationale sur le rapport de la Commission Gendron.

Au cours d'une conférence de presse à Montréal, les porte-paroles du MQF, MM. Fernand Daoust, Jacques-Yvan Morin, François-Albert Angers et Mathias Rioux commentaient hier la publication par le DEVOIR des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.

syndicats de la région des Cantons de l'Est et des Bois-Francs, à l'emploi d'une cinquantaine de garages, ont décidé, en assemblée de déclencher une grève au moment où le comité de négociations le jugera opportun, si les employeurs ne se rendent pas à leurs demandes.

Il y a rencontre de conciliation aujourd'hui et l'on prévoit que l'affrontement sera une minute de vérité, maintenant qu'il y a eu vote de grève de la part des employés.

Un responsable des syndicats soulignait hier, au cours d'une entrevue que si la position de la partie patronale n'est aussi intransigeante, la grève est éminente.

92 pour cent

Le vote, basé sur le rapport des négociateurs syndicaux, à la suite des dernières offres patronales, a été de 92 pour cent en faveur de la grève.

La grève dans les garages ne se

poursuivra que chez les concessionnaires, "du moins pour le moment", de commenter un chef syndical.

Dans les cantons de l'Est, de 600 à 700 travailleurs sont touchés par ce conflit syndical dans les garages, alors que le nombre varie de 200 à 250 dans Sherbrooke.

Large écart

Les conventions collectives de travail sont expirées depuis le 31 octobre 1972.

La demande syndicale est de \$1.63 l'heure, répartie sur un contrat de 3 ans, et pour une réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures.

Les dernières offres patronales, rejetées par les syndicats, sont de \$0.97 l'heure, sur un contrat de 3 ans, avec réduction de la semaine de travail à 42.5 heures.

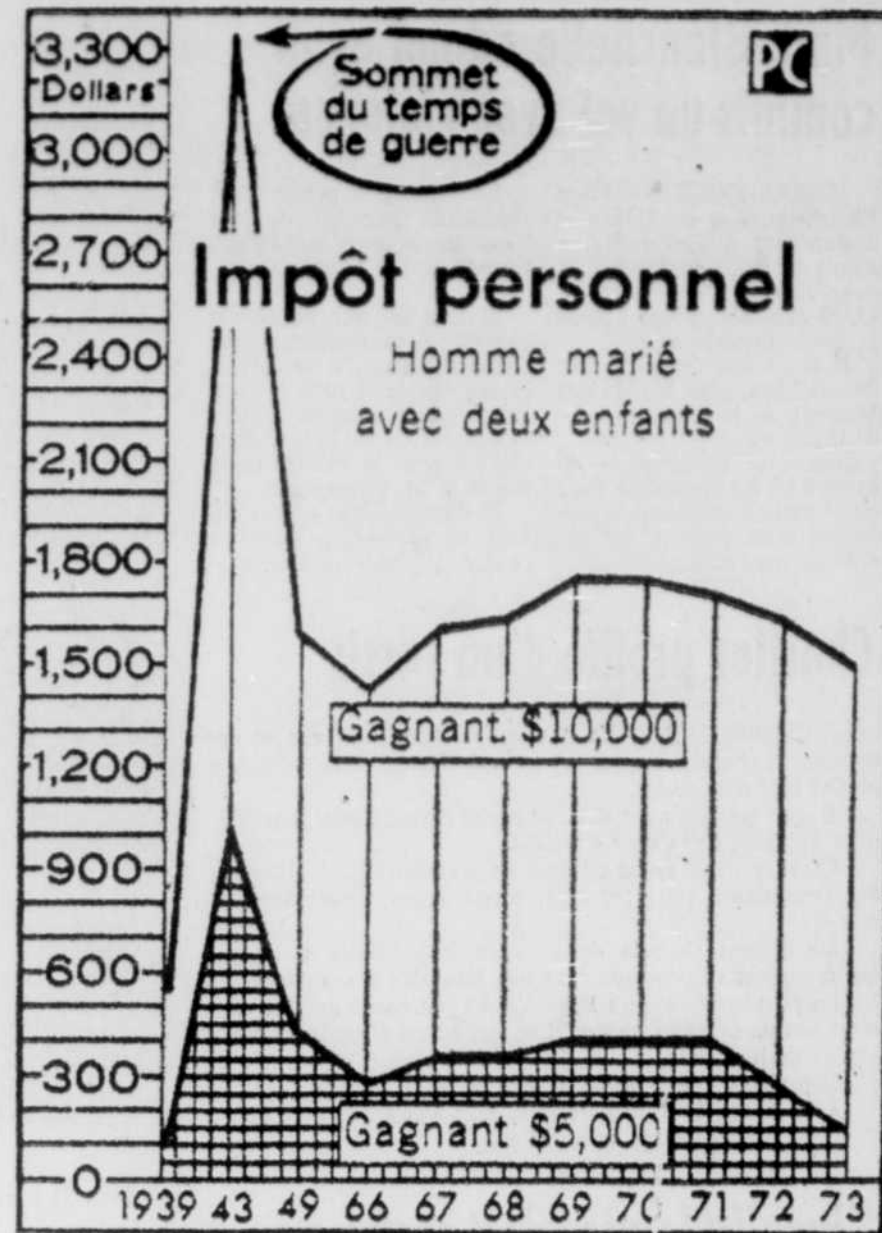
Il est temps

Le président de la Fédération des

travailleurs de la métallurgie (CSN), M. Maurice Boucher, s'adressant à cette assemblée a déclaré "qu'il était temps que les employés des garages prennent conscience du retard qu'ils ont pris sur l'ensemble des autres secteurs dans le domaine des salaires et des conditions de travail".

M. Boucher a ajouté que les employés de garages étaient qualifiés, qu'ils travaillaient dans un secteur économique prospère, qui est celui de l'automobile, et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'ils reçoivent des salaires plus bas que les autres hommes de métier qualifiés, dans d'autres secteurs, différence qui irait jusqu'à \$1.

"Enfin, de conclure M. Boucher, le regroupement de tous les employés syndiqués dans les garages des Cantons de l'Est marque une étape importante dans le syndicalisme chez les employés de garages et dans le progrès de la situation économique de ces travailleurs.



Pour un homme marié avec deux enfants, gagnant \$5,000 par an, l'impôt baissera de \$290 à \$153. S'il gagne \$10,000 par an, l'impôt baissera de \$1,663 à \$1,518.

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

63e ANNÉE — No 311

SHERBROOKE, MARDI, 20 FEVRIER 1973

★ ★ ★ ★ 15 CENTS

Baisses d'impôts et hausses de pensions



Une rue ou une rivière?

Les automobilistes qui ont emprunté la rue Wellington sud, à Sherbrooke, vers 9h30, hier soir, ont dû faire preuve de prudence alors qu'il y avait de six à 12 pouces d'eau qui recouvraient la chaussée sur une longueur de plusieurs dizaines de pieds. Ceux qui arrivaient à Sherbrooke par ce côté auraient pu croire que le centre-ville était totalement inondé. Il n'en était rien. Il s'agissait simplement d'une borne-fontaine qui a cédé sous une trop forte pression.

(Photo La Tribune, Perry Beaton)

Un mouvement vers les idées du NPD

(Lewis)

OTTAWA (PC) — Le gouvernement libéral de M. Trudeau a effectué un mouvement vers les idées du Nouveau parti démocratique et même des conservateurs et il est évident qu'un gouvernement minoritaire procure de meilleurs budgets.

Telles ont été les premières impressions du chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, hier soir,

après la présentation du budget du ministre des Finances, M. John Turner.

Même si l'exposé budgétaire ne rencontre pas encore complètement les demandes du NPD, M. Lewis a dit qu'il est néanmoins en faveur de plusieurs dispositions formulées par le ministre des Finances.

Les partis de l'Opposition sont divisés sur le jugement du budget de M.

Turner: seuls les conservateurs ont vivement critiqué le document budgétaire.

Leur chef, M. Stanfield a même déjà indiqué qu'il soumettra une motion de censure contre le gouvernement "parce que ce budget ne crée pas une impression favorable."

Pour les créditistes, le budget Turner contient des "mesures positives".

Le porte-parole du parti de M. Caouette, le député de Champlain, M. René Matte, a déclaré qu'il ne voyait pas pourquoi le Crédit social n'appuierait pas le gouvernement dans ce domaine.

Bourassa satisfait

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa s'est montré, hier soir, satisfait du contenu du nouveau budget fédéral présenté par M. Turner.

Au cours d'un entretien, M. Robert Bourassa a précisé que ce budget contenait des réponses à plusieurs de ses récents appels pour un réaménagement fiscal.

"Il y a une demande que le Québec a faite à plusieurs reprises, notamment pour l'inclusion de l'impôt scolaire dans la formule de péréquation, demande qui a été acceptée par le gouvernement fédéral et qui va donner au Québec quelque \$80 millions de plus.

- 300,000 emplois nouveaux
- Régime d'impôts indexé
- Déficit de \$975 millions
- Abolitions de taxes

Par ANDRÉ BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Les contribuables canadiens disposeront d'un pouvoir d'achat accru de plus de \$1.6 milliards au cours de l'année financière 1973-74 par suite de diminutions d'impôts, d'augmentations des pensions de vieillesse et d'abolitions de certaines taxes de vente annoncées, hier, dans le discours du budget du ministre des Finances, M. John Turner.

Dans un budget conçu pour résorber le chômage et contrer la montée des prix, les petites entreprises et les compagnies étrangères installées au Canada bénéficieront également d'un allègement fiscal afin de maintenir la concurrence sur le marché mondial et fa-

pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti de \$135 à \$170 par mois pour un célibataire et de \$255 à \$325 pour les couples mariés.

—hausse des allocations des anciens combattants célibataires à \$151 par mois et pour les bénéficiaires mariés à \$257.

—le revenu garanti pour les bénéficiaires âgés de 65 ans et plus est porté à \$206 par mois pour les personnes célibataires et à \$357 à l'intention des bénéficiaires mariés.

—abolition de la taxe de vente et d'accise de 12 pour cent sur tous les vêtements d'enfants, y compris les souliers et chaussures, de 10 pour cent sur les horloges et les montres, les articles de toilettes et de beauté.

—les fermes familiales peuvent passer de génération en génération sans impôt de gain en capital.

Stimulants

Le gouvernement Trudeau proposera également à la Chambre des Communes d'accepter certaines dispositions contenues dans le premier budget Turner, en mai 1972, destinées à stimuler l'économie canadienne en allégeant la charge fiscale des industries de fabrication et de transformation.

A ce chapitre, le gouvernement a fait part, hier soir, de son intention de modifier l'amortissement accéléré et d'établir un nouveau dispositif pour contrôler les effets des stimulants ac-

Geoffroy: 2 ans

MONTREAL (PC) — Le notaire Yves Geoffroy qui purge une peine de prison à perpétuité pour le meurtre de sa première épouse, a été condamné hier à deux années de réclusion pour s'être évadé de sa prison, tandis que sa complice et seconde épouse, Mlle Carmen Parent, a bénéficié d'un sursis de sentence sans condition.

C'est à Noël 1971, que profitant d'un congé de 48 heures pour épouser Carmen Parent, le notaire avait disparu avec sa femme. On retrouvait le couple quelques mois plus tard en Espagne.

Plus prudents

OTTAWA (PC) — Dans un mémoire présenté lundi au ministre de la Santé Marc Lalonde, un comité conjoint des associations canadiennes d'hôpitaux, de médecins et d'infirmières engage les médecins à être plus prudents dans l'ordonnance de tests qui peuvent s'avérer coûteux.

Le mémoire contient en tout 10 recommandations dont le but principal est la réduction des frais médicaux.

cordés aux industries de fabrication et de transformation.

M. Turner a proposé que les dispositions concernant l'amortissement en deux ans soient mises en vigueur pour une période initiale se terminant le 31 décembre 1974.

Ainsi que l'a mentionné M. Turner, le présent budget constitue le complément de l'exposé budgétaire du 8 mai 1972 et l'application plus poussée de la réforme fiscale amorcée l'année dernière.

aujourd'hui

- Ecrasement d'un avion russe: 65 morts

page 19

- Permission d'appel des syndiqués en délibéré

page 20

- Les Nationaux demeureront à Ottawa

page 13

- Bobby Clarke au second rang des comp-teurs

page 13



Ici le bureau de M. Turner... vous avez oublié de nouer un beau ruban rose autour de son cadeau aux Canadiens...

Persiflage

Beau, oui, mais généreux surtout

Le gouvernement fédéral vient de présenter son budget et, du même coup, a reporté la fin de ses jours d'un bon moment.

Qui donc, en effet, au Parlement, osera voter contre le Père Noël ?

Nazaire

Hausse des tarifs d'électricité?

MONTREAL (PC) — L'Hydro-Québec a annoncé lundi qu'elle avait présenté au gouvernement du Québec une demande de modification de sa structure tarifaire afin de hausser l'ensemble de ses tarifs d'électricité.

Les nouveaux tarifs, qui représenteraient pour la société d'Etat une augmentation de revenus de 8.4 pour cent, touche toutes les catégories d'abonnés.

Pour l'usage domestique, la hausse mensuelle serait inférieure à \$1 pour 60.1 pour cent des abonnés. Elle serait de \$1 à \$2 pour 32.8 pour cent d'entre eux.

Pour une consommation mensuelle de 650 kilowatt-heures, les nouveaux tarifs signifieraient une hausse de \$1.05 par mois, soit 10.8 pour cent, pour les

abonnés de Québec et de l'île de Montréal, et de \$0.70 ou 7 pour cent pour ceux de Trois-Rivières, Gaspé, Chicoutimi, Mont-Laurier, Drummondville et Val d'Or.

Par ailleurs, dans la catégorie comprenant l'entreprise commerciale et la petite entreprise industrielle, la hausse mensuelle serait de moins de \$5 pour 81.1 pour cent des abonnés.

L'Hydro-Québec a souligné que les revenus supplémentaires de \$50 millions que lui apporterait cette augmentation lui permettraient de se maintenir en situation financière saine face à la hausse normale de ses frais d'exploitation, de main-d'oeuvre, d'outillage et de matériaux.

Marc Blanchette admet avoir commis un vol avec violence

SHERBROOKE — Marc Blanchette, âgé de 22 ans et demeurant à Sherbrooke, a admis sa culpabilité à un vol avec violence d'une valeur de \$3,500 sur MM Albeni Lafond et Roch Champagne.

Il avait fait cet aveu hier devant l'hon. juge William Mitchell de la Cour du banc de la Reine.

Blanchette conserve sa liberté d'ici à sa sentence fixée au 14 mai en attendant la confection d'un rapport sur ses antécédents sociaux.

Le ministère public était représenté par Me Jacques Pagé tandis que Me Hélène Gervais assistait le prévenu.

Blanchette, qui aurait un complice présentement à l'extérieur du pays, a recouru à la violence le 17 mai, à Fleurimont pour voler la voiture et l'argent de M. Lafond ainsi que l'argent de M. Champagne.

Il avait choisi un procès devant un grand jury, mais a changé de plaidoyer hier.

Chartier profite d'un sursis

SHERBROOKE — Yvan Chartier, âgé de 27 ans et demeurant à Sherbrooke, qui est en voie d'intégrer la société, a profité hier d'un sursis.

Il s'en est tiré avec cette sentence devant l'hon. juge William Mitchell, de la cour d'assises.

Chartier avait avoué un délit de complicité pour aider André Dessaints à voler \$80 à M. André Auger, le 4 mars dernier.

Me Hélène Gervais de l'assistance judiciaire a soumis qu'un rapport sociologique était très favorable à son client.

Le procureur Jacques Pagé n'avait pas caché que Chartier n'est pas un criminel bien qu'il se soit écarté à quelques reprises du droit chemin.

Il a ajouté que le prévenu s'occupe de sa famille.

Le prévenu avait confessé son délit avant d'être convoqué pour son procès devant un grand jury.

"Inca" Cloutier doit rester en prison en attendant sa sentence

SHERBROOKE — Le juge Roland Dugré de la correctionnelle a ajourné au 26 courant la sentence de Raymond "Inca" Cloutier, qui sera détenu en attendant.

Ce dernier, âgé de 24 ans et demeurant à Sherbrooke, avait admis la possession de huit grammes de marijuana, trois pipes contenant de la résine de stupéfiants et un mégot d'herbe.

Cloutier attend son procès devant un jury dans une autre affaire pour importation de 25 livres de mari, une infraction punissable de sept ans de bagne à perpétuité.

Le procureur Yvan Roberge a représenté que le prévenu avait copié en 1970 d'une amende de \$100 pour possession d'herbe.

Il avait dit que la GRC a découvert chez Cloutier une balance métrique et un carnet d'adresses.

Me Roberge a ajouté que

Mandat d'amener contre Fontaine qui serait... dans une prison américaine

SHERBROOKE — L'hon. juge William Mitchell de la cour d'assises a émis hier un mandat d'amener contre Denis Fontaine, âgé de 25 ans et demeurant à Waterville.

Ce dernier avait négligé de se présenter pour sa sentence... parce qu'il serait détenu dans une prison américaine.

L'hon. juge Mitchell a émis ce mandat afin que Fontaine soit ramené ici dès qu'il sera libéré la-bas.

Le prévenu avait avoué sa culpabilité pour cambriolage de trois téléviseurs d'une valeur de \$1,383, appartenant à Royal TV Enrg. le 11 février 1971.

C'est le procureur Michel Côté qui a réclamé l'émission d'un mandat contre Fontaine qui est représenté par Me Raymond Fréchette.

On croit savoir que l'inculpé serait détenu à Burlington (Vt) à propos d'une infraction relative à l'immigration.

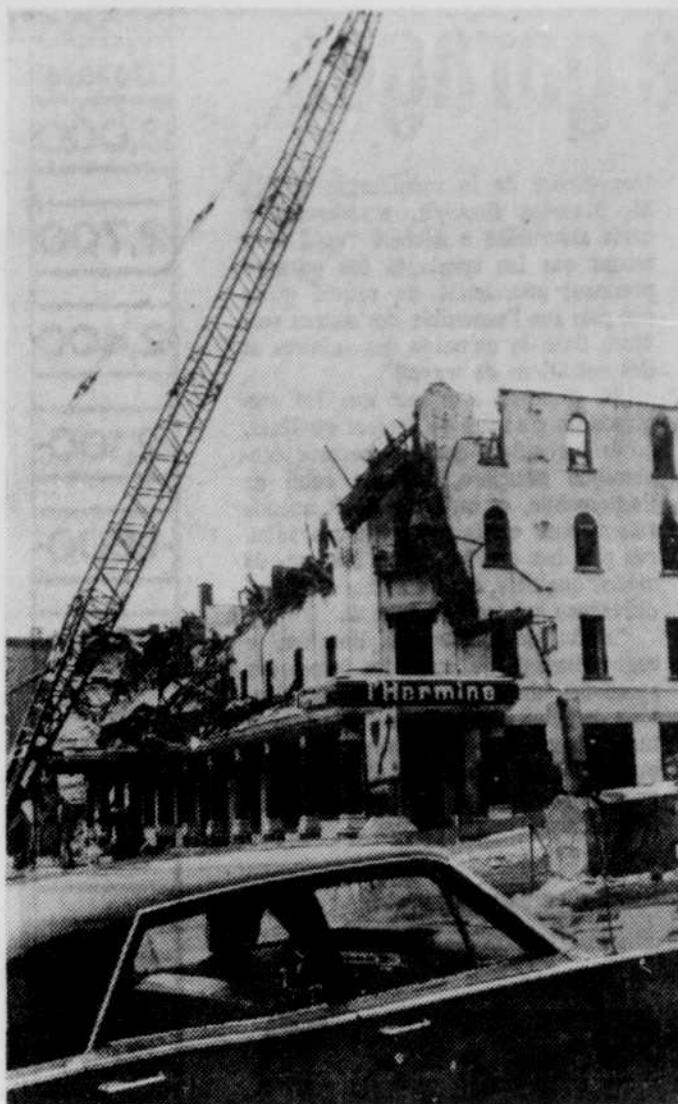
André Vachon pourra suivre des cours à l'éducation permanente

SHERBROOKE — L'hon. juge William Mitchell de la cour du banc de la Reine a réduit de \$1,000 en argent à un engagement personnel de \$800 le cautionnement de André Vachon, âgé de 22 ans et demeurant à Sherbrooke.

Ce dernier était incapable d'obtenir sa liberté provisoire d'ici à son procès, qui aura lieu à l'autonne, pour le vol avec violence d'une voiture et d'une somme de \$40 appartenant à M. Denis Millette.

L'hon. juge Mitchell a toutefois astreint Vachon à se rapporter une fois par mois à la SQ, à rester dans le district et à révéler ses changements d'adresse.

Me Hélène Gervais de



Reconstruira-t-on?

La démolition des restes de l'hôtel Sherbrooke se poursuit à l'intersection des rues Dépot et King. Les propriétaires n'ont pas encore fait état public de projets éventuels pour la reconstruction sur ce terrain. Un violent incendie a ravagé l'immeuble en novembre dernier.

(Photo La Tribune, par Royal Roy)

La cause du malaise: un manque de communication

SHERBROOKE — Lors d'une assemblée tenue hier après-midi, les 66 professeurs de l'école Montcalm ont attribué à un problème de communication, le malaise qui existe présentement au sein de cette institution.

On sait que récemment, les étudiants de Montcalm avaient soulevé l'existence de ce malaise, au cours de diverses manifestations, mais sans toutefois pouvoir le cerner avec exactitude.

Dans un communiqué remis à la presse, hier soir, les professeurs représentés par le conseil d'école, dont M. Léo Carboneau est le président, expliquent que l'assemblée fait suite à une demande expresse des étudiants, qui désirent la participation des enseignants dans la recherche d'une solution.

Selon les professeurs, le malaise provient d'une carence au niveau des communications entre les quatre composantes de l'école soit les étudiants, les professeurs, les services et la direction de l'institution.

Table-ronde
Afin d'ébaucher une solution, les professeurs ont accepté de déléguer trois représentants à une table-ronde, qui regroupera les quatre parties impliquées.

Cette rencontre quadripartite, dont la date n'est pas encore déterminée, portera sur deux points: le problème de fond et

le rôle de l'animateur.

Concernant ce dernier point, l'assemblée des professeurs s'est avouée incapable de définir ce rôle. Les enseignants allèguent qu'ils ne sont pas l'employeur de l'animateur de la vie étudiante et qu'ils ne savent donc pas pour quel travail exactement il a été employé.

Le communiqué des professeurs précise que pendant la réunion, les étudiants étaient tenus d'être présents à l'école, ou des activités spéciales avaient été organisées à leur intention par les services aux étudiants et la direction.

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LES ENTREPRISES
MARTINEAU INC.
2456 ouest, rue King
C - 7040

BOIS-FRANCS

Nous sommes acheteurs de bois-francs 7 po. et plus de diamètre, par 48 ou 50 pouces de longueur.

LA MENUISERIE DE
EAST ANGUS INC.
832-2746
70776

LA TRIBUNE

VUE et LUE
par PLUS de
200,000
PERSONNES
tous les jours



G. DOYON T.V.
1115, Conell — Sherbrooke

Feu vert aux maisonnières pour loger les étudiants du CEGEP

Par Yvon Rousseau

SHERBROOKE — Les membres du conseil d'administration du Collège de Sherbrooke ont manifesté leur accord, face à la construction de cinq maisonnières pour loger des étudiants du CEGEP, et ils ont demandé à la direction du Collège de Sherbrooke d'entreprendre les démarches nécessaires à cette fin.

Toutefois, en tenant compte des possibilités qu'offre le budget du CEGEP le conseil d'administration a décidé de couper de moitié le projet de construire 10 maisonnières, représentant le nombre de pieds carrés pour 120 unités d'appartements, de 5.5 pièces.

Il faut donc couper à peu près en deux le budget total de \$2,496,540 dont \$2,086,920 pour la construction des dix maisonnières, \$136,200 pour le coût du mobilier de 120 appartements et \$273,420 pour le coût du centre communautaire.

Le projet a été élaboré par M. Guy Donahue, ingénieur, directeur du service de l'équipement au CEGEP de Sherbrooke.

Il est prévu un montant de \$1,135 pour chacun des appartements à meubler.

L'appartement

La résidence de demain, selon une enquête faite préalablement par la direction du CEGEP de Sherbrooke, doit être constituée d'appartements, limitant à quatre le nombre de locataires. Chaque locataire a sa propre chambre, et il peut disposer d'une salle commune comprenant cuisine, salle à dîner et salon.

Ceux, ou peut-être celles, qui ne désirent pas louer qu'une chambre pourraient choisir la résidence Terril.

Le projet du CEGEP de Sherbrooke veut permettre un choix à l'étudiant entre deux types d'habitation, capables de répondre à ses goûts.

La résidence projetée comprenant au total 250 lits, une fois le budget coupé de moitié, comprendra, pour chaque unité, des chambres de bain commune, des salles de

rencontres, des salles de lavage et de services, des salles de remisage et d'entretien, des escaliers et des corridors, tous en commun.

Le centre communautaire
Le centre communautaire, prévu pour l'ensemble des résidences, comprendra deux salles de jeux, deux salons de regroupement pour 500 personnes, un casse-croûte, une réception, 3 bureaux et 6 salons de rencontres.

Chacune des maisonnières, s'élevant sur trois étages, totaliserait 48 lits et représenterait un débourse de \$225,000, soit une moyenne de \$4,687 par lit. Il faut toutefois ajouter au coût du lit, la répartition du coût du terrain, des aménagements extérieurs, des honoraires et du centre communautaire, ce qui ajoute \$1,198 au coût de chacun des lits.

Le coût du lit passe donc à \$5,885.

Financement

Pour financer ces travaux de construction, le CEGEP de Sherbrooke compte sur des prêts de la Société centrale d'hypothèque et de logement

et, selon la Société d'habitation du Québec, SCHL et SHQ, les prêts pourraient être obtenus à un taux de 7 et sept huitièmes pour cent.

Pour 50 ans, selon le remboursement semestriel, sur capital et intérêt, le CEGEP devrait \$474 par lit, par année. Il faut ajouter \$2 par mois pour couvrir le remboursement du centre communautaire.

Le coût d'opération pour 480 lits, en 1973 est estimé à 8,000, ce qui représente \$35 par lit, par mois.

Horaires scolaires: la CECS veut connaître l'opinion des parents

Par Yvon Rousseau

SHERBROOKE — La Commission des écoles catholiques de Sherbrooke a sollicité l'opinion du comité des parents sur la question des horaires dans les écoles.

Les parents devront présenter les résultats de leurs études aux commissaires, avant le 1er juin 1973.

C'est suite à une rencontre avec le comité de parents, sur la question de l'horaire de classe, que la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke a décidé de laisser la question aux parents.

Le comité exécutif de la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke avait d'abord préparé un questionnaire, dont le texte a été soumis aux parents, ce jour-là.

Toutefois, lorsque l'affaire est revenue devant le conseil des commissaires, ces derniers se sont interrogés à savoir si le questionnaire sur la question de l'horaire était la meilleure formule.

D'ailleurs, au cours de cette rencontre, qui a eu lieu le 17 janvier, les commissaires avaient accepté la formation d'un comité ad hoc conjoint, entre les parents d'une part et la CECS, d'autre part.

Entretiens, les commissaires d'écoles ont été invités à étudier toute la question du 1,250 ou du 1,500 minutes par semaine, dans leur milieu de quartier.

Le directeur des services de l'enseignement à la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke, M. Léopold Richard, a dit que les officiers de la CECS ont travaillé pendant près de quatre mois sur toute la question de l'horaire de classe et qu'il vaudrait mieux que les parents y travaillent seuls, cette fois.

Quant au projet de questionnaire qui a été préparé, le texte a été remis aux membres du comité, qui décidera à sa guise, de s'en servir ou non.

En juin dernier, la CECS avait promis aux parents de les consulter sur la question du 1,500 minutes.

On sait que l'Association catholique des enseignants de l'Estrie, pour sa part, a elle-même préparé un questionnaire, lequel a été soumis aux parents, l'an dernier.

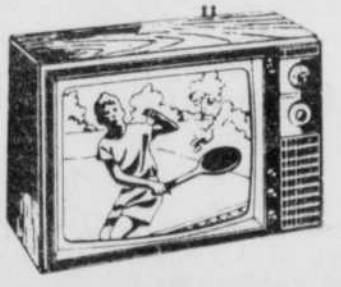
Procédure

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires, qui n'avaient pas la question du questionnaire avant la rencontre avec les parents ont émis le souhait qu'à l'avenir, ils soient d'abord informés avant que le problème aille ailleurs.

M. Marcel Simoneau, directeur général des écoles à la CECS, pour sa part, a précisé que les problèmes créés par ce fameux questionnaire n'auraient pas existé si les délégations de pouvoirs avaient été chose faite à la CECS.



ACHETEZ LE MEILLEUR AU MEILLEUR PRIX

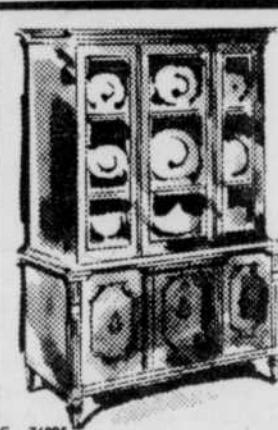


910, King Ouest
VIDEOTECH INC.
LE PLUS GRAND CENTRE DE TELEVISION DE LA REGION

PROFITEZ DE NOTRE VENTE D'INVENTAIRE CETTE SEMAINE



VASTE CHOIX DE 17" 20" 26"



"POUR VOUS"
La direction de RAYMOND BERGERON Ltée a le plaisir de vous informer que depuis quelque temps elle compte un nouveau représentant des ventes en la personne de Jean Madore.
Étant donné l'augmentation constante de notre clientèle, il était devenu nécessaire d'ajouter un vendeur de plus à notre organisation, afin de vous assurer le meilleur SERVICE possible.
Nous sommes certains que JEAN saura très bien vous conseiller dans le choix de vos MEUBLES.
BIENVENUE À TOUS!
Invitation spéciale aux parents et amis de Jean Madore.



M. Jean Madore

HUILE A CHAUFFAGE **280, MARQUETTE**
RAYMOND BERGERON Ltée
Sherbrooke — MEUBLES — Tél.: 562-3853
DECORATEUR A VOTRE DISPOSITION

Agissez vite et payez moins d'impôt en 1972.

Date limite: le 28 février.



Régimes enregistrés d'épargne-retraite.
Trust Royal

25 nord, rue Wellington, Sherbrooke
Tél.: 569-9371
Autres bureaux à Montréal, Québec, Trois-Rivières et par tout le Canada.

Vous pouvez payer moins d'impôt, dès maintenant, tout en épargnant pour votre retraite.
En effet, vous pouvez déduire jusqu'à \$4,000 de votre revenu imposable en investissant de l'argent dans un de nos régimes enregistrés d'épargne-retraite.
Venez vite nous voir pour obtenir tous les renseignements.

SUPER VENTE
CHROMACOLOR SUPER SPECIAL



ZENITH
PRIX A PARTIR DE SUPER

Couleurs
15"
17"
20"
26"

T.V.

O'BOYLE - DUPLESSIS ASS. INC.
1430, KING OUEST — SHERBROOKE

HI-FI
562-2637



M. Serge Racine, directeur général de la cité de Sherbrooke, a accepté d'être le conférencier à la réunion mensuelle des membres de la Chambre d'immeubles de Sherbrooke qui se tiendra jeudi, le 22 février, à 6 heures, au salon Frontenac de l'hôtel Wellington. La réunion sera précédée d'un souper.



Le conseil municipal refuse de signer un chèque en blanc

André Dumas est tellement pris par le hockey qu'il en oublie de répondre aux appels qu'il reçoit sur son "Bell Boy". Assez qu'un voisin d'André, intrigué par le "Beep-Beep" prolongé à cru que ce dernier avait un cœur à battre.

— O —

Décidément très fiers des succès de leur campagne menée dans la lutte à la dystrophie musculaire, le Comité social des pompiers de Sherbrooke fait tenir une deuxième copie du communiqué de presse émis voilà maintenant un mois à l'adresse des médias d'information de la ville et dit somme toute que grâce à la collaboration des médias, des médecins du CHU et des pompiers de la cité de Sherbrooke, il a été possible (à peu de chose près) de quadrupler les résultats de la campagne 1972 avec, cette année, une cueillette de \$1,422.92.

— O —

Avec le froid intense qui sévit présentement sur la région des personnes sont restées en panne avec leur véhicule. Ces mêmes personnes, pour se rendre à destination devaient faire de l'auto-stop et quelques-uns ont fait remarquer qu'il est beaucoup plus facile de faire de l'auto-stop lorsqu'il fait chaud... c'est à se demander pourquoi les automobilistes sont moins pressés de faire monter quelqu'un lorsqu'il fait un froid de loup... s'ils étaient pris dans les mêmes circonstances probablement qu'ils comprendraient fait remarquer un de ces auto-stoppeurs.

— O —

La troupe de théâtre de l'Atelier qui offre au public des représentations le mardi et mercredi au parc Jacques-Cartier se voit contrainte de parer à son habitude pour ce soir ainsi que demain soir... la cause de cet arrêt est l'hospitalisation de Claude Tardif, un acteur de la troupe... les représentations devraient cependant reprendre à partir de la semaine prochaine...

— O —

M. Albert Painchaud, nouveau directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux des Cantons de l'Est, est originaire de Chicoutimi et non de la France... il a d'ailleurs fait des études à Sherbrooke et a passé la majeure partie de sa vie au Québec, ne faisant un stage d'études en France que d'un couple d'années...

— O —

Le conseil d'administration de l'As association catholique des enseignants de l'Estrie a libéré M. Laurent Lussier de la moitié de sa tâche d'enseignant, pour lui permettre d'occuper, d'ici le 30 juin, le poste de conseiller syndical de M. Julien Bergeron, qui a démissionné comme permanent. L'ACEE précise que pour la moitié de son temps, M. Laurent Lussier est un libéré au même titre que le président et que ce n'est pas un permanent.

— O —

Une expérience enrichissante pour tout le monde, semble-t-il, a eu lieu au Centre de réhabilitation de Waterloo lorsqu'une partie de hockey a opposé les détenus de ce centre à une équipe du Club sportif qui l'a emporté 7 à 0... aucune punition n'a été imposée au cours du match, à la grande joie des visiteurs... la rencontre avait été organisée par le Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke...

— O —

Si les Amis du baseball de Sherbrooke réussissent à vendre 500 billets de saison et c'est leur objectif, le président, Jean-Paul Thibault, devra se laisser pousser les cheveux du début de la campagne jusqu'à la fin des hostilités. C'est du moins la gageure qu'il a prise, hier, avec Normand Ainslie et Jean-Marc Donahue. Ainslie croit ainsi avoir trouvé le moyen d'attendre l'objectif de 500. "Chaque billet de plus de vendu et c'est un cheveu de plus sur la tête de Jean-Paul," de dire Normand qui signale que Jean-Paul porte les bottillons et la ceinture abondante. Pour sa part, Donahue est prêt à offrir le poigne électrique à Jean-Paul...

Nos bas prix n'affectent pas la qualité.

HABITS en tricot polyester ou laine \$49.95

PALETOTS EN CUIR ou en laine

EN GRAND SPECIAL FIN DE SAISON

Magasin Lafleur

170, rue Terrill 569-5278

Gingues en furie contre La Tribune

par Michel Croteau

SHERBROOKE — "Dans des occasions semblables, je suis porté à considérer le journal La Tribune comme une feuille de chou", a déclaré hier, dans une virulente sortie à la table du conseil, le conseiller Roger Gingues, en réplique à un article paru samedi dans ses pages.

Le conseiller Gingues a qualifié de "lâcheté pure" l'article où on rapportait une demande d'amendement au zonage sur un terrain voisin duquel il possède, avec le conseiller Roméo Quintal et d'autres commerçants, une option d'achat. Les deux terrains appartiennent au même propriétaire.

Il a nié qu'il ait des intérêts personnels dans l'affaire de l'amendement et il a déploré qu'il n'y ait dans l'article que des prétentions et pas d'accusation.

SHERBROOKE — Le conseil municipal de Sherbrooke a refusé hier soir de signer un chèque en blanc à des promoteurs Sherbrookoïses pour le développement de la future "Place de l'hôtel de ville" et on devra attendre encore quelques mois avant de connaître les modalités de développement dans le quadrilatère Belvédère, King, Marquette et Couture.

Nouveaux locaux pour la police: soumissions demandées sous peu

SHERBROOKE — La construction des quartiers généraux de la police municipale ne sera pas retardée indéfiniment, ont décidé hier soir les conseillers municipaux après un long débat complètement dépourvu d'agressivité.

Après avoir discuté de la proposition de développement du complexe de l'hôtel de ville, les élus ont été amenés à discuter de la construction de cet édifice que les policiers municipaux attendent depuis longtemps et qui leur a été promis depuis plusieurs années déjà.

Le conseiller Roméo Bergeron, président du comité de construction, a précisé que toutes les étapes avaient été franchies et qu'il ne restait plus qu'à demander des soumissions, ce que la cité fera incessamment.

L'opposition a cependant été soulevée par le conseiller Gérard Déziel, appuyé

par ses confrères, Roger Gingues et Rosaire Couture. Ils ont allégué que la construction des quartiers généraux devait se faire en harmonie avec la construction du complexe de l'hôtel de ville, autant au plan de l'architecture, qu'au plan de la mécanique et des autres aménagements communs.

Le conseiller Jacques O'Bready, plus particulièrement, de même que le maire Bureau, ont affirmé que le dossier était suffisamment bien préparé pour qu'il ne soit plus question de la retarder. Conscients qu'il y avait pour tant risque, ils ont déclaré qu'il y avait un risque calculé.

Le conseiller Antonio Pinard a insisté pour que la promesse faite il y a plusieurs années aux policiers soit respectée et que l'on ne prolonge plus l'attente.

Maintenant que le conseil a fixé son choix sur le site du futur complexe de l'hôtel de ville, des promoteurs locaux avaient présenté aux membres du conseil une proposition qu'il lui demandait de voter afin d'amorcer les travaux préliminaires.

Le maire Bureau, en faisant ses commentaires hier soir, a dit regretter de ne pouvoir, immédiatement, confier les travaux à un groupe de Sherbrookoïses. Mais, a-t-il ajouté, le conseil ne peut accorder un chèque en blanc considérant les aspects administratifs et légaux de la question.

Les promoteurs, "Les investissements Sherbrooke Inc.", demandaient l'exclusivité pour une période de cinq mois, pour considérer le développement de ce secteur et si les perspectives s'avéraient rentables, ils demanderaient au conseil l'autorisation de débiter les travaux.

Le maire Bureau a expliqué qu'il était impossible au conseil de se ren-

dre à cette demande parce que la cité n'avait pas élaboré tous les critères d'évaluation du projet.

D'autre part, la cité n'est pas propriétaire de tous les terrains de ce quadrilatère et il lui est impossible d'accorder un mandat de développement du secteur sans considération pour ses voisins.

A partir de ces faits, compte tenu des implications légales et administratives, le maire a tenté de bâtir une nouvelle résolution pour permettre le développement rapide du quadrilatère. La chose s'est cependant avérée impossible, ajoute le maire, parce que la cité ne dispose pas des données nécessaires pour assoir une proposition valable qui ne générera pas de conflits.

Le maire s'est donc résolu, comme les autres membres du conseil, à préparer une nouvelle stratégie pour le développement du futur complexe de l'hôtel de ville, ce qui retardera le projet de quelques mois.

Les chômeurs instruits ne sont qu'une minorité

SHERBROOKE — Une recherche faite par M. Sylvio Lebrun, c.o., responsable du service de psychologie et d'orientation, au CEGEP de Sherbrooke, laisse voir que les chômeurs instruits, dont on parle tellement, ne sont en réalité qu'une minorité.

Pour la troisième année consécutive, le service psychologie-orientation du CEGEP de Sherbrooke a fait enquête auprès des finissants de l'année dernière, dans le but de connaître leur situation actuelle.

Ce "follow-up" des finissants de l'année 1970-71 permet de constater que les finissants rejoignent au travail dans une proportion de 89.9 p.c.

Il ressort également de cette enquête que 84.2 p.c. de ces finissants travaillent dans le domaine de leur spécialité, tout à fait, 8.7 p.c. assez dans leur spécialité, 1 p.c., peu, 4.1 p.c. pas du tout, et 2 p.c. sont résiduels.

Parmi les étudiants qui ont quitté le Collège de Sherbrooke, au cours de l'année 1970-1971, 335 étaient finissants au secteur général, 224 étaient finissants au secteur professionnel et l'on doit ajouter 93 finissants au secteur général, pour le campus de Granby.

Sur ces finissants de Sherbrooke et de Granby, on a pu atteindre 417 sur 428, ce qui constitue une moyenne de 97.4 p.c. pour le secteur général. Au secteur professionnel, 89.9 p.c. sont au travail, 16 sans emploi et 6 aux études.

L'enquête révèle que 378 de ces finissants poursuivent leurs études dans les universités ou dans d'autres institutions d'enseignement, alors que 39 se retrouvent sur le marché du travail.

La CECS veut véhiculer elle-même ses écoliers

SHERBROOKE — La Commission des écoles catholiques de Sherbrooke a fait des représentations pour que le ministère des Transports du Québec recommande au lieutenant-gouverneur en conseil d'attribuer, par règlement, à la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke, les pouvoirs, devoirs et obligations prévus aux paragraphes 2 à 7 inclusivement de l'article 475 de la loi 23.

En d'autres mots, la CECS veut que le lieutenant-gouverneur en conseil la considère au même titre qu'une commission scolaire régionale et lui laisse le soin de voir elle-même au transport de ses écoliers.

En fait, la loi 23 ouvre la porte au passage de tout le transport scolaire sous la juridiction de la commission scolaire régionale.

Plusieurs raisons

La demande de la CECS s'appuie sur le fait que le transport combiné, élémentaire et secondaire, a été éliminé et les circuits sensiblement et grandement améliorés, en organisant des circuits élémentaires et des circuits secondaires, tout en diminuant les coûts et en modifiant l'horaire de certaines écoles. Ce genre d'organisation est invoqué dans les directives concernant le transport et il est déjà appliqué à Sherbrooke.

La CECS s'appuie également sur le fait que la collaboration est demandée entre les commissions scolaires, ce qui existe déjà à Sherbrooke.

De plus, dans ses revendications, la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke soutient que, chaque jour elle véhicule quelque 5,000 élèves, soit plus que la majorité des commissions scolaires régionales.

A 100 pour cent

Selon les informations reçues du responsable actuel des transports au ministère celui-ci subventionne à 100 pour cent le transport du matin et du soir.

Par ailleurs, toujours selon M. Lois Lachapelle, responsable actuel des transports au ministère de l'Éducation, la régionalisation des transports serait sanctionnée en 1974.

L'article 206, de la loi 23 est interprété par M. Lachapelle et par plusieurs autres personnes qui ont suivi les débats de la chambre, comme exception pour identifier les commissions scolaires non régionalisées, celles de Verdun et les commissions scolaires qui se sont regroupées pour ne former qu'une commission scolaire administrant et l'élémentaire et le secondaire.

La perte du transport scolaire, par la CECS est également interprétée comme étant une atteinte à son autonomie.

Plusieurs secteurs des sciences humaines mal connus des étudiants

SHERBROOKE — Deux stagiaires en information scolaire et professionnelle, Ginette Rochon et Michel Morin, ont précisé hier qu'il est trop catégorique d'affirmer qu'il n'y a pas de débouchés en sciences humaines.

Ils précisent que même si la situation n'est plus ce qu'elle était, il y a dix ans, elle est loin d'être désastreuse, comme on le dit.

Il y a pourtant toute une gamme de

possibilités qui s'offrent à l'étudiant des sciences humaines et à celui des arts et lettres. Pour mieux choisir, il devient important pour l'étudiant de mieux connaître ces possibilités.

Une semaine

C'est d'ailleurs dans cette optique de mieux renseigner les étudiants que le service psychologie-orientation du CEGEP de Sherbrooke a décidé d'organi-

ser une semaine sur les nouvelles carrières, en sciences humaines.

Une quinzaine de représentants de ces professions viendront rencontrer les intéressés durant la semaine du 19 au 23 février, pour discuter de la situation.

Les rencontres, cédulées pour mardi, mercredi, jeudi et vendredi, auront toutes lieu au pavillon 3 du CEGEP, rue Terrill.

Les parrains de six projets refusés veulent rencontrer le ministre Andras

SHERBROOKE — Plus d'une centaine de travailleurs demeurent en chômage parce que le ministère fédéral de la Main-d'œuvre a refusé six projets dans le cadre de son programme d'Initiatives locales.

Les responsables de ces projets ont convenu de prendre le public à témoin de leurs démarches et d'exiger une rencontre avec le ministre canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

Dans un volumineux communiqué qu'ils ont fait parvenir à la presse, les parrains des projets rejetés s'attaquent aux lenteurs administratives de la fonction publique qui, après avoir suscité des espoirs, invitent à des dépenses et laissent les gens dans une impatience indue.

Les six responsables, sous la signature de M. Lionel Bureau, s'en prennent également à l'arbitraire des critères de sélection. Dans le choix des projets qui sont subventionnés, alléguent-ils, on ne considère pas les prio-

rotés et les besoins du milieu. "Face à certaines urgences ressenties dans les milieux, affirme-t-on, on a l'impression que le ministère de la Main-d'œuvre en fait peu de cas et qu'il favorise souvent des projets fortuits, sans lendemain, sans impact réel ou sans utilité bien définie."

En troisième lieu, le groupe s'interroge sur le protocole existant entre Québec et Ottawa à ce sujet. "Il semble en effet, déclare le communiqué, que certains groupes aient été mystérieusement bloqués par Québec. C'est du moins la raison avancée ou chuchotée du Centre de la main-d'œuvre."

Pour ces motifs, les six signataires de la requête adressée au ministre Andras exigent de rencontrer le titulaire du ministère, en personne, sans intermédiaire "pour lui faire connaître une situation qu'on le soupçonne d'ignorer."

Une demande a également été adressée au député de Sherbrooke, M. Irénée Pelletier, pour qu'il presse des

démarches afin de permettre au groupe de rencontrer le ministre.

Les projets concernés et qui se sont vus refuser par Ottawa étaient, pour un, parrainé par la Ligue pour le développement sous le titre "Engagement communautaire". Un autre était désigné sous le nom "Embellissement de quartier."

Un troisième, soumis par les Services juridiques populaires, voulait engager 15 travailleurs de rue dans un projet "d'Avocats populaires". Inter-Média avait également soumis un projet de centre de vidéo.

Deux autres projets ont également été déboutés, un pour l'organisation d'un service de secrétariat à l'intention des groupes populaires, et l'autre, qui fait actuellement le sujet d'une controverse, visait l'implantation d'un bureau de protection du consommateur, dont l'annonce officielle de l'acceptation avait été faite par le député de Sherbrooke aux Communes, et qui a été rejeté par la suite.

Camionneurs mécontents

SHERBROOKE — Les camionneurs sont mécontents. Les conditions de transport entre Montréal et Sherbrooke via l'autoroute des Cantons de l'Est rendent, affirment-ils, la région de l'Estrie moins compétitive que les autres régions du Québec pour la circulation lourde et ils entendent se rencontrer pour contraindre les normes de l'Office des autoroutes du Québec.

C'est du moins ce qu'il a été possible de savoir à quelques heures d'une importante rencontre qui doit rassembler la majorité des camionneurs locaux sous l'égide de la Chambre de commerce de Sherbrooke, ce soir, au local de la Chambre.

Les principaux griefs que formulent les camionneurs de l'Estrie à l'endroit de l'autoroute des Cantons de l'Est visent les postes de péage et les conditions impossibles de la chaussée.

Il n'est pas exclu que les camionneurs forment un front commun avec l'Association des campeurs pour que les tarifs de circulation sur la route reliant Montréal à Sherbrooke soient modifiés en faveur du transport lourd.

En quelques lignes

Windsor

WINDSOR (JA) — Le maire Noël de Windsor entretient d'excellents contacts avec Québec. M. Noël a adressé la semaine dernière des lettres de félicitations au Dr Victor Goldbloom, à M. Georges Vaillancourt et également à M. Maurice Tessier qui, selon le maire Noël, a aidé beaucoup la ville de Windsor.

Le Comité culturel de la ville de Windsor désire rappeler à la population que M. Robert Boiteux, artiste peintre viendra à Windsor donner une deuxième série de cours. Ces cours seront d'une durée de trois heures et débuteront le 28 février à 7 heures à la salle de la résidence des religieuses près de l'hôpital St-Louis. Les personnes intéressées à suivre des cours n'ont qu'à communiquer avec Mme Roger Paquin à 845-2423.

A surveiller à Windsor très prochainement, le spectacle de patinage artistique donné par les élèves de Mme Laflamme de Montréal. On sait que Mme Carmen Juneau de Windsor organise depuis plusieurs années à Windsor des cours de patinage artistique et cette année encore plusieurs personnes pratiquent ce beau sport le dimanche matin. Ce spectacle est toujours un événement très attendu à Windsor.

Le chef des policiers de Windsor, M. Lorenzo Houle était tout heureux d'annoncer qu'aucun accident s'est produit en fin de semaine à Windsor.

La société St-Jean Baptiste de Windsor organise jeudi soir à 8 heures une partie de cartes qui se déroulera au sous-sol de l'église St-Philippe. La SSJB organisera d'autre part une parade de mode dès bientôt.

Magog

MAGOG (RLC) — Le club des Lions de Magog tiendra son souper régulier ce soir, à 17 heures, au motel Cabana. Le conférencier invité sera M. Jean Paquet, radio-amateur de la région. Ce souper coïncidera avec le souper du vice-gouverneur du district Lions, M. Charles Messara. On remettra également le rapport final du souper de lancement de la campagne de Banque d'yeux entreprise par les Francs et les Lions de Magog.

Lors du concours d'amateurs de la Grange à Léo, dimanche dernier, Georges Lussier, agent Labatt, a remis des trophées à MM. Marcel Lamontagne, Jacques Lacasse, Yves Pomerleau, Marcial Goulet, Marc-André Pomerleau, Mlle Micheline Bousquet, Jeannine et Carmen Caron, Lise Leclerc et Lise Lacasse.

Il y aura, dimanche, le grand derby de pêche annuel du Club de conservation Memphremagog. On pourra pêcher toute la journée alors que la pesée se fera de 14 à 19 heures, au New Magog. Les prix seront remis le soir même, au même endroit. Des centaines de dollars en prix seront remis aux gagnants.

L'AFEAS de Ste-Marguerite se réunira demain soir, à 19h.30 à leur salle de la paroisse.

Les cours de conduite préventive offerts par la Jeune Chambre de Magog débuteront le 5 mars. On peut s'inscrire ou se renseigner auprès de Mme Nicole Courtemanche.

Vendredi, il y aura un spectacle "underground" au Centre des loisirs de Magog.

Ce soir, au Centre, à 19 h. 30, il y aura du Yoga. Le Valentino du club Bonne Entente était M. Armand Gagné et non pas M. Gérard Pagé tel que l'indiquait le bas de vignette...

Glanures thetfordoises

THETFORD MINES (MD) — M. Nazaire Paquet, deuxième vice-président du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Thetford Mines, aurait grand avantage à consulter les éditions de La Tribune de la dernière décennie afin de se rendre compte que le bureau de Thetford Mines a réellement rendu justice à la CSN.

Le Fleur de Lys de Thetford Mines, de la ligue Junior "A" du Québec, devra prendre les bouchées doubles au cours des prochains matches s'il veut s'assurer une place dans les séries d'après-saison.

La motoneige a fait trois blessés dans la région de Thetford Mines au cours de la dernière fin de semaine. Les adeptes de ce sport devraient redoubler de prudence...

Un lecteur m'a signalé que le jeune Alain Perron dirige l'équipe Moustique de Thetford Mines avec un doigté vraiment remarquable.

Huit responsables de la Caisse d'économie de la vallée de l'Amiante assisteront les 23 et 24 mars au congrès de la Fédération des Caisses d'économie du Québec.

Le Bantam de Thetford Mines a rafé les grands honneurs du tournoi de Ste-Marie de Beauce. Bravo aux troupes du mentor Gervais Lessard.

L'erreur est humaine et nous en avons commis une dans l'édition d'hier en rapportant que M. et Mme Réjean Dodier avaient été victimes d'un accident de motoneige. Il aurait fallu plutôt écrire M. et Mme Ronald Dodier, rue St-Alphonse Ouest à Thetford Mines. Mille excuses à la famille concernée.

La CSN prétend qu'elle jouit d'une mauvaise presse. C'est une affirmation totalement erronée dans le contexte régional! Les propos de M. Nazaire Paquet au mini-congrès de samedi dernier ne sont pas de nature à améliorer les relations avec les scribes...

Incidentement, le Fleur de Lys de Thetford Mines reçoit ce soir la visite du Couillard de Ste-Foy. Un match d'une importance capitale!

Le Pee Wee de Thetford Mines est sorti victorieux du tournoi de Donnacona. Félicitations aux équipiers de l'instructeur Marc Madore.

En plus du président M. Jean-Guy Lebel, le comté de Mégantic enverra douze autres délégués au quatrième congrès annuel du Parti Québécois qui aura lieu les 23, 24 et 25 février au centre sportif de la ville de Laval. En plus des membres de l'exécutif du Parti Québécois du comté de Mégantic, les délégués seront: MM. Sébastien Talbot, professeur de Thetford Mines, Pierre Pianté, professeur de Disraeli, Maurice Tanguay, mineur de Thetford Mines, Camille Nadeau, cultivateur de St-Antoine de Pontbriand, Claude-André Perron, professeur de Thetford Mines, Conrad Laguerre, directeur général de la Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante, et Jean-Marc Labbé, gérant de l'Association coopérative d'économie familiale de Thetford Mines.



Avant d'aller jouer dans la neige, il faut très bien se vêtir car ce sera tout un après-midi de neige... (Photo La Tribune, par Roger Le Clerc)



Pour un enfant qui a de graves problèmes psycho-moteur, la marche en raquette peut s'avérer un exploit extraordinaire. (Photo La Tribune, par Roger Le Clerc)

Classe de neige: un dépaysement salutaire

MAGOG (RLC) — "Pour une classe d'ortho-pédagogie, classe 'spéciale', comme on l'appelle, une classe de neige revêt surtout un caractère de dépaysement très salutaire pour les jeunes." C'est en ces mots que Mme Huguette Dion, professeure à l'école Brassard, de Magog, explique l'importance de la classe de neige.

"Plusieurs jeunes que j'ai avec moi pour ces deux jours de classe, sont des jeunes qui ont soit des problèmes émotifs, des problèmes affectifs, des problèmes psycho-moteurs ou

encore des troubles d'apprentissage; quelquefois, ce sont plusieurs de ces troubles qui handicapent l'enfant, parfois ce n'en est qu'un", de déclarer Mme Dion.

Professeur d'une classe de 6 à 8 ans, Mme Dion s'occupe régulièrement de 10 élèves. "C'est vrai que c'est relativement peu, comparativement à une classe régulière, mais chacun de mes élèves possède un problème qui demande énormément d'attention pour pouvoir être résolu. Dans cette classe de neige nous sommes trois

monitrices, Lucie Pomerleau, Nicole Guillemette et moi, pour nous occuper de 9 jeunes de 6 à 8 ans. C'est donc dire l'attention que nous pouvons procurer à chacun de ses enfants. Déjà, depuis une journée, je remarque des changements énormes dans le comportement de la plupart des élèves", de poursuivre le professeur.

Dans ces classes de neige, il n'est pas question de recherches puisque les élèves ne savent pas lire; il faut donc leur apprendre à travailler sans cela. "Ainsi, nous faisons des

concours qui amusent beaucoup les jeunes. Nous employons dix cubes, ou dix balles de neige, les uns sur les autres, et nous devons marcher sans en échapper. Pour un enfant qui a un problème de mouvement ou de démarche, c'est tout un exploit de réussir à faire trois pas" de dire Mme Dion.

En fait, on retrouve dans cette classe de neige tout à fait spéciale, plusieurs des exercices normaux de classe, même jeu, même professeur, même matière, mais la différence est énorme quand on compare l'atmosphère. Pour un enfant qui éprouve quelques difficultés

d'apprentissage, c'est tout une expérience de vie que de "découcher" un soir. Une expérience qui leur remetta peut-être en meilleure relation avec le monde qui l'entoure. Pour ces jeunes, qui comportent tous des problèmes émotifs, l'attention continue que peut apporter trois monitrices est une expérience sans prix.

C'est surtout sur cette question du changement du milieu de vie qui est très valable pour les jeunes. De ne plus être en contact direct avec l'atmosphère lourde normale, c'est là le secret peut-être de la transformation d'une petite existence",

de conclure Mme Dion. Cette classe de neige, pour la première fois tentée avec des jeunes de classes d'orthopédagogie à Magog, se terminera aujourd'hui. Les frais ont été payés en totalité par le club des Francs de Magog. Les jeunes, en plus de vivre deux jours calmes et dans la nature, pourront apprendre les rudiments du ski de fond, de la raquette et de la marche en forêt. On aura également des rencontres de catéchèse, des "cours" de sciences, mais surtout des jeux qui tenteront de développer l'habileté des élèves.

Nombreuses personnes insatisfaites des informations reçues de la Commission

MAGOG (RLC) — "Il est évident que la population a le droit de savoir ce qui se passe à la Commission scolaire de Magog, mais nous cherchons toujours un moyen efficace de mettre sur pied un réseau d'information pour la population". C'est en ces termes que M. Roland Laforest, président de la Commission scolaire de Magog, commente le résultat de l'enquête socio-économique effectuée par la Jeune Chambre de Magog.

Selon les résultats de cette enquête, sur des réponses provenant de 10 pour cent de la population magogoise, 44 pour cent ont déclaré que l'information venant de la Com. scolaire locale et régionale était inadéquate. Environ 40 pour cent considèrent cette information comme suffisante, tandis que 16 pour cent sont incertains devant cette question.

Face à une aussi grande proportion de gens qui se disent insatisfaits de l'information provenant de la Commission scolaire.

Il est évident que les commissaires devront prendre en considération ce fait. Pour M. Laforest, il y a longtemps que la Commission scolaire locale

a pris conscience de ce fait: "Depuis le temps que je suis commissaire, nous en avons discuté souvent. Nous sommes conscients du problème, mais il est bien difficile d'y remédier". Selon le président, les commissaires sont très occupés à l'heure actuelle avec différents comités sur lesquels ils doivent travailler.

"Bein entendu, il nous faudrait un responsable de l'information. Une personne qui serait le lien entre les commissaires et la population. Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé cette personne.

Premièrement ça prendrait une personne disponible et c'est là le plus grand problème. Ensuite, il faudrait une personne qui serait au courant d'à peu près tous les sujets. Et en plus il faudrait que cette personne soit impartiale", de déclarer le président de la Commission scolaire de Magog.

M. Laforest soulignait également qu'il faudrait que cette personne renseigne la population sans pour autant prendre parti. "Il n'est pas question de faire de la politique avec ces questions. La population a

besoin d'informations et il faudrait que la personne qui la donne soit capable de faire abstraction de toutes les discussions personnelles qu'il peut y avoir au sein d'un organisme public comme une Commission scolaire. Le problème est complexe", de poursuivre M. Laforest.

En fait, M. Laforest terminait en déclarant que personne n'a été refusé jamais, et que les informations de la Commission scolaire sont à la disposition du public. "Mais ce n'est pas à nous à dire à la population ce qu'elle veut savoir. Il faudrait que les gens s'occupent de leurs affaires et qu'ils viennent prendre leurs informations. Naturellement, il faut d'abord que la population sache exactement ce qui se passe à la Commission. C'est un problème que nous essayons de résoudre tous ensemble, mais il faut prendre le temps de trouver une personne qui répondra aux qualités exigées; c'est bien entendu que la population a droit de savoir ce qui se passe à la Commission scolaire et nous essaierons de la renseigner autant que possible", de conclure M. Laforest.

Le maire Noël toujours confiant de recevoir une subvention de \$54,000

WINDSOR (JA) — Le maire de la ville de Windsor, M. Marcel Noël, semble très confiant d'obtenir une subvention de \$54,000, en compensation avec les pertes encourues par le bill 48, à la suite du remaniement ministériel.

On se souviendra que suite à la parution du bill 48, plusieurs municipalités de la province se sont retrouvées en très mauvaise posture. Ainsi en est-il des villes de Windsor, East Angus et Asbestos qui ne peuvent plus recevoir d'argent sur l'évaluation des machinerie des compagnies Domtar et Canadian John's Manville.

Les maires de Windsor, East Angus et Asbestos avaient alors formé un front commun pour aller chercher à Québec les montants perdus par ce bill et ce, dans le but de ne pas surtaxer les contribuables de leurs municipalités. MM. Godbout, Noël et Thibault se sont rendus à Québec le 8 décembre 1972 et ont rencontré M. Robert Fournier, initiateur de ce bill et conseiller en taxation du ministère des Affaires

municipales. Suite à cette rencontre, le maire Noël a rencontré le ministre Tessier, lors de son passage à Sherbrooke le 19 janvier dernier et ce dernier avait alors assuré que des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales viendraient rencontrer les maires des trois municipalités concernées, ce qui fut fait. Le 1er février, MM. Marcel Routhier, analyste des budgets, Jacques Piché, préposé au service de l'évaluation foncière, et Jacques Lantôt, aviseur légal, venaient rencontrer les maires de Windsor, Asbestos et East Angus.

Lors d'une rencontre au cours de la dernière fin de semaine, le maire de la ville de Windsor, M. Marcel Noël a déclaré qu'il croyait que le nouveau remaniement ministériel retarderait peut-être la réponse du ministère des Affaires municipales, étant donné que le ministre Tessier a justement été remplacé par le ministre Victor Goldbloom.

Le maire demeure confiant puisqu'ayant communiqué à Québec, lors de la fin de la se-

maine dernière, M. Jacques Piché a mentionné au maire qu'il avait déposé un rapport complet et qu'il ne restait plus qu'à l'étudier.

Au sujet du récent remaniement ministériel, le maire Noël a déclaré, que le premier ministre Bourassa avait fait un choix très judicieux lorsqu'il a nommé M. Victor Goldbloom au poste de ministre des Affaires municipales. Selon lui, le Dr Goldbloom est un homme très compétent. Le maire Noël était également très heureux de la nomination de Georges Vaillancourt au poste de ministre d'Etat, car en plus d'être maire de la ville de Coaticook, ce dernier est un excellent député depuis plusieurs années.

Cet homme, qui est reconnu pour sa forte compétence dans les affaires municipales, fera honneur à la région des Cantons de l'Est. Quant au ministre Maurice Tessier, le maire Noël croit qu'il a abattu une grosse besogne et l'a remercié par télégramme la semaine dernière.



Trois parachutistes drummondvillois sont venus participer à leur façon au carnaval de Valcourt. Sur la photo nous apercevons Jacques Bernard, Johanne Perrault (marraine des duchesses), Pierre Bouchard et de "chanteur volant" François Berthiaume. (Photo La Tribune, J. L. Valcourt)

Diane Lemay, couronnée reine du carnaval d'hiver de Valcourt

VALCOURT —Diane Lemay, représentante des Plastiques LaSalle de Richmond a été élue reine du carnaval d'hiver de Valcourt 1973.

Cette année, c'est le hasard qui choisissait la reine. Chacune des duchesses devait avancer d'un pas lorsqu'une capsule la favorisait. "Les derniers seront les premiers" dit-on, parois... Eh bien, c'est ce qui est produit. Diane n'avait pas été favorisée au départ. Disons, cependant, que les duchesses ont avancé tour à tour, et ce n'est qu'à la dernière minute que fut connue la reine.

La reine Diane, reçue un montant de \$300 et les duchesses

\$100 chacune. Il s'agissait de Miles Diane Bergeron des Industries Rockland, Rita David de l'Association des hommes d'affaires, Louise Deslauriers de la division Ski-Doo, Christiane Henri de la division Industrielle. La marraine était Johanne Perreault. Toutes ont été de dignes représentantes et l'on peut dire que ce couronnement fut l'un des plus excitants et des mieux réussis. L'orchestre a d'ailleurs mis beaucoup d'entrain à cette soirée de couronnement et de clôture du carnaval d'hiver 1973.

Samedi dernier, trois parachutistes drummondvillois sont venus participer à leur façon à la dernière fin de semaine d'acti-

vités du carnaval de Valcourt. Le pilote qui a lancé les "3 B" dans l'espace, était Normand Renault de Valcourt. Les "3 B" formeront un club de parachutistes dans quelques mois à l'aéroport de Drummondville.

Dimanche midi avait lieu la grandiose messe en plein air. Environ 1,500 motoneigistes ont pris part à cette assemblée fraternelle qui prend d'année en année un ampleur considérable. Qui que nous soyons, nous ne pouvons rester indifférents devant un tel spectacle: unité, fraternité, goût de vivre, de partager notre joie entre motoneigistes venus de tous les coins de la région.



Quelque 1,500 motoneigistes ont participé à la grandiose messe en plein air, événement qui prend, d'année en année, une plus grande ampleur. (Photo La Tribune, J. L. Valcourt)

En quelques lignes

Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC (GD) — Aucune tragédie n'a été signalée au cours des derniers jours sur les routes qui desservent la région... quatre personnes ont toutefois subi des blessures plus ou moins sérieuses dans des accidents survenus, l'un à Popolito, l'autre à Lac-Mégantic et le troisième, à Ste-Cécile... trois autres accidents n'ayant causé que des dommages matériels se sont produits, l'un à St-Evariste et les deux autres à Lac-Mégantic... aucun vol n'a été commis et aucun incendie n'a nécessité l'intervention des pompiers...

Le coroner Bruno Roy, m.d., présidera demain soir, à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, l'enquête relative aux circonstances qui ont entouré la mort de Mario Cloutier, un adolescent de 16 ans, asphyxié sous un éboulement près d'Audet.

Me Jean-Paul Normand, président du conseil d'administration du Centre de loisirs Mgr Bonin, animera ce soir une importante assemblée d'information au gymnase du Centre, assemblée dont le thème sera l'acquisition éventuelle du Centre par la ville de Lac-Mégantic...

Nombreux sont les automobilistes qui se plaignent du mauvais état dans lequel est laissée la rue Salaberry, entre les rues Lévis et St-Edouard... on trouve en effet dans ce secteur une forte concentration de nids de poule et la suspension des voitures en prend pour son rhume...

Faits divers

LAC-MEGANTIC (GD) — Un jeune homme résidant à Nantes a subi une fracture à une épaule lorsque l'automobile qu'il conduisait a échappé à sa maîtrise pour quitter la route et s'arrêter contre un arbre. La victime qui a été identifiée comme étant Jacques Poirier a été transportée à l'hôpital St-Joseph de Lac-Mégantic par les ambulanciers de la maison Jacques et Frères. Sa compagnie, Mlle Solange Laflamme, de Ste-Cécile, s'en est tirée avec des blessures superficielles. L'automobile est une perte totale. L'accident qui serait à tribualler à l'état glissant de la chaussée s'est produit près de Ste-Cécile.

Fractures

Un motoneigiste résidant à Popolito a subi de multiples fractures à une jambe lorsque l'engin qu'il conduisait est entré en collision avec une automobile, non loin de Popolito. Le blessé qui a été identifié comme étant M. Denis Grenier a été transporté à l'hôpital St-Joseph de Lac-Mégantic par les ambulanciers de la maison Jacques et Frères. Son état n'inspire aucune crainte.

Contusions

Un jeune homme de Lac-Mégantic a subi des contusions multiples lorsque l'automobile dans laquelle il prenait place a échappé à la maîtrise de son conducteur pour quitter la route, franchir un poteau métallique appartenant à une entreprise de télédiffusion par câble, traverser la route et s'immobiliser contre un arbre qui, lui, n'a pas bronché sous le choc. Le blessé, Richard Bisson, a pu réintégrer son domicile après avoir reçu les premiers soins à l'hôpital St-Joseph. La voiture accidentée qui est une perte totale était la propriété de M. Jean-Denis Beaudry de Lac-Mégantic, elle était conduite par M. Gaétan Beaudry, lui aussi de Lac-Mégantic. On estime à quelque deux mille dollars les dommages matériels consécutifs à l'accident qui s'est produit en bordure de la rue Agnès, à la hauteur de la rue Labelle.

Un troisième refus met fin au jeûne de Roger Camirand

DRUMMONDVILLE (GP) — Un Drummondvillais qui avait pris la décision de jeûner jusqu'à ce que son projet d'Initiatives locales soit accepté par le gouvernement fédéral, a cessé son jeûne 9 jours après le début de son geste, parce qu'il avait reçu un troisième refus de son projet.

En effet Roger Camirand, devant les deux premiers refus, avait fait savoir aux responsables des PIL qu'il ne comprenait par leur geste puisque son projet, estimé à \$18,000 et devant créer 6 nouveaux emplois, représentait vraiment les principaux objectifs des PIL.

Pour marquer sa désapprobation, le jeune homme s'était mis à jeûner à la façon de Gandhi, assuré qu'il aurait des nouvelles rapidement du gouvernement fédéral.

C'est ce qui arriva: une journée après avoir reçu sa lettre, le gouvernement canadien lui répondait... mais par un troisième refus. Se disant dégoûté de n'avoir pas reçu autant d'attention que son projet le méritait, Roger Camirand mit fin tout simplement à son jeûne.

Il rappela cependant qu'à la fin de son "carême", il était devenu très faible et qu'il pouvait à peine se déplacer. Le jeune homme a décidé quand même de continuer à s'objecter à la politique d'acceptation des PIL du gouvernement fédéral, en utilisant d'autres moyens.

Inscriptions à la maternelle: secteur no 6 d'East Angus

EAST ANGUS, (GP) — Tous les parents qui ont des enfants ayant 5 ans avant le 1er octobre 1973, sont priés d'aller inscrire leur enfant à l'une des écoles suivantes et ce, selon les modalités de classement actuellement en vigueur à la Commission scolaire La Sapi-nière. Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur de Weedon, école Notre-Dame du Paradis, de St-Adolphe, école Notre-Dame-de-la-Garde, d'East Angus, école St-Camille, de Cookshire, école Notre-Dame de Nazareth, de Sawyerville, école Notre-Dame de Sherbrooke, de St-Isidore, école St-Paul, de Scottston et l'école St-Pierre, de La Patrie.



Ces inscriptions se font du 12 au 16 mars 1973, de 9 heures à 16 heures de l'après-midi.

Distribution quotidienne du courrier par facteur à Windsor

Par Normand Messier

OTTAWA — Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a laissé entendre aux communes, hier après-midi, que la population de Windsor pourrait prochainement bénéficier de la distribution quotidienne du courrier par facteur.

A une question qui lui posait le député de Richmond aux communes, M. Léonel Beaudoin, le ministre des Postes a déclaré que les autorités de son ministère allaient se rendre à Windsor au cours du mois de

mars afin d'étudier sur place les possibilités d'offrir un tel service. Cette étude compléterait les données dont le ministère dispose déjà au sujet de Windsor.

"Si l'enquête qu'effectueront mes fonctionnaires détermine

que la ville compte au moins 2,000 boîtes à courrier individuelles, a déclaré M. Ouellet, nous nous empresserons d'implanter un tel service."

En interrogeant le ministre des Postes, M. Beaudoin voulait savoir s'il tenait compte des représentations que lui avaient faites à ce sujet, il y a environ un mois et demi les autorités municipales de Windsor. M. Ouellet a répondu dans l'affirmative.

M. Beaudoin a, pour sa part, précisé qu'on comptait à l'heure actuelle 1890 boîtes à courrier individuelles à Windsor. Afin que le coût correspondant aux critères du ministère fédéral des Postes, il serait ques-

tant de \$100,000 qui servirait à l'amortissement de cette dette. D'autre part, la Fabrique de la paroisse Ste-Agnès a promis de faire un don d'un montant de \$28,000, de même que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Fatima dont la contribution sera au montant de \$25,000.

C'est dire que le montant que devra verser la ville de Lac-Mégantic, advenant un vote majoritaire en faveur de l'achat du Centre, n'excéderait pas \$100,000, car le Centre a encore en caisse une partie de l'indemnité qui lui a été payée par ses assureurs à la suite de l'incendie qui l'a ravagé le printemps dernier.

C'est donc une occasion unique qui s'offre ce soir au public de connaître les implications d'un transport de juridiction en faveur de la ville.

Acquisition du Centre Mgr Bonin par la ville: assemblée d'information

LAC-MEGANTIC (GD) — Une importante assemblée d'information dont le thème sera l'acquisition éventuelle du Centre de loisirs Mgr Bonin par la ville de Lac-Mégantic se tiendra, à 8 heures, ce soir, au gymnase du Centre de loisirs Mgr Bonin.

Me Jean-Paul Normand, président du conseil d'administration du Centre Mgr Bonin, animera l'assemblée au cours de laquelle le public sera invité à faire connaître ses vues sur la question en même temps qu'il aura l'occasion d'avoir réponse à ses questions.

On sait que les contributions mégalicoises seront appelées dimanche à se prononcer sur l'acquisition du Centre Mgr Bonin par la ville de Lac-Mégantic à l'occasion du référendum qui a été décrété à cet effet par les autorités municipales.

Le Centre de loisirs Mgr Bonin se trouve présentement dans une situation financière très difficile tant à cause du fardeau que lui impose une dette s'élevant à \$253,000 qu'à cause de la perte d'importants revenus provenant de la location de ses salles à la Commission scolaire régionale de l'Estrie. N'appartenant pas à un corps public mais étant la propriété d'une corporation privée, il ne peut bénéficier des subventions qu'octroie le gouvernement provincial aux organismes de loisir.

Son acquisition par la ville de Lac-Mégantic le débarrasserait à tout le moins du fardeau de sa dette car le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports s'est dit prêt à verser dans cette éventualité une subvention au montant de \$100,000 environ.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

Le policier blessé lors du vol de North Hatley, de retour chez lui

MAGOG, (RLC) — L'agent Richard Fréchette pourra sortir de l'hôpital La Providence de Magog dès aujourd'hui suite aux blessures qu'il s'était vu infliger lors du vol à main armée à North Hatley, vendredi dernier. Pendant ce temps, les recherches se poursuivent toujours pour retrouver les trois auteurs du cambriolage.

C'est vendredi avant midi, vers 10h50, que l'agent Fréchette, de la Sûreté du Québec, détachement de Sherbrooke, avait été atteint d'une balle de fort calibre à l'épaule, l'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, on poursuit toujours les recherches dans la région du mont Orford pour retrouver les cambrioleurs. Hier, au moment de mettre sous presse, on n'avait toujours fait aucun pas en avant dans cette chasse à l'homme; de loin la plus importante à être entreprise dans la région.

L'attente avait été faite à la sortie 69 de l'autoroute des Cantons de l'Est et l'agent Fréchette avait été transporté à l'hôpital de Magog pour y subir une intervention chirurgicale. Suite à cette intervention, on avait craint un certain moment

que la blessure ne se compliquât et que l'agent Fréchette doive subir d'autres soins. Cependant, on apprend hier que l'opération avait été un succès complet que l'agent Fréchette pourra regagner sa demeure dès aujourd'hui.

Construction d'un pont sur le chemin des Quatre Mille: appels d'offres

QUEBEC — Le député libéral du comté de Compton, à l'Assemblée nationale du Québec, M. J.-Omer Dionne, annonce que le ministère de la Voirie demande un appel d'offres pour la construction d'un pont bois-acier et de ses approches sur le chemin des Quatre Mille.

M. Dionne a déclaré que la construction de ce pont sera effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.

effectuée dans la municipalité de Hampden canton.

Le député de Compton a précisé que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 mars 1973.



Semaine de la fraternité

Dans le cadre des festivités de la semaine de la fraternité, un roi et une reine ont été couronnés. Il s'agit de la jeune Maryse Dugal et du jeune Marcel Dougherty, de Bury. Sur la photo: Maryse Dugal, le Fr. Raymond Boursier, directeur général, et Marcel Dougherty, de Bury. (Photo La Tribune, par Mme Germain Pomerleau)

Dans l'annonce parue le 13 février courant, section Revue Annuelle 73, on aurait dû lire ici,

ENTREPÔT MIRACLE
de Richmond
GABRIEL COUTURE

Grain rond en vrac — Distributeur d'engrais chimique "AERO".
RICHMOND — Tél.: 826-3425 ou 826-2423

Vendeur des moulées en vrac.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

L'AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA PAGE ÉDITORIALE

L'avenir de la télévision communautaire

Entreprise au service de la population de Sherbrooke, la télévision communautaire après avoir procédé à son inauguration officielle s'est retrouvée dans une position assez incertaine, non pas encore quant à son avenir, mais au moins quant à son contenu. Le principal organisme qui devait alimenter les émissions de télévision communautaire, soit Inter-Média, s'est en effet dit déçu des premiers pas de cet instrument de participation, d'éducation, d'information populaires.

Les griefs formulés concernaient surtout le manque de planification au niveau de l'utilisation des moyens et la piètre qualité technique des émissions. Le premier reproche ne s'atténue pas si tous les groupes intéressés par la télévision communautaire ne ratifient un protocole d'entente par lequel chacun obtiendra satisfaction au niveau du temps alloué sur les ondes. Il ne serait pas normal qu'une poignée d'individus accaparent les ondes sous prétexte que leurs buts sont plus importants. Par contre, au niveau de la technique, c'est à la compagnie qu'appartient de fournir toute

l'aide voulue pour que le contenu des émissions soit véhiculé d'une façon abordable et matériellement intéressante, ce qui n'est absolument pas le cas présentement.

Afin de pallier à ces difficultés que nous espérons temporaires, Inter-Média et Cablevision ont conclu un accord aux termes duquel certains organismes d'Inter-Média retarderont la mise en ondes d'émissions afin de préparer plus adéquatement les personnes qui auront à utiliser l'équipement technique.

Il est évident qu'il ne suffit pas de disposer d'un temps d'antenne pour croire que l'on a éduqué la population ou pour penser que la cote d'écoute grimpera en flèche. Ne nous leurrions pas, l'expérience, en se fiant sur un mini-sondage, n'est pas encore concluante, les gens ne connaissant même pas le genre d'émissions présentées à la télévision communautaire.

Pourtant nous croyons qu'un tel instrument, s'il était bien utilisé, répondrait aux besoins de la population et s'inscrirait dans une politique d'éducation. La

télévision commerciale qui devrait remplir ce rôle en partie, ne le faisant pas, il fallait créer un autre organisme capable de suppléer à une carence grave. Mais si l'on se contentait d'une qualité moindre, sous prétexte comme le disait le président national de la compagnie Cablevision, M. Pierre Levasseur, que "la télévision communautaire doit être par définition un outil de travail spontané, non professionnel", on aboutirait rapidement à une désaffection globale de la population.

Si la télévision communautaire présente aux Sherbrookoises de la qualité au niveau technique, au niveau de l'expression et au niveau des idées véhiculées et des projets suggérés, elle vivra. Si au contraire elle se relâchait trop et cherchait à s'édifier dans un contexte d'une trop grande complaisance dans la facilité, elle périrait. Il ne suffit pas d'informer le public, mais de le faire sérieusement et consciencieusement, tant pour des amateurs que pour des professionnels.

JEAN VIGNEAULT

POINT DE VUE

L'avantage du Canada sur les Etats-Unis

Un vieil adage veut que politiciens, économistes et sociologues canadiens considèrent les Etats-Unis comme un géant à plusieurs points de vue et que leurs propositions de même que leur enseignement influencent nos jugements quant à notre position stratégique vis-à-vis les voisins du sud. Nous sommes portés à admettre notre infériorité sans discussion en regard d'une réputation surfaite de la puissance américaine et le climat qui se dégage de ce sentiment collectif n'engendre que défaitisme et soumission.

Pouvons-nous minimiser les

effets néfastes d'une telle déviation en proposant à la réflexion populaire d'autres faits desquels pourraient se dégager un autre type de sentiment ressemblant beaucoup plus à la fierté nationale que nous recherchons instinctivement? Au lieu de mettre en évidence le fait que les Américains investissent beaucoup dans notre économie, ne pourrions-nous pas davantage souligner que les investissements canadiens par capita sont plus élevés aux E.U.A. que ceux des américains chez-nous? Nos politiques économiques vis-à-vis les Etats-Unis au-

raient un avantage certain à tenir compte de ce fait et à moins trembler devant les gros chiffres.

Sur le plan des ressources naturelles comme le pétrole, l'électricité, l'eau, le minerai de fer et de titane, le bois et l'aluminium, le Canada n'est-il pas le principal pourvoyeur des Etats-Unis? Ne nous trouvons-nous pas en position de force sur les principales sources d'approvisionnement en énergie?

Dans un contexte de crise monétaire internationale et surtout à cause de la dévalua-

tion de dix pour cent que vient de subir le dollar américain, le Canada peut être fier et surtout rassuré de voir que sa monnaie n'a pas encore eu à subir les contrecoups de l'économie mondiale. On s'inquiète dans certains milieux à Ottawa des conséquences que pourrait avoir les présentes mesures américaines sur l'économie du Canada. Il ne faudrait pas mystifier outre-mesure ce sentiment d'insécurité et regarder un peu les éléments positifs qui jouent en notre faveur. Le discours du budget de Monsieur Turner le démontre clairement, le gou-

vernement possède le potentiel de dépenses le plus élevé de l'histoire du Canada et l'équilibre dans la balance des paiements avec l'étranger jouit d'un avantage certain à cause du flottement de notre dollar.

D'ailleurs, au chapitre de la balance des paiements avec les Etats-Unis, le Canada jouit d'une forte avance. En fait, Washington établit sa dette aux environs d'un milliard de dollars envers Ottawa. Pour simplifier les choses, disons que les américains nous doivent à peu près un milliard. Il

serait de bonne guerre de se comporter en créanciers par rapport aux Etats-Unis plutôt qu'en petits débiteurs.

Les américains ont la phobie des grandes choses mais cela n'implique pas nécessairement qu'ils les possèdent toutes. Dans la mesure où nos dirigeants sauront mettre toute l'emphase sur les points forts du Canada, au niveau de leurs négociations avec les Etats-Unis, nous pourrions être rassurés et plus fiers de notre situation.

CLAUDE GAUDET

OPINION DES LECTEURS

Un dialogue stérile

Monsieur le ministre,

Devant l'incapacité du gouvernement Trudeau-Lalonde de respecter l'esprit confédératif dans cette caractéristique de souplesse qui depuis longtemps aurait dû permettre au Québec et à toute autre province d'organiser dans la cohérence et l'économie des fonds publics ses politiques et programmes dans le domaine social, les Québécois ont le devoir, considérant les études et les efforts de mise en oeuvre qu'en leur nom votre ministère a réalisés; compte tenu aussi des incroyables échecs qu'en leur nom vous avez essuyés; des contributables et le devoir de vous autoriser à couper le stérile dialogue et à installer dans la province le régime qui répond le mieux à nos besoins particuliers et à nos priorités. Quitte à payer plus cher dans l'immédiat à l'impôt provincial, nous y gagnerons en peu de temps, aussi bien en coût, qu'en cohérence et en qualité. Le désordre et l'anarchie des programmes imposés de l'extérieur sans égard aux caractéristiques de notre milieu, à contre-gré de la province et de ses spécialistes les plus autorisés, au mépris d'une essentielle coordination, nous font un immense tort. A nous de prendre en charge nos propres affaires en ce domaine où le dossier et les conclusions d'études sont fulgurantes de clarté.

A cause du respect qu'on a de votre compétence et de votre volonté de doter le Québec d'un régime de services sociaux exemplaire, je suis convaincu que l'ensemble de la population est prête à vous suivre en pareille démarche et je souhaite qu'elle s'apprete à vous le dire de façon explicite et insistante.

EUGENE LAVOIE

L'école Montcalm

D'une philosophie qui se veut contestataire, l'école Montcalm par son émission de protestation nous en brosse un tableau sommaire en ce fameux "journal libre". A ces étudiants je dis Bravo! Pourquoi? La raison s'explique d'elle-même.

Premièrement il est très important que les étudiants prennent une part des plus actives dans la vie collective et humaine que cette même école veut leur proposer. Il n'y a aucune utopie à ceci. L'étudiant a le droit le plus strict de faire parvenir à la surface ses aspirations, ses points de vue sur le régime à l'école et ainsi de suite. Pour le faire il faut qu'il en exprime le contenu par les moyens à sa portée.

A l'école Montcalm les étudiants ont choisi un moyen, un "journal libre". J'estime que de ne pas accéder à leur demande serait de les brimer en tant qu'individus, mais aussi ce serait enfreindre la liberté de presse.

Deuxièmement si les étudiants veulent un journal libre, c'est qu'ils ont des choses à redire sur ce qui se passe à l'intérieur des cadres de l'école Montcalm. N'est-il pas logique d'émettre ses opinions face à la direction de l'école, pour qu'ensuite il y ait un compromis à établir entre les deux parties en litige?

Disons qu'il est inadmissible que certains étudiants subissent des sanctions qui seraient de l'expulsion temporaire ou définitive, pour avoir non seulement émis leur opinion dans le "journal libre" de l'école Montcalm, mais aussi pour y avoir trempé de quelque façon que ce soit.

MICHEL MILLER

La Venise de Sherbrooke

Nous qui demeurons près de la rivière St-François sommes en train de nous demander si nous serons encore inondés cette année. Monsieur le maire, voudriez-vous faire de cette partie inondée un attrait touristique? Des gondoles et des radeaux permettraient à des touristes curieux de venir voir les rues St-François et Windsor inondées.

Mais gondoles ou pas, nous sommes condamnés à geler à cause des eaux qui envahissent nos caves. D'autres devront quitter leurs maisons en canots et aller se réfugier ailleurs. Depuis le temps que ce quartier est inondé à chaque printemps, on devrait penser un peu au confort de ces gens.

Le baron de Windsor

Un mystère de foi

Monsieur Ghislain Landry,

J'ai lu attentivement ton "dernier rapport de torture" qui a paru dans la PRESSE-CAMPUS du 30 janvier 1973. J'ai été profondément peiné par tes jeux de mots équivoques qui ridiculisent certaines vérités du christianisme. Combien y en a-t-il, dans notre belle université "catholique", qui oseront ouvrir la bouche pour s'opposer à tes propos sarcastiques? Jusqu'à date, personne n'a réagi, même pas le Pastoral.

Dans ton article, tu prétends que l'incarnation est "le mystère le plus impénétrable au sein de l'Eglise". Bien que cette affirmation ne soit pour toi qu'un simple jeu de mots, elle exprime une part de vérité. En effet, Jésus-Christ est l'incarnation vivante de l'idéal, de la vertu et de la sainteté, le modèle et le type suprêmes de tout ce qui est pur, bon et noble. Comment comprendre qu'un Dieu saint et juste puisse se faire chair dans ce monde pollué moralement que l'on connaît? Tant que l'égoïsme, l'ambition et l'orgueil habiteront le cœur des hommes, l'humanité ne se contentera que de mépriser les valeurs suprêmes de l'amour et de la justice réalisées dans la vie du Christ. Ainsi, à cause de l'endurcissement de son cœur, la réalité de l'incarnation demeurera incompréhensible à l'homme.

CLAUDE LAVERDIÈRE

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD FONDÉ EN 1910

Imprime par LA TRIBUNE LTÉE, 221, rue Dufferin, Sherbrooke — Tél.: 569-9201

Coursier de livraison: 569-9201

ABONNEMENT: au Canada, par la poste, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées: 1 an: \$40.00; 6 mois: \$25.00; 3 mois: \$15.00; 1 mois: \$6.00. Aux Etats-Unis avec Supplément Perspectives: 1 an: \$50.00; 6 mois: \$30.00; 3 mois: \$18.00; 1 mois: \$7.00. Autres pays, outre-mer, etc.: 1 an: \$60.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, de la Fédération canadienne des éditeurs de journaux et périodiques catholiques, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France Presse. Le service de photos fac-similé de la Presse canadienne et ses agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

YVON DUBÉ, président et directeur général

JEAN-GUY FARAH, secrétaire-trésorier

FRANÇOIS VAILLANCOURT, directeur de la publicité

GASTON GAUDET, directeur de tirage

JACQUES-G. FRANCOEUR, vice-président et éditeur

LIONEL DAUPE, assistant à l'administration

JEAN VIGNEAULT, directeur de la page éditoriale

CHARLES-ANDRÉ BEAUDOIN, directeur de l'information

Propos insolites et insolents

Le progrès n'élimine pas que des emplois et des produits, il modifie également les philosophies et les adages de tous les âges. Ainsi on a cru longtemps que l'alcool et l'essence ne se mélangeaient pas avec bonheur mais il semble que cette vérité soit dépassée. Certaines personnes de Sherbrooke tentent actuellement de prouver que ces liquides se mélangeraient très bien et résulteraient en des dividendes monétaires appréciables. Il faut dire que dans le cas qui nous occupe, l'essence a été "consommée" avant l'alcool, ce qui assure une protection efficace contre les maux de tête.

On se demande parfois s'il y a encore place dans le monde pour la nuance et la réflexion. Pour les uns en effet, tous les socialistes et humanistes sont des communistes et des révolutionnaires, tandis qu'à l'œil contestataire tous les capitalistes sont des "cochons de bourgeois". Les gens de gauche traitent d'arriérés tous les adversaires de droite et ceux-ci le leur rendent bien en les qualifiant de personnes dangereuses et révoltées. Pour les jeunes, les adultes sont des croulants, et à leur tour les "vieux" se moquent bien des espoirs des jeunes et de leurs rêves. L'homme est souvent porté à exagérer ses qualités et réussites et à minimiser celles d'autrui; il aime bien passer l'éponge sur ses "caprices" et tomber à bras raccourci sur les "vices" épouvantables de ceux qui ne pensent pas comme lui.

EPAMINONDAS

NOS CHEFS POLITIQUES



ANALYSE

Premier d'une série de deux articles

Lennoxville: refuge par excellence des anglophones

Par ALAIN GUILBERT (exclusif à La Tribune)

La tendance généralement observée un peu partout au Québec, et plus particulièrement dans les Cantons de l'Est, à l'effet que la population anglophone tend à diminuer proportionnellement à la population francophone au cours des années ne s'applique pas à la municipalité de Lennoxville.

Voilà l'une des conclusions à laquelle on est arrivés un groupe d'étudiants qui ont mené une étude sur le sujet dans le cadre d'un projet subventionné par le programme fédéral perspectives-jeunesse. L'étude en question, dont les résultats n'ont encore jamais été rendus publics, a été menée au cours de l'été 1971. Le rapport a cependant été déposé au secrétariat d'Etat à Ottawa.

Les étudiants Louise Atkins, Doley Henderson, Harvey Hirsch et Stephen Tribble ont d'abord voulu vérifier l'hypothèse voulant que les anglophones quittent les municipalités où la majorité francophone pour se réfugier à Lennoxville, une municipalité où la majorité anglophone domine confortablement.

Les responsables de l'étude se sont largement inspirés au départ d'une étude menée en 1966 par le département de géographie de l'université Bishop, sous la direction de M. Gilles Ross, étude qui n'a jamais été rendue publique, elle aussi.

Que Lennoxville soit à majorité anglophone, voilà qui ne fait pas de doute, du moins selon les chiffres disponibles en 1971. En effet, le recense-

ment municipal de 1967 avait établi que la population de 4,000 âmes était formée à 75 pour cent d'anglophones et à 25 pour cent de francophones. Selon le recensement fédéral partiel de 1966, la proportion des anglophones par rapport aux francophones s'établissait à 70 et 30 pour cent.

Chose étonnante, depuis 1911, la population anglophone de Lennoxville a augmenté de 3.7 fois, tandis que la population francophone n'a augmenté que de 3.5 fois. Voilà qui contraste beaucoup avec la situation de Sherbrooke ou avec celle de la plupart des municipalités des Cantons de l'Est, où la proportion anglophone a tendance à diminuer constamment.

Anote que 50 pour cent des francophones de Lennoxville sont bilingues tandis que seulement 20 pour cent de la majorité des anglophones le sont.

A cause de cette augmentation constante de la population anglophone, les étudiants ont pris pour acquis qu'un certain nombre de personnes émigraient vers Lennoxville et ils ont voulu savoir pourquoi.

Pour connaître les réponses à leurs questions, les étudiants Atkins, Henderson, Hirsch et Tribble ont procédé à un échantillonnage de 100 foyers anglophones à partir des listes établies lors du recensement municipal de 1967.

Parmi les 100 personnes interrogées (représentant 100 familles différentes), on a constaté en premier lieu que 93 avaient un jour émigré à Lennoxville et que seulement sept y étaient nées et y avaient passé toute leur vie.

Parmi ces émigrants, 59

pour cent avaient quitté un milieu à majorité francophone pour s'établir dans cette ville à majorité anglophone, tandis que 41 pour cent seulement venaient de villes à majorité anglophone avant de s'établir à Lennoxville.

Cette constatation vérifiait donc en partie l'hypothèse de départ voulant que nombreux soient les anglophones qui quittent les milieux francophones du Québec pour habiter dans un milieu qui correspond davantage à leur personnalité.

Il restait toutefois à savoir pour quelle raison ces personnes avaient décidé de s'établir à Lennoxville.

Parmi les raisons les plus souvent mentionnées, celle qui vient en tête de liste consiste en "l'atmosphère résidentielle calme" de Lennoxville. Ce motif est mentionné à 51 reprises. La raison du "travail" est la deuxième plus mentionnée: soit à 45 reprises. En troisième lieu les personnes interrogées ont mentionné "l'environnement de la population anglophone à 34 reprises. Les facilités éducatives" viennent en 4e place puisqu'elles sont mentionnées 33 fois (on sait que Lennoxville compte une excellente école régionale, un collège et une université, tous anglophones).

En ce qui concerne la raison du "travail" ou de "l'emploi", il est intéressant de noter que 53 pour cent des citoyens anglophones de Lennoxville ne parlent que l'anglais à leur travail, 16 pour cent ne parlent que le français, tandis que 31 pour cent doivent faire appel aux deux langues. A noter aussi que 50

pour cent des personnes interrogées occupent un emploi à Lennoxville même, 41 pour cent à Sherbrooke et neuf pour cent ailleurs dans la région.

A la lumière de ces chiffres, on constate donc que "les facilités d'éducation", "l'atmosphère résidentielle calme", "l'environnement anglophone", on peut ici aussi présumer que "facilités d'éducation" sont synonymes d'un "environnement anglophone". En effet, Sherbrooke ou n'importe quelle autre ville de la région ne possède pas les institutions qui existent à Lennoxville pour les anglophones, soit l'école polyvalente Alexander Galt, le Bishop High School et l'université Bishop. Il n'existe incidemment aucune université de langue anglaise au Québec à l'extérieur de Montréal, sauf celle de Lennoxville.

Si on additionne donc tous ces synonymes de "atmosphère résidentielle calme", "facilités d'éducation" et "environnement anglophone", on peut en conclure facilement comme l'ont fait les quatre étudiants qui ont mené cette étude que "Lennoxville est véritablement un REFUGE pour les anglophones".

Les étudiants en question expliquent ce phénomène par une sorte "d'inquiétude" qui existe chez les citoyens anglophones habitant des milieux à majorité francophone, ce qui justifie leur migration vers un milieu où ils ne se sentent pas minoritaires.

Cette "inquiétude" a été constatée dans l'enquête par les réponses à certaines questions. Par exemple, les anglophones de Lennoxville s'identifient davantage au pouvoir du gouvernement fédéral qu'à celui du gouvernement provincial, à l'intérieur duquel ils ont l'impression d'être sous représentés.

Une interprétation semblable peut être donnée à l'autre

Turner prévoit 300,000 emplois nouveaux et une croissance économique de 7%

OTTAWA (PC) — La croissance économique devrait être de sept pour cent en 1973 et d'ici un an, 300,000 Canadiens de plus devraient avoir un emploi bien rémunéré, estime le ministre des Finances.

Dans son exposé budgétaire, M. John Turner, a en effet souligné que des taux de croissance plus rapides avaient été notés dans la plupart des pays industrialisés, en 1972, en Europe, au Japon et en Amérique du Nord, le taux de production doublant presque par rapport à l'année précédente, alors que des événements incontrôlables ralentissaient le rythme de l'activité économique au Canada.

Le ministre a cependant ajouté qu'il y avait eu forte reprise de l'activité économique au quatrième trimestre de 1972 et que "tous les éléments sont maintenant réunis pour que notre économie soit vraiment florissante en 1973".

Les événements incontrôlables qui ont perturbé l'économie canadienne l'année dernière ont été le mauvais temps, surtout au Québec et en Ontario, qui a nui à la production agricole et aux industries qui dépendent de l'agriculture de même qu'une série

de grèves qui a fermé des secteurs importants de l'activité minière, immobilisé l'industrie forestière en Colombie-Britannique et fermé des ports canadiens et autres, empêchant par le fait même les livraisons de blé, de bois de construction, de minerai de fer et d'autres produits d'exportation.

L'année 1972

En 1972, le produit national brut du Canada a augmenté de 10 et demi à 11 pour cent, le revenu personnel par habitant a augmenté de près de 10 et demi pour cent et le niveau de vie des Canadiens

s'est élevé de près de cinq et demi pour cent, comme l'indiquent les dépenses à la consommation, compte tenu de la hausse des prix.

Le nombre de mises en chantier a été de sept pour cent supérieur à celui de 1972 et 250,000 emplois ont été créés, comparativement à 200,000 en 1972, soit une augmentation de 25 pour cent.

M. Turner ajoute que les fluctuations de l'économie internationale nous ont peu touché au cours de l'année, même si le compte courant de notre balance des paiements accuse un déficit.

Les marchés des changes étrangers ont été sujets à des crises, comme en font foi les événements récents, mais l'expérience du cours flottant pour le dollar canadien a été favorable et notre devise, après avoir dépassé le cours du dollar des États-Unis vers le milieu de l'année, s'est maintenu à peu près au même cours ces derniers mois.

Au cours du premier semestre, la concurrence entre les banques a entraîné une hausse des taux d'intérêt mais un accord conclu en juin a contribué à réduire les taux d'intérêt sur les dépôts importants

et le rythme excessif d'expansion monétaire.

"Une politique monétaire généralement expansionniste a favorisé la croissance économique et encouragé les Canadiens à emprunter sur le marché intérieur plutôt qu'à l'étranger".

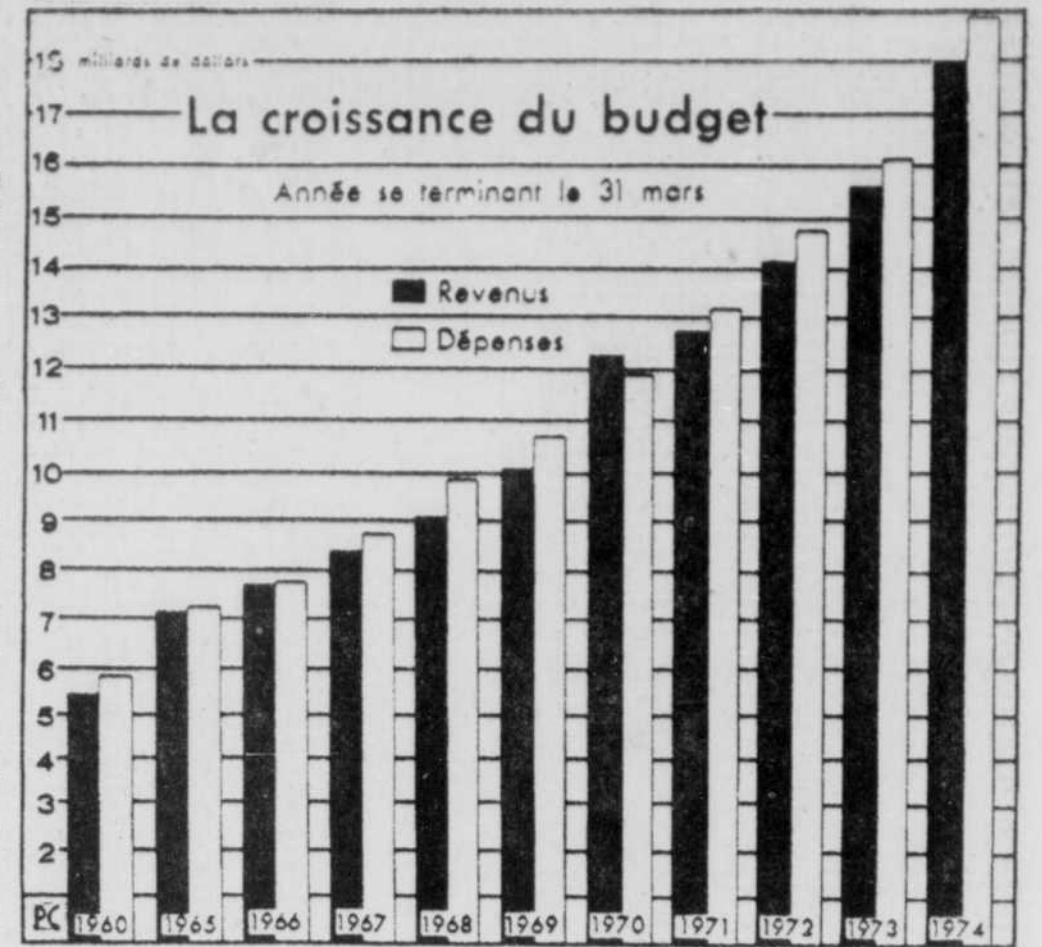
Optimisme

Le ministre des Finances ne cache pas son optimisme au début d'une année nouvelle.

"Depuis septembre, souligne-t-il, nous avons constaté une forte reprise de l'activité économique et je ne doute pas que le bilan du quatrième trimestre se révélera vraiment extraordinaire. Depuis le début de 1973, tous les indices, y compris les recettes de l'Etat, sont nettement à la hausse".

M. Turner prévoit que l'expansion, en 1973, découlera principalement des investissements de capital actif, de l'augmentation des stocks et des exportations.

Les dépenses des consommateurs et la construction domiciliaire devraient demeurer à des niveaux élevés et les immobilisations des entreprises augmenteront, suite à la croissance de l'économie et en prévision de la mise en œuvre des mesures contenues dans le budget de mai 1972.



Le budget fédéral continue à croître, et il atteindra, durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1974, des revenus prévus de \$18 milliards et des dépenses prévues de \$18,975 millions. Ces chiffres sont basés sur le budget présenté par le ministre Turner, hier soir.

Régime d'impôt "indexé" si l'inflation doit subsister

Par BERTRAND THIBAUT

OTTAWA (PC) — A compter de 1974, le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, se propose d'instaurer un régime d'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, "si l'inflation devait persister".

Pour M. Turner, c'est là "une initiative qui place le Canada à l'avant-garde des pays dotés d'un système fiscal avancé".

"Par cette modification, dit-il, le Canada se joint au groupe d'élite des pays qui ont supprimé les recettes cachées que tiennent les gouvernements du jeu de l'inflation sur le régime d'impôt progressif."

Le régime fiscal canadien est fondé sur un barème d'imposition progressif. Cela signifie qu'à mesure que son revenu augmente une personne, paie un pourcentage d'impôts plus élevé sur son revenu.

En vertu de ce régime, par exemple, en 1973, une personne paie 15 pour cent sur la première tranche de \$500 de son revenu imposable, mais 18 pour cent sur la deuxième tranche de \$500.

Autrement dit, à mesure que son revenu passe d'un échelon à l'autre, le taux d'imposition sur ce revenu additionnel augmente.

"Injustice"

Mais l'augmentation du revenu d'une personne peut être réelle ou simplement résulter de l'inflation.

En d'autres termes, si une personne obtient une augmentation de salaire de 5 pour cent, et que le coût de la vie ait aussi augmenté de 5 pour cent, elle détient le même pouvoir d'achat réel qu'auparavant, et rien de plus.

Le régime d'impôt progressif peut toutefois la placer dans une situation pire qu'auparavant parce qu'elle se situe maintenant à un palier d'imposition plus élevé.

Ce que M. Turner veut faire, c'est "éliminer de notre régime fiscal cette injustice involontaire".

Le ministre des Finances a expliqué comment fonctionnera le régime d'indexation.

Premièrement, tous les ans on établira un facteur d'inflation d'après l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours de la période antérieure.

Deuxièmement, chaque année les principales exemptions seraient majorées selon l'indice d'inflation.

Seraient incluses l'exemption de base, l'exemption de la personne mariée, les deux exemp-

tions pour personnes à charge et les exemptions pour les personnes âgées, les aveugles et les invalides.

Troisièmement, chaque année, chacune des tranches de revenu imposable serait relevée en fonction de l'indice d'inflation.

Le chef de l'Opposition, Robert Stanfield, accompagné de son critique financier, James Gillies, aux Communes, alors qu'il se préparait hier soir à aller entendre la présentation du budget du ministre Turner.

(Téléphoto PC)

750,000 Canadiens ne paieront pas d'impôt sur le revenu en 1973

OTTAWA (PC) — Sept cent cinquante mille Canadiens ne paieront pas d'impôt sur le revenu en 1973 par suite des nouvelles dispositions budgétaires annoncées hier soir par le ministre des Finances, M. John Turner.

Les trois principales mesures touchant l'impôt sur le revenu des particuliers visent à exempter d'impôt les contribuables célibataires gagnant moins que \$1,700, le contribuable marié gagnant moins que \$3,100 et à réduire l'impôt fédéral de base de 5 pour cent, d'un minimum de \$100 à un maximum de \$500.

Par suite de l'adoption de ces dispositions, augmentant l'exemption de base de \$1,500 à \$1,600 pour un célibataire et de \$2,850 à \$3,000 pour un contribuable marié et réduisant l'impôt de base de cinq pour cent, un contribuable célibataire gagnant \$5,000 par exemple, paiera cette année \$665 en impôt au lieu de \$793, soit une diminution de \$127.

Un contribuable marié, ayant deux enfants de moins de 16 ans à charge, et gagnant par exemple \$10,000 versera \$1,518 en impôt au lieu de \$1,663, soit une diminution de \$145. Le même contribuable, s'il gagne \$5,000, versera \$137 de moins et celui qui gagne \$15,000 versera \$187 de moins.

Achats et emplois

M. Turner a indiqué qu'il accordait ces nouvelles exemptions pour stimuler l'économie en laissant une part accrue de leur revenu aux mains de ceux qui l'ont gagné pour leur permettre d'accroître leurs achats et de créer ainsi des emplois, pour dissuader aussi les demandes d'augmentation de salaire

et combattre ainsi la tendance inflationniste.

Au cours de l'année 1973-1974, les Canadiens disposeront, grâce à ces réductions d'impôt, d'une somme additionnelle de \$1,3 milliard et le ministre estime que 70 pour cent de cette somme, ou \$900 millions, reviendront aux gens dont le revenu est inférieur à \$10,000.

"Ces réductions fiscales, a ajouté M. Turner, ont une valeur quatre fois supérieure à celle de la réduction de trois pour cent de l'année dernière et en outre les plus nécessiteux et les plus méritants bénéficieront des principaux avantages".

Dès le 1er avril

La pleine valeur des réductions de 1973 se reflétera dans les déductions à la source sur le traitement à compter du 1er avril 1973 et le salaire net des travailleurs s'en trouvera accru très rapidement, donnant ainsi un élan plus rapide à la croissance économique.

A la suite de mesures adoptées en 1972, le taux d'imposition de la première tranche de \$500 du revenu imposable est passé de 17 pour cent à 15 pour cent et il sera de six pour cent en 1976.

Cet allègement progressif, a expliqué le ministre, a surtout pour but de soulager le contribuable le plus vulnérable "d'un taux d'inflation malvenu et inacceptable".

Les mesures proposées devraient facilement recevoir l'appui des partis de l'opposition qui avaient réclamé, tant au cours de la dernière campagne électorale que durant le premier mois de session du 29e Parlement, d'importantes réductions d'impôt pour relancer l'économie canadienne.

UNITED

vente d'escompte pour bébés

ENCHASSEZ VOTRE CHEQUE D'ALLOCATION FAMILIALE CHEZ UNITED ET OBTENEZ 10% D'ESCOMPTE SUR LE TOTAL DE VOS ACHATS.

SI VOUS VOULEZ EPARGNER

CHAISE HAUTE PLIANTE
Siège et dossier en vinyle bien rembourrés, monture chromée. Plateau en plastique.

REG. 19.99
16⁷³

PARC DE JEUX PLIANT
Cotés en filet de nylon, armature chromée. Fond en vinyle fleuri, bien rembourré.

REG. 21.99
18⁷³

MATELAS POUR LIT DE BÉBÉ
Matelas à ressorts, recouvert de vinyle épais. Motif floral multicolore. 30" x 54".

REG. 9.99
7⁹⁷

MARCHETTE POUR BÉBÉ
Modèle rond, pliant. Siège ajustable sur 3 ressorts robustes. Roulettes doubles.

REG. 8.99
6⁷³

"JOLLY JUMPER"
Suspension solide sur pince et crochet. Harnais de sûreté. Blanc seulement.

REG. 10.99
7⁹⁷

HUILE POUR BÉBÉ LANDER
17 oz.

87^c

POUDRE POUR BÉBÉ
14 oz.

57^c

BALLES DE COTON
250's

57^c

SHAMPOING LANDER
17 oz.

87^c

VASELINE
FORMAT POUPONNIERE EN PLASTIQUE
12 oz.

77^c

OFFRE SPÉCIALE! COUCHES PAMPER

Reg. \$1.59	Reg. \$1.29
"Nouveau-né" 6/30	"de nuit" 18/12
1⁵⁹	99^c
Reg. \$1.29	Reg. \$2.39
"de jour" 12/15	"de jour" 12/30
99^c	1⁸⁹

CAMISOLES EN COTON
Fin coton peigné. 2 modèles. Blanc. 3-6 12-18-24 mois. Aubaine fantastique.

REG. 69 & 79 ch
2/\$1

DRAPS POUR LIT DE BÉBÉ
Draps ajustés lavables à la machine. Blanc et imprimés variés.

REG. 1.99
1⁵⁷

DOUILLETTE POUR BÉBÉ
Légère douillette en coton piqué, lavable à la machine. Blanc. 36" x 50".

REG. 3.59
2⁹⁷

SEAU À COUCHES
Avec couvercle cabochon. Blanc ou or. Capacité de 18 pintes.

REG. 2.59
1⁷⁷

BAVOIRS REVERSIBLES
En ratine de coton et vinyle. Divers imprimés enfants.

2/\$1

MOBILE
Amusants animaux. S'attache facilement.

2⁵⁷

DORMEUSES POUR BÉBÉ
Ratine extensible, couleurs et tailles variées. Légères imperfections.

1⁹⁷

il y a un MAGASIN UNITED près de chez vous

SHERBROOKE: 124 rue Wellington, N.

• Sorel • Drummondville

"PORTEZ-LE DONC A VOTRE COMPTE"

LA TRIBUNE

tv

LE CENTRE DU
T.V. COULEUR
A SHERBROOKELOCATION — VENTE — SERVICE
VIDEOTECH INC. KING O. 910,
ELECTRONIQUE
PANASONIC
PHILCO FORD
ZENITH

569-9963

CBFT	MONTREAL (R.C.)	WMTW	MT. WASHINGTON (ABC)
WCAZ-TV	BURLINGTON (CBS)	CFTM-TV	MONTREAL (Ind.)
CFCM-TV	QUEBEC (Ind.)	CBMT	QUEBEC (R.C.)
WPTZ	PLATTSBURG (NBC)	CFTM-TV	MONTREAL (Ind.)
CBMT	MONTREAL (R.C.)	CFTM-TV	MONTREAL (Ind.)
CBMT	SHERBROOKE (Ind.)	CFTM-TV	TROIS-RIVIERES (R.C.)

MARDI 20 FEV.
matinée

- 9.00 —
 Mike Douglas
 Au bout du fil
 Phil Donahue Show
 Mr. Magoo
 "William Tell"
 La Sente à l'Horizon
 Noo Zoo Revue
 Yoga
 Debout les enfants
 — 9.15 —
 Le 5ème Quart d'Heure
 Les "Tannants"
 De chez nous
 — 9.30 —
 Les Orléans
 Québec School
 Moming Movie
 Trouble with Tracy
 — 9.45 —
 Les 100 tours
 De Centour
 — 10.00 —
 Minute Moutou
 Joker's Wild
 Dinah's Place
 Canadian School
 Pour Vous Mesdames
 Eye Set
 — 10.15 —
 En Mouvement
 Filmatin
 — 10.30 —
 Personnalité
 Féminine
 "La Sente" avec Claudette Pinard. Aujourd'hui: "Alimentation" avec André Van Lysbeth et Claude Michaud, et "Exercices de yoga" avec Roger Goyette. Réalisation à Trois-Rivières: André Belletta.
 The New Price is right
 Pour Vous Mesdames
 Concentration
 Friendly Giant
 The Home Front
 — 10.45 —
 Chez Hélène
 — 11.00 —
 Le Gourmet Farfelu
 "Le loop en papillote"
 Gambit
 Sale de la Century NBC

après-midi

- 11.20 —
 The Lucille Rivers Show
 — 11.30 —
 Que sera sera
 — 11.45 —
 Love of Life
 Dessins animés
 Hollywood Squares
 Bewitched
 Personnalités
 De chez nous
 Rue Principale
 — 12.00 —
 Sébastien et la "Mary Morgane"
 11e épisode: "La fête chez Angèle". Pendant que tout le village célèbre chez Angèle le retour de "Kavou", le capitaine se repaît de son passé. Son cœur flanche. Sébastien brave la tempête pour aller chercher le médecin.
 Where the Heart is
 Actualité
 Jeopardy
 Courtship of Eddie's Father
 Minirama
 Password
 Le 10 vous informe
 Flinststones
 — 12.15 —
 De tout de tous
 Ligne ouverte
 Le 13 vous informe
 — 12.25 —
 News
 — 12.30 —
 Boubou
 Animateur: Jacques Boulanger.
 Search for Tomorrow
 Who, What, Where
 Game
 Elwood Glover's
 Luncheon Date
 Inform 7
 Split Second

d'un écran à l'autre

(RB) — Les téléphiles et les téléphages en auront vu de toutes les couleurs, au cours de cette fin de semaine, au petit écran.

D'abord, il y a eu ce concours du "plus bel homme du Canada". La plus belle force de l'année, à laquelle ont souscrit d'ailleurs 151,000 personnes. C'est incroyable, mais c'est vrai. Léo Liial, le récipiendaire du prix, a bien dit ce qu'il pensait. Et s'il avait été logique avec lui-même, il aurait refusé la trophée. Léo Liial a prétendu que la beauté n'était pas une vertu, et qu'il lui répugnait de jouer ainsi la vedette alors qu'il n'est qu'un comédien désireux de bien faire son métier uniquement. Il y a eu Daniel Pilon, qui s'est vanté (espérons qu'il n'était pas sérieux). On a vu Jacques Boulanger torse nu. Un Ken Dryden fort embarrassé de se trouver là. Il en a été de même pour Bernard Derome. Bref, tout a été faux, du début à la fin. Seul, semble-t-il, Benoît Girard a pris la chose avec humour, comme il se devait, dans une belle grande envolée oratoire de son cru. Lise Payette n'a pas encore tout-à-fait gagné son point: l'homme-objet, ça n'est pas encore pour demain. Au fait, savez-vous que Lise Payette détient tous les droits exclusifs de ce concours? La belle affaire (SSS) que voilà!

C'aurait pu être l'émission de variétés de l'année. Mais quelques numéros de production l'ont gâchée. Je veux parler du gala-anniversaire du canal 10, présenté dimanche soir. Pourtant, cela avait bien commencé... avec Diane Dufresne, dans une mise en scène originale. Et cela s'était continué avec Isabelle Pierre, Annie Jacques et Gabriel Charbonneau, Aimé Major. Là où ça s'est gâté, c'est lorsque Léo Rivest et Claude Blanchard ont fait ce qu'ils ont l'habitude de faire dans les cabarets: des farces plates. Et puis, il y a eu aussi ce duo, René Simard et Patof, dans l'interprétation (hélas commerciale) de "L'oiseau bleu", le mot de "monsieur" ayant été ici changé pour Patof. Mais dans l'ensemble, l'émission a été fort bien réalisée et c'était visuellement agréable.

- Matinée with Joe Van
 — 1.00 —
 One O'Clock Weather
 Truth or consequences
 One O'Clock Report
 Bienvenue Chez Nous
 All my Children
 — 1.03 —
 Across the Fence
 — 1.15 —
 Lucille Rivers Show
 Deux dans un
 Rap Around
 — 1.30 —
 Fashions in Sewing
 — 1.30 —
 Téléjournal
 As the World Turns
 Sincèrement votre
 Cinéma
 — 1.35 —
 Audubon Wildlife
 Theatre
 Let's Make a Deal
 Ciné-Mardi
 — 1.50 —
 The Justicier
 Star Trek
 Alphabet Soup
 Le Saint
 Gilligan's Island
 Mission Impossible
 Truth or consequences
 Cinéma de 5 heures
 — 2.00 —
 Guiding Light
 Cinéma
 — 2.30 —
 Days of our Lives
 The Galloping Gourmet
 The Newlywed Game
 — 2.30 —
 Andy Griffith
 Get Smart
 News Circle
 Beat the Clock
 — 2.55 —
 Sports

soirée

- 6.00 —
 Docteur Doolittle
 Channel 3 News
 Panorama
 Eyewitness News
 The Bob Newhart Show
 Madame est servie
 Actualités 24
 Pulse
 — 6.25 —
 Sports
 — 6.30 —
 Actualités 24
 De toutes les couleurs
 NBC News
 Summer Hourglass
 Wild Wild West
 — 7.00 —
 CBS News
 Bobby Goldsboro
 Enquête Spéciale
 Le 10 vous informe
 Docteur Doolittle
 The Paul Lynde Show
 Le 13 vous informe
 — 7.30 —
 Les Belles histoires
 Des pays d'en haut
 Téléroman de Claude-Henri Grignon.
 Avec Jean-Pierre Masson (Séraphin) et André Champagne (Donald).
 Hogan's Heroes
 Symphonie
 Adam 12
 The Little Concert
 Hawaii 5-0
 Hogan's Heroes
 Hawaii 5-0
 Headline Hunters
 — 8.00 —
 Cat in the Hat
 Hawaii 5-0
 Tuesday Nite Movie
 The Mary Tyler Moore Show
 Tuesday Movie of the Week
 Search
 — 8.30 —
 Docteur Simon Locke
 Chronique médico-policière réalisée par Chester Krumholz, avec Sam Groom, Jack Albertson et Len Birman. "Le Paradis perdu". Un jeune couple vit selon

les films aujourd'hui

- 1: CHEF-D'OEUVRE — 2: EXCELLENT — 3: TRES BON
 4: BON — 5: MOYEN — 6: PAUVRE — 7: MINABLE
- 9.30 A.M.
 Morning Movie
 "TEENAGE HEBE" (5) Américain 1956. Mélodrame social, réalisé par Edmund Goulding, avec Ginger Rogers, Michael Rennie, Lou Keim. — Le problème d'un enfant victime du divorce de ses parents.
 10.15 A.M.
 Filmatin
 "L'ASSEMBLEE DE LA PEUR" (5) Italien 1963. Drame de guerre réalisé par Joseph Anthony avec David Wines, Lea Massari et Ben Gazzara. — Des membres du Service d'information britannique doivent affronter des francs-tireurs grecs.
 12.30 P.M.
 Matinée with Joe Van
 "THEY DIED WITH THEIR BOOTS ON" (part II) Western 1942. Avec Errol Flynn et Olivia de Havilland.
 1.30 P.M.
 Ciné-Mardi
 DE LA BOUCHE DU CHEVAL (4) — 6-8-1959. Comédie de R. Neame avec Alec Guinness et Kay Walsh. — Un peintre excentrique bouleverse un riche appartement pendant l'absence de ses propriétaires.
 2.00 P.M.
 Cinéma
 LA DOUBLE ENIGME (The Dark Mirror) (4) — E.U. 1946. Drame psychologique de R. Siodmak avec Olivia de Havilland, Lew Ayres et Thomas Mitchell. — Un psychiatre cherche à découvrir laquelle des deux sœurs jumelles a commis un meurtre.
 2.30 P.M.
 Cinéma
 LES LETTRES DE STALINGRAD — Film réalisé par Gilles Katz, avec James Taylor, Roger Moore et Patricia St-Georges. En 1942, vers la fin de la bataille de Stalingrad, des soldats allemands écrivent à leurs proches et disent leur désespoir devant l'issue qui leur paraît fatale. Pour eux, Hitler les a laissés choir et ils n'ont plus qu'à attendre la mort (fr. 68)
 Ciné Jour
 "LA GRANDE FARAUDOLE"
 5.00 P.M.
 Cinéma de cinq heures
 LES BOUCANIERES (5) — E.U. 1958. Film d'aventures de A. Quine avec Yul Brynner et Charlton Heston. — En 1815, un redoutable corsaire consent à prêter main-forte aux Américains contre une invasion britannique (E).
 8.00 P.M.
 Ciné Jour
 "FOOLS PARADISE"
 "Tuesday Movie of the Week"
 "A BRAND NEW LIFE" Avec Gloria Leachman.
 11.30 P.M.
 "TO RILLINGTON PLACE" Avec Richard Attenborough et Judy Geeson. Drame basé sur des événements authentiques et filmé dans la ville de Londres.
 12.00 A.M.
 Cinéma
 LES CHEVALIERS TEUTONIQUES (Krzyszak). Drame historique réalisé par Alexander Ford, avec Cezary Szustowski, Andrzej Szawlowski et Henrik Borowski. — Au XVe siècle, la Pologne

nos suggestions

- (RB)
 12h.30 (2 et 13):
 13h.35 (2, 7 et 13):
 18h.30 (canal 2):
 20h.30 (canal 2):
 21h.30 (2, 7 et 13):
 23 heures (2, 7 et 13):
 24 heures (canal 2): (film)
 BOUBOU, variétés.
 FEMME D'AUJOURD'HUI, informations.
 ACTUALITES 24, informations.
 DOCTEUR SIMON LOCKE, drame.
 TEMOIGNAGES, drame.
 APPELZ-MOI LISE, entrevue.
 CHEVALIERS TEUTONIQUES, drame historique. Pol. 1960.

Les Japonais s'enrichissent avec des transactions immobilières

TOKYO (PA) — Les Japonais dépensent beaucoup d'argent, un peu partout dans le monde. Un bon nombre d'entre eux se sont enrichis grâce à des transactions immobilières.

Ils achètent actuellement des hôtels et des terrains de golf à Hawaï, à Guam et dans le Sud-Est asiatique. Ils s'emparent d'œuvres d'art à Paris et à Londres, en renchérissant sur les prix offerts par les Américains et les Européens fortunés. Même les Japonais de la classe moyenne sont présents, caméras en mains, dans les lieux de tourisme partout dans le monde, ce déploiement de richesse à l'étranger est le reflet d'un produit national brut de 250 milliards au Japon. Cette nation insulaire a réussi à sortir de la disgrâce dans laquelle l'avait plongée la Seconde Guerre mondiale, et est devenue une riche société industrielle.

Dans la liste publiée en 1972 par la revue Fortune, et énumérant les 300 compagnies industrielles les plus importantes en dehors des Etats-Unis, le Japon venait en tête avec 75, alors que la Grande-Bretagne n'en comptait que 64 et l'Allemagne de l'Ouest, 44.

La compagnie Nippon Steel venait au sixième rang avec \$4 milliards de ventes et Hitachi, une compagnie qui fabrique des appareils électriques, se classait neuvième avec \$3.6 milliards.

Ces hauts faits, qui donnent à Tokyo \$18.4 milliards de réserves étrangères, ont convaincu le reste de l'univers de la puissance industrielle du Japon. Mais dans ce pays même, c'est la terre qui demeure le bien le plus précieux, et la source la plus fréquente de fortune personnelle.

En effet, la moitié de la population, laquelle s'élève à 105 millions, est entassée dans un espace à peine plus considérable que l'île du Prince-Edouard. La pénurie de terrain qui en est résultée, combinée à l'industrialisation rapide du pays, a créé une race nouvelle de riches.

20 millions
 Le plus riche de tous les Japonais, Hyoma Seki, a déclaré un revenu personnel d'environ \$13 millions, en 1972. Le revenu combiné de sa famille se chiffrait par \$20 mil-

lions. Presque tout cet argent a été fait grâce à des transactions immobilières.
 Né d'une famille de pauvres fermiers, dans le nord du Japon, Seki fit son apprentissage chez un marchand de su-

cre en gros, après une année seulement à l'école secondaire.
 En 1931, la mère de Seki hypothéqua la ferme familiale et emprunta 4,000 yens, ce qui équivalait aujourd'hui à environ \$10,000. Seki entreprit d'exploiter avec cette somme une raffinerie de riz. Cette raffinerie produisit un profit et Seki investit cette somme dans des terrains. C'est là que sa fortune a commencé.

Un autre Japonais, Yusuke Matsusaka, de Hokkaido, à l'extrémité nord du Japon, a déclaré un revenu de \$11 millions, provenant de la vente de ses terrains et de l'administration de plusieurs entreprises.

Un jardinier de Tokyo, âgé de 41 ans, est devenu riche du jour au lendemain, lorsque le gouvernement s'est porté acquéreur d'une partie de son terrain, pour environ \$3.7 millions, pour construire une ligne de chemin de fer.

Les porte-parole officiels du fisc ont déclaré que 40,000 propriétaires fonciers à travers le pays ont vendu pour quelque \$10 milliards de terrain, en 1971. Certains de ceux-là ont placé cet argent dans des œuvres d'art, dans des chevaux, des valeurs de bourse ou d'autres terrains. D'autres ont construit de vastes résidences, ont acheté des voitures importées de luxe ou ont entrepris des voyages à l'étranger. D'autres enfin ont placé cet argent à la banque.

La prospérité ne se limite pas aux chefs d'entreprise. En dépit d'une pénurie extrême d'habitation, en dépit des

trains de banlieue surpeuplés et des moyens de transport public inadéquats, en dépit aussi du coût de la vie qui est

exorbitant, la plupart des Japonais n'ont jamais été aussi confortables.

Il y a au Japon 22 millions

de véhicules moteurs, y compris 11 millions et demi de voitures de passagers, par rapport à seulement 225,000 en

1950. Ce pays est le deuxième après les Etats-Unis, en ce qui concerne la motorisation de la population.



Pour tester le béton

Le professeur K. W. Nasser, de Saskatoon, utilise un appareil de son invention pour mesurer la qualité du béton frais, après que celui-ci a été placé dans les formes.

(Photo PC)

Demandez ce dépliant

à notre représentant

M. Paul-André Locas

qui sera à: Richmond

le 21 février 1973

au Motel Le Marquis

téléphone: 826-3765

Si vous désirez un emprunt à terme pour établir, développer ou moderniser votre entreprise nous vous invitons à prendre rendez-vous avec notre représentant.

bei
 BANQUE
 D'EXPANSION
 INDUSTRIELLE

FINANCEMENT A TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

1845 ouest, rue King

Sherbrooke, P.Q.

téléphone: 567-8481

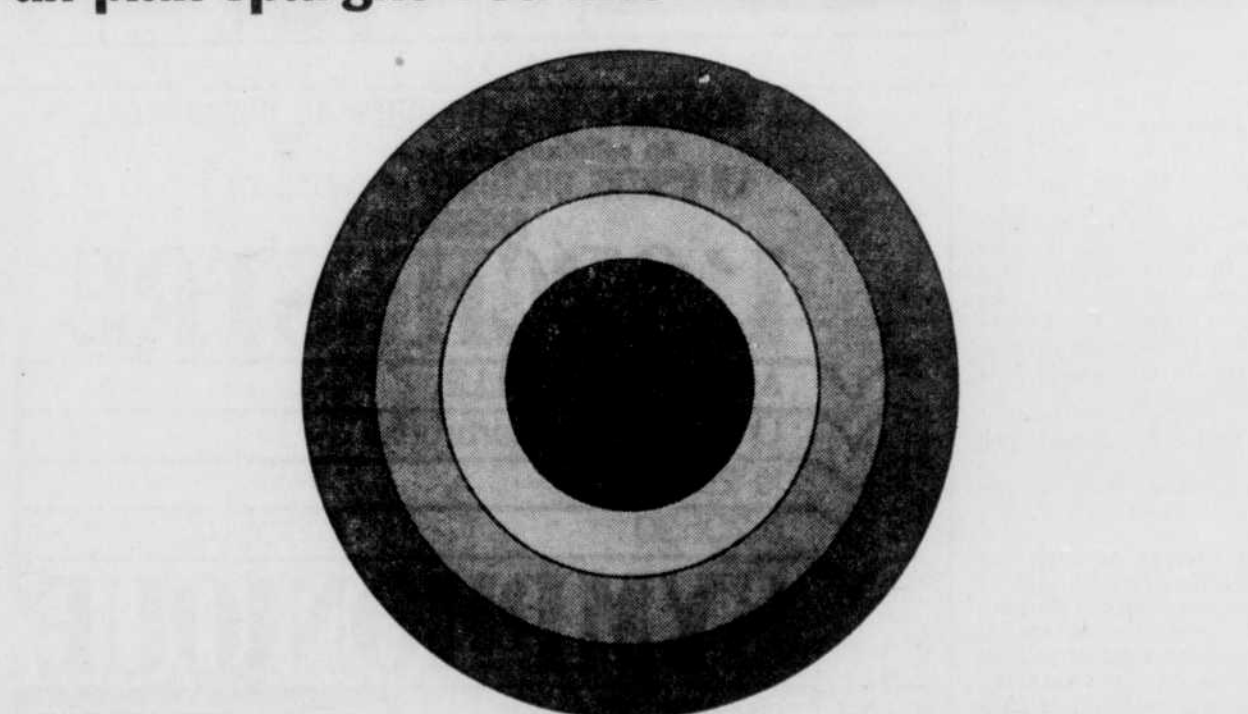
C. 7007

LA TRIBUNE
 NUMEROS DE TELEPHONE
 Annonces commerciales
 service du jour et
 autres services:
 569-9201
 Petites Annonces Classées
 569-9501
 REDACTION
 569-9184



moins d'impôt

un plan épargne-retraite...un but à atteindre!



Le Fonds Desjardins hypothèques vous permet d'être deux fois gagnant si vous le faites enregistrer comme plan d'épargne-retraite. C'est tout ce qu'il y a de plus sérieux: en adhérant à un plan d'épargne-retraite enregistré, vous avez droit, d'après la loi, à des déductions sur votre revenu gagné allant jusqu'à \$4,000, dans certains cas... en plus, naturellement, de vous assurer une sécurité pour plus tard, à l'âge de la retraite.

FIDUCIE DU QUEBEC

Sherbrooke

1845 ouest, rue King 562-2606

Notre bureau est ouvert pendant le mois de février

les jeudis jusqu'à 9 h. p.m.

26, 27 et 28 février jusqu'à 9 h. p.m.

Attention: Pour être déductible de votre revenu de l'année précédente, votre plan d'épargne-retraite doit être enregistré avant le 28 février. Laissez votre homme d'affaires s'en occuper...

Selon l'expérience des trois dernières années, le rendement moyen est de 8.3% annuellement.

Adressez-vous à votre Caisse populaire ou à votre homme d'affaires...

FIDUCIE DU QUEBEC
 511, Place d'Armes, Montréal 126

une Institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

J'aimerais obtenir plus de renseignements concernant vos plans d'épargne-retraite.

Nom: _____ Ville: _____
 Adresse: _____ Téléphone: _____

L1. 20/3/73 70191

Talisman Decor
Sculptures
Importations
Articles
Décoratifs
Tapisseries—Tape
1024 sud, rue Bowen, Sherbrooke
Tél.: 569-1970 C-74017

LA TRIBUNE des variétés

Librairie des Editions Paulines
250 NORD, BOUL. ST-FRANÇOIS
SHERBROOKE
Tél.: 569-5535 — 569-5536
AU COMPTOIR 10% DE REMISE
Sur tout achat (manuels scolaires non compris) de \$5.00 et plus.

Le chœur Héritage

Du chant à la parole et du concert au spectacle

SHERBROOKE — (par René Berthiaume) — Donner un thème à un spectacle musical, surtout lorsqu'il est choral, comporte certains risques. Notamment celui de ne tourner qu'autour, ou bien encore de le charger d'intentions qui rendront cette démarche ambiguë, ce qui n'aura plus rien à voir finalement avec l'art du chant.

C'est dans cette voie sans issue que s'est engagée, me semble-t-il, le chœur Héritage dans un nouveau spectacle où le message prend le pas sur l'exécution proprement dite. Message avant tout humain, sans aucun doute, mais comportant néanmoins des références sociales et politiques qui n'expli-

quent pas nécessairement les chansons, pas plus qu'elles n'en éclairent davantage leur portée. Une chanson existe en soi et véhicule son propre sens. Changer "Les colombes" après avoir évoqué l'affaire "Cross-Laporte" par la voix "très radiophonique" d'un annonceur en coulisse (chose qui se répète d'ailleurs à plusieurs reprises, durant le spectacle), c'est sinon gratuit, passablement excessif. Idem pour "Guevara", qu'on a chanté après avoir évoqué le nom de Pierre Vallières. Que veut-on prouver au juste?

Que le spectacle veuille témoigner d'une appartenance et d'une identification au pays et aux gens qui l'habitent, je veux bien. Mais je ne vois pas l'utilité qu'on me le dise. Je veux qu'on me le chante, uniquement. Avec ferveur aussi. Ainsi que doit le faire, d'ailleurs, toute chorale engagée dans cette voie. Et ça devrait suffire amplement.

Le chœur Héritage a de belles qualités, qui sont essentiellement artistiques. Je ne vois pas non plus l'utilité de ces danses chorégraphiques, auxquelles on nous donne droit en première partie.

Le concert, ici, devient spectacle. Dans une certaine me-

sure, il importe qu'une activité chorale soit animée, par des éclairages, des mouvements, des déplacements, des compositions de mise en place. Mais le danger qu'il y a toujours, quand on veut donner une plus grande dimension "spectaculaire" à une activité chorale, en recourant par exemple à d'autres techniques, c'est de sombrer un tant soit peu dans le music-hall. Et il s'en faut vraiment de peu, par moments, qu'il en soit ainsi, comme on a fait par exemple avec "God Is An American". L'intention est bonne, je n'en doute pas, car elle est commandée par une volonté sincère d'être en progrès.

Mais en même temps, elle est prétentieuse. Car tous ces moyens nouveaux qu'on emprunte ne sont pas nécessairement compatibles, non plus, avec les ressources que l'on a. Conséquemment, on n'est pas toujours à l'aise. Les choristes n'ont d'yeux que leur directeur musical, Marc Bernier, qui est omniprésent; on les sent tendus, trop attentifs pour ainsi dire. Et quand ils se déplacent, c'est toujours également avec beaucoup de minutie. Quelques numéros de danse et de production rendent ses participants encore moins dégagés.

C'est dans son "esprit" que le nouveau spectacle du

chœur Héritage ne m'apparaît pas sans reproches. Car, sur d'autres plans, force est d'admettre que le travail est en général excellent. Harmonisations très bien faites; orchestrations tout autant, et exécutions instrumentales très efficaces, avec juste assez de discrétion. Quelques solistes, en particulier celui qui a chanté "Un peu plus loin", de Jean-Pierre Ferland, ont impressionné l'auditoire. Quant à la chorale, elle a rendu de façon particulièrement excellente des chansons comme "Les gens de mon pays", "Pendant que", "Les Colombes", "Le navire de l'enfance", "Le mur du son" (qui n'était pas facile) et quelques autres encore. Il y a eu des moments un peu plus faibles, bien entendu, mais dans l'ensemble on doit dire que la qualité purement chorale est chose acquise au sein de l'Héritage. Sans doute devrait-on à l'avenir se consacrer davantage au chant, et moins à la parole (au texte) et à la théâtralisation, qui enlèvent à l'art choral son ampleur et sa densité.

Une salle comble (on a même refusé 300 personnes aux guichets) a assisté à la représentation de cette "première" du chœur Héritage sur la scène de la "grande salle" du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.



Enrico Macias, ce soir et demain, à la "grande salle". Dans les deux cas, il chante- ra à guichets fermés.

Exposition à l'Université

Poèmes et gravures: de rêves et d'encre rouge

Pendant tout le mois de février, le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke présente à la bibliothèque générale vingt-deux gravures et poèmes, une édition lancée par sept finissants de l'Université de Québec à Montréal (Arts, option gravure): De rêves et d'encre douce.

Ce projet est né d'un cours offert par l'Université du Québec à Montréal, famille arts, et présenté comme devant être une activité de synthèse.

Ces finissants ont décidé de réunir tous les procédés de la gravure et d'en faire un assemblage intéressant. Les procédés suivants furent employés, soit: eau-forte, relief, sérigraphie et lithographie.

En relation avec leur propre expérience, les finissants ont choisi les poèmes du Chancel Malenfant,

étudiant en lettres. Cette réalisation a vu le jour grâce à la collaboration de l'Université du Québec.

L'expérience s'est avérée valable par sa démarche, son organisation, le travail personnel et collectif, mais aussi par le fait qu'elle soit réalisée dans un contexte qui dépasse les limites de l'art individualiste.

Quant à l'image, elle reflète l'authenticité des diverses démarches et reste certes l'ébauche d'un vrai travail qui mainte-

nant commence.

Cette édition fut réalisée par: Cécile Bourgeois, Suzanne R-Girard, Isabel-

CAPITOL

présente 2 productions qui vous feront rire aux larmes!

"SURVEILLEZ-LES OPERER"

avec

George C. Scott

et

"LES POULETS"

qui regroupent RAQUEL WELCH, YUL BRYNNER et autres artistes de renom.

C-77609

PREMIER

Continuel tous les jours, de 1h.30 à 11h. p.m.

2 films érotiques!

18 ANS ADULTES

"L'ENFER DE L'EROTISME"

"CHAUD DELIRE"

2 FILMS EN COULEURS —

SEXY • EROTIQUE!

C-77605



C-77606

ETUDIANTS AGE D'OR \$1.25 14 ANS

COSA NOSTRA LE DOSSIER VALACHI

LINO VENTURA • CHARLES BRONSON

2e film: "LE CINEMA DE PAPA" couleurs

Une seule représentation à 7h.15

"LA COSA NOSTRA" passe vers 9h.15

Tél.: 562-3969

Voisie du Centre d'Achats Place Boivin

CINEMA REX

C-77607

CINEMA 569-2626 EN 3ème SEMAINE

DE PARIS 14 ANS

LES HOMMES FORTS DE SERGIO LEONE

CEDENT LEUR PLACE AUX TIGRESSES!

CLAUDIA CARDINALE BRIGITTE BARDOT

MICHAEL J. POLLARD de BONNIE et CLOY

EN COULEURS

LES PETROLEUSES

de CHRISTIAN JACQUE

AUSSE: musique de FRANCIS LAI

LA TREVE

"Les Pétroleuses": 7h.00 — 10h.00

"La Tréve": 8h.30 p.m.

EN COULEURS

C-77612

Hôtel LE VICOMTE

Tél.: 563-4060 2424 OUEST, RUE KING — SHERBROOKE

EN VEDETTE
CETTE
SEMAINE

"LA PLACE"

SPECTACLES
TOUS LES JOURS
A COMPTER
DE 7 H. P.M.

JAM SESSIONS

Tous les dimanches,
à 4 heures p.m.

"THE SKEPTICS"



PARMI NOUS
EN GRANDE VEDETTE
ELIZA BELL
"La Mariée la plus sexy"
Du 20 au 25 février

SPECTACLE SPECIAL à 5h.15 p.m.

les jeudis, vendredis, samedis et dimanches

Notre salle à manger
"LE CHOIX DU GOURMET"



DE SCÈNE EN SCÈNE

PARIS (PC) Février pourrait être appelé le mois de la culture canadienne en France, compte tenu du nombre d'artistes qui se produisent ou sont représentés par leurs oeuvres.

Des Canadiens de différents secteurs artistiques offrent des spectacles ou participent à des émissions télévisées, et des expositions sont organisées au Centre culturel canadien à Paris.

Le chef d'orchestre québécois Jacques Beaudry a dirigé cette semaine un opéra de Verdi, diffusé sur le réseau national de télévision. Au début du mois, le ténor Raoul Jobin, conseiller culturel à la délégation du Québec, a réalisé une émission télévisée ayant trait à l'art d'un ténor.

Robert Charlebois, le populaire chanteur rock du Québec, effectue une tournée de dix villes françaises, avec Léo Ferré.

Félix Leclerc, parfois surnommé le prince des poètes du Québec, vient de terminer un engagement de 18 jours à Paris, qui a donné lieu à des critiques élogieuses.

Plusieurs activités se déroulent au Centre culturel canadien. Hiderato Suzuki, violoniste canadien d'origine japonaise, a donné un concert dont une partie a été enregistrée et sera retransmise à la télévision.

Le Centre a également présenté une exposition de sculptures intitulée "Dans les vergers de Philipps Scriver".

Des oeuvres de Carl Heywood, artiste canadien qui vit en France depuis plusieurs années, seront en montre, et il y aura aussi des expositions d'oeuvres de Guido Molinari et Claude Tousignant, de Montréal.

Côté théâtre, la pièce de Gratien Gélinas, "Hier, les enfants dansaient", présentée par les Comédiens associés du Québec, prendra l'affiche le 21 février au Théâtre de la Renaissance.

Des cinéastes canadiens doivent participer à des discussions de groupe dans le cadre de la Semaine internationale du film d'animation qui se déroule du 18 au 25 février à Toulouse.

A Paris, deux productions de l'Office national du film du Canada, "Qui perd gagne", de William Weintraub, et "The Half-Master Turner", de Bruce Mackay, seront présentées le 20 février au Centre culturel.

Un nouveau catalogue de films canadiens pouvant être prêtés aux consuls et à l'ambassade du Canada à Paris fera l'objet d'un lance-

ment, lundi, au Centre culturel.

En plus de la tournée de spectacles on peut voir aussi Robert Charlebois dans une autre production de l'ONF intitulée "Jusqu'au Cœur", et inscrite au programme du Centre.

Plus tôt en février, le consulat canadien à Marseille organisait un festival dans la ville de Chambéry. Le programme comprenait des films canadiens, des expositions d'art esquimaux et des spécimens illustrant la vie canadienne.

COMMENÇANT VENDREDI, 23 FEVRIER
LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
POUR TOUS
dans une comédie de réalisation par
GILLES RICHER DENIS HEROUX
avec
RENÉ SIMARD REGIS SIMARD JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHAMPE FRANCIS BLANCHE YOLAND GUERARD MYLENE DEMONGEST ANDRÉ LAWRENCE DENISE PROULX PATSY GALLANT FRANK MAHOVLICH
J'AI MON VOYAGE!
VANCOUVER QUEBEC
UNE PRODUCTION CLAUDE HEROUX
C-77608

LES CONCERTS SYMPHONIQUES DE SHERBROOKE
en collaboration avec
LE CENTRE CULTUREL et CHITRAV INTÉLÉ-7
PRÉSENTENT
L'ORCHESTRE
à la GRANDE SALLE
Université de Sherbrooke
le 25 fév.
à 20h30
SYMPHONIQUE
ouverture-Weber
symphonie 104-Haydn
concerto pour violon-
Mendelssohn
DE
ADELE ARMIN
ARTISTE INVITE
SHERBROOKE
adultes: \$3.50/\$2.50 étudiants:\$1.25
réservation Centre culturel 569-6227

Hôtel LE VICOMTE
Tél.: 563-4060 2424 OUEST, RUE KING — SHERBROOKE
EN VEDETTE
CETTE
SEMAINE
"LA PLACE"
SPECTACLES
TOUS LES JOURS
A COMPTER
DE 7 H. P.M.
JAM SESSIONS
Tous les dimanches,
à 4 heures p.m.
"THE SKEPTICS"
PARMI NOUS
EN GRANDE VEDETTE
ELIZA BELL
"La Mariée la plus sexy"
Du 20 au 25 février
SPECTACLE SPECIAL à 5h.15 p.m.
les jeudis, vendredis, samedis et dimanches
Notre salle à manger
"LE CHOIX DU GOURMET"

CLINIQUE DE HAUTE ESTHETIQUE
 Annette Giguère
 Esthéticienne spécialisée
TRAITEMENTS SVETELIGNE
 Massages manuels, électriques,
 du corps et du visage.
 500, rue Moore 563-9111

LA TRIBUNE au féminin

BOUTIQUE de ROBES
The Wool Shop

159, rue Queen
 Lennoxville

567-4344

REPARATION D'APPAREILS ELECTRIQUES
MENAGERS • GRILLE-PAIN • FER A REPASSER • ETC.

O'BOYLE & DUPLESSIS ASS. INC. 562-2637

1430 Ouest, rue King — Sherbrooke



**Nettoyage de Tapis
 à la Vapeur**
Commercial — Résidentiel

P. Thivierge

Extraction
 Deep Steam

Division de Les Installations de Tapis
 de Sherbrooke Inc.

1428, rue Béliveau — Sherbrooke — (819) 562-0661



569-2313

CHOIX COMPLET DE FOURRURES

UN CHOIX COMPLET DE
 NOUVEAUX MANTEAUX
 DE FOURRURE

**REMODELAGE
 REPARATION
 ENTREPOSAGE**
 Satisfaction assurée

La Martin & Co.

FOURRURES EXCLUSIVES

183, RUE FRONTENAC



Epouse expulsée

L'Américaine Wyn Sargent, (à gauche,) qui avait épousé un chef d'une tribu primitive, en Indonésie, est arrivée à Hong Kong récemment où elle a été photographiée à sa descente d'avion, en compagnie d'une jeune femme non identifiée. Mme Sargent a été expulsée d'Indonésie pour avoir manifesté l'intention d'adopter le costume plutôt limité des femmes de la tribu de son époux.

(Téléphoto PA)

Mise sur pied d'un bureau d'information sur le milieu ambiant des enfants

OTTAWA (PC) — Une citoyenne de la Capitale, Mme Polly Hill, a obtenu de la Société centrale d'hypothèques et de logement une subvention de \$64,500 pour l'aider à mettre sur pied un bureau d'information sur le milieu ambiant de l'enfant.

Le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a expliqué que cette subvention fédérale avait été consentie à Mme Hill pour lui

permettre de mettre sur pied un bureau central d'information sur le logement et les autres composantes du milieu ainsi que sur ce qui peut le mieux répondre aux besoins des enfants canadiens dans ce domaine.

La principale activité de ce bureau sera de recueillir, d'évaluer et de diffuser les renseignements pertinents à l'enfance, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, en consi-

dérant également les groupes d'enfants et les enfants isolés au foyer.

Mme Hill compte 25 années d'expérience en matière d'enseignement et de travail bénévole auprès des enfants et elle est reconnue comme une autorité en matière d'éducation de l'enfant.

C'est elle qui avait dirigé le projet qui a donné naissance au Monde des Petits d'Expo '67 à Montréal.

Partisane du féminisme depuis 60 ans

TORONTO (PC) — Les femmes devraient oublier les erreurs et préjugés du passé, au dire d'Elsie Gregory MacGill, qui a été la première femme ingénieure en aéronautique au Canada, et partisane du féminisme depuis ses jeunes années, il y a 60 ans.

C'est une perte de temps que de chercher à faire le procès de certaines injustices pour en connaître les respon-

sables et les victimes. Les femmes devraient plutôt crier d'un statut égal et de salaires égaux à ceux des hommes, a-t-elle déclaré au cours d'une entrevue accordée à Toronto.

Elsie Gregory MacGill, ex-membre de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme, a été élevée par une mère suffragette, magistrat à la Cour juvénile de

trier leurs efforts sur l'acquisition de Vancouver.

En 1956 elle a publié un livre intitulé "My Mother, the Judge".

"Ce n'était pas dans l'intention de rendre hommage à ma mère, mais si j'avais écrit un ouvrage sur le mouvement féministe, les gens n'auraient pas été intéressés à le lire, de sorte que j'en ai fait une biographie", a-t-elle raconté.

Le prix importe peu

Des essais sur différentes marques d'antigel effectués par l'Association des consommateurs canadiens, ont démontré que les prix demandés n'avaient pas de rapports avec l'efficacité des antigel et avec la protection offerte aux températures gélives.

Pharmacie JEAN-PAUL SAVARD EN VILLE
 93 OUEST, RUE KING — TEL.: 569-3675

**NOTRE SPECIALITE:
 VENDRE MEILLEUR MARCHÉ**

Le courrier de Fernande

Encouragement à TOBIE

Q. — En réponse à la question du 1er février 73, LE SILENCE EST D'OR, Signé: TOBIE, je voudrais dire que, moi aussi j'ai été malheureuse parce que ma famille n'acceptait pas le garçon qui me fréquentait. Ce garçon ayant un handicap, ils s'imaginaient qu'il n'y aurait pas de bonheur pour moi. Mon père a été jusqu'à dire: "Tu l'aimes maintenant mais lorsque l'amour s'envolera par la fenêtre, je crains que tu lui sois infidèle. Lui ne pourra pas tellement avoir de chances de te tricher, vu ses limites, mais toi, es-tu certaine de ce que tu feras si tu te mets à ne plus l'aimer?"

Je savais que mon amour était sincère et que mon jeune homme en question était digne d'estime, de respect, d'admiration, d'amour et de tout. Quant à une vie à deux, l'excellent emploi qu'il occupait, qu'il occupe encore, nous mettait à l'abri de tout problème financier.

Jamais je ne lui ai soufflé un mot au sujet de l'attitude de mes parents avant notre mariage et jamais je ne le ferai. Entre nous deux, en plus de l'amour, il y avait et il y a encore, compatibilité de caractère, plusieurs goûts en commun, des sujets de conversation illimités et inépuisables, étant donné qu'on a tous deux une excellente culture générale, qu'on s'intéresse à tout, qu'on prend la vie du bon côté, qu'on a le respect du groupe ethnique de l'un et l'autre. Ce n'est que pour se taquiner qu'on y réfère de temps en temps; il est canadien français et moi canadienne écossaise.

Mon amour de mari aurait eu et aurait encore du chagrin s'il apprenait la vérité, si je n'avais pas su me taire, si je ne me taisais pas encore. Et

puis "Heaven's Blessing Upon Us", ma famille s'est mise à l'aimer. Je dirais même qu'ils l'adorent. Quand à mon père mon mari est devenu un vrai fils à ses yeux; mon mari adore toute la famille.

Je suis heureuse, lui aussi, et quelle joie me procure cette occasion de crier mon bonheur de trois ans déjà.

HAPPY IS THIS LASSIE TO HER LADDIE
 R. — Il me fait plaisir de publier votre lettre au bénéfice des lecteurs et lectrices du Courrier. J'espère que Tobie profitera de votre expérience et ne laissera jamais rien paraître de ce qu'elle sait de l'opinion de ses parents à l'égard de son prétendant.

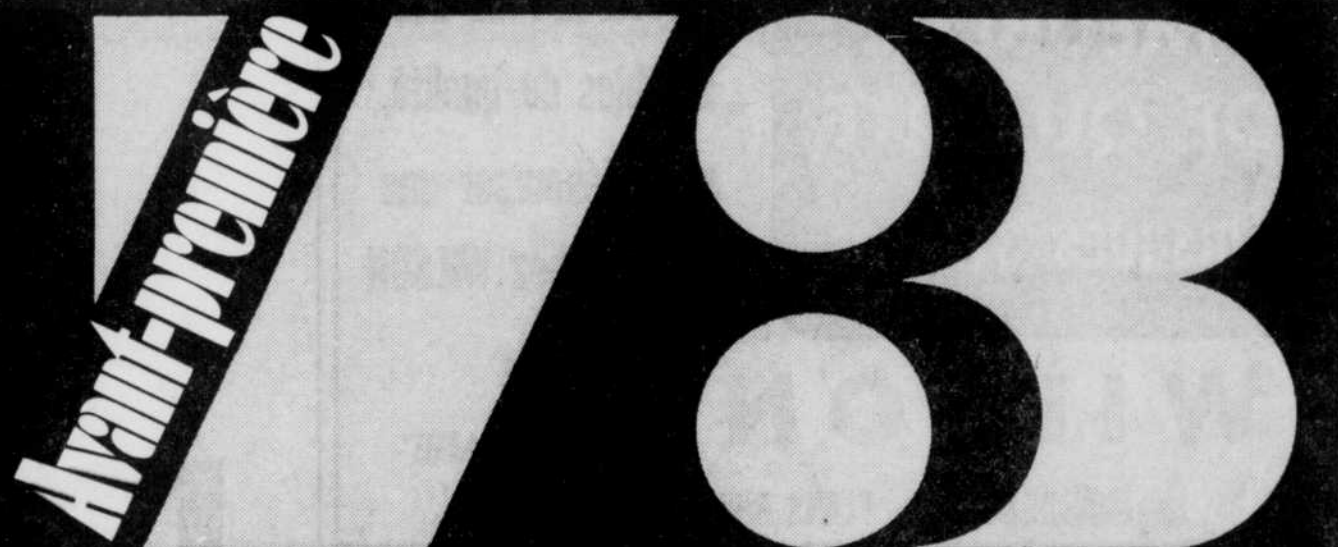


M. H. P. BOULANGER,
 conseiller naturopathe

La direction de Vitaminex Inc., est heureuse d'annoncer que M. Boulanger est en charge de la promotion des ventes de l'extracteur de jus Nutrimax. Il est très bien connu dans le domaine, qu'il exerce depuis 15 ans. Pour service ou démonstration à domicile, signalez: 567-2455.

78009

SINGER



SINGER vous met dans l'embarras du choix!



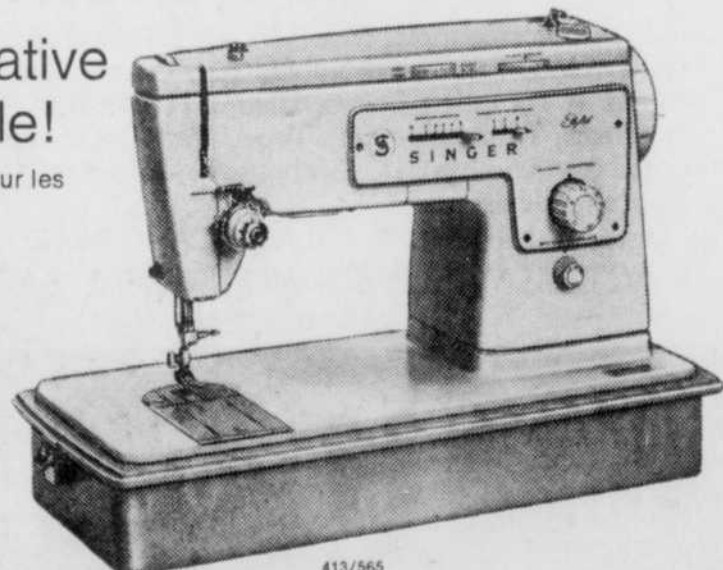
Une Fashion Mate avec meuble!

Optez pour la versatile Fashion Mate* offerte avec un meuble ou pour l'extraordinaire machine à coudre Stylist* à point extensible de Singer*. Les deux machines sont offertes au même bas prix durant l'Avant-première 73 chez Singer! Un choix embarrassant si l'on considère les caractéristiques nombreuses incorporées à chacune de ces machines. Mais le prix, lui, n'a rien d'embarrassant. Rendez-vous tout de suite au centre Singer le plus près de chez vous.

ou une Stylist portative à point ex-ten-si-ble!

La Stylist Zig-Zag fait du beau travail sur les tricotés et les tissus extensibles!

- Points droit, zigzag et extensible
- Système Flexi-Stitch* pour tissus extensibles et couture décorative
- Couture à aiguilles jumelées
- Canette à l'avant facile à placer, exclusivité Singer
- Pose-aiguille à sens unique, exclusivité Singer
- Offerte avec une pratique mallette "passe-partout"



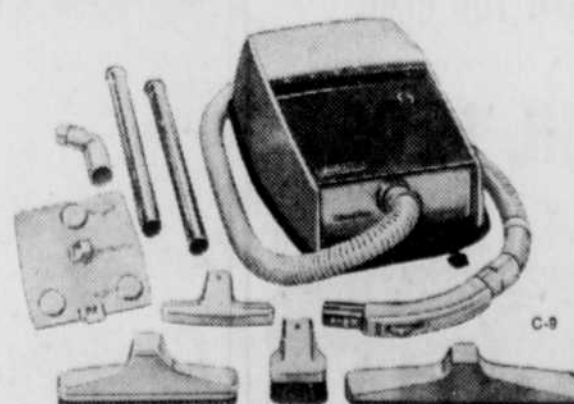
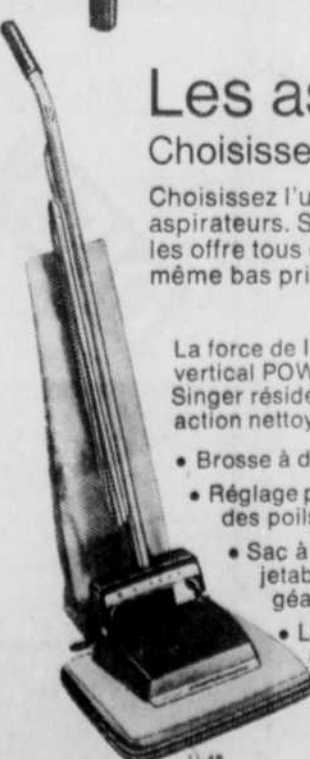
Les aspirateurs SINGER: des bourreaux de travail!

Choisissez le POWERmaster ou le Silver Glide

Choisissez l'un ou l'autre de ces aspirateurs. Singer vous les offre tous deux au même bas prix.

La force de l'aspirateur vertical POWERmaster* de Singer réside dans sa triple action nettoyante.

- Brosse à double action
- Réglage pour la longueur des poils
- Sac à poussière jetable de format géant
- Lumière pour éclairer les coins sombres
- Guidon à trois positions



L'aspirateur bolting Silver Glide* de Singer facilite les plus dures corvées de nettoyage!

- Le cordon électrique se range automatiquement à l'intérieur
- Un signal lumineux s'allume lorsque le sac est plein
- Support à enclenchement avec 5 accessoires
- Exclusif: roulettes "anti-égratignures"
- Exclusif: la poignée du boyau est conçue pour assurer un maniement facile

SEULEMENT
\$64.

Les machines à coudre Zig-Zag de Singer se vendent à partir de seulement \$89.95

FACILITÉS DE PAIEMENT.

SINGER

*Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Ltée.

Parlez l'Anglais* dès le 30 Avril

Téléphonez vite à

569-9179

Vous voulez parler l'anglais le mieux possible — et le plus vite possible? Chez Berlitz, vous commencerez à parler anglais, avec un vrai professeur, dès la première minute du premier cours. Nous vous donnerons même une série de cassettes pour répéter vos leçons à la maison et progresser encore plus vite.

Vous pouvez suivre des leçons individuelles, ou vous joindre à un petit groupe de 4 à 7 élèves

Berlitz

À langues vivantes, méthode vivante.

Sherbrooke — 1845, King Ouest — 569-9179

Trois-Rivières — Edifice Place Royale, 378-2811

C 756619 Allemand, espagnol, italien, etc.



Voici les nouveaux styles de manteaux pour le printemps, de la collection de Léo Chevalier, à Montréal, pour Montroy. La taille élastifiée (à gauche) est de retour, dans un jersey beige. Le manteau enveloppant (à droite) est en lainage et mohair rose pâle. (Photo PC)

Malgré leur importance moindre, les manteaux adoptent plusieurs styles

Par MARGARET NESS

NEW YORK (PC) — Les manteaux ne semblent jamais être aussi importants, au printemps, qu'ils le sont à l'automne et à l'hiver. C'est probablement parce que, après un long hiver, les femmes sont fatiguées de porter des manteaux et préfèrent passer aux tailleurs.

Mais les manteaux ont une place légitime dans la garde-robe de printemps, et cette saison, les manteaux ont des détails nouveaux, comme par exemple la taille plissée, le "trench" féminisé et les couleurs pastel.

Le plus important

Un manteau important, ce printemps-ci, est le manteau sans doublure. Halston déclare: "Le manteau à l'usage pour le printemps 1973 est un manteau étroit, bien coupé, en vicogne pure. Evidemment ce manteau coûte presque aussi cher qu'un manteau de fourrure, mais si vous substituez à la vicogne une étoffe légère, et vous avez un manteau à la nouvelle mode et qui sera d'un usage précieux."

La taille plissée, ou élastifiée, n'avait pas été à la mode depuis plusieurs années. Elle avait disparu avec la chemise et le style Empire, à taille haute, au cours des dernières années. De plus, on l'avait presque abandonnée, à cause de l'insistance apportée sur les modes d'aspect jeune.

La taille élastifiée a provoqué celui de la taille élastifiée. Cependant, cette mode ne sera peut-être pas très populaire, et on n'en a pas vu autant dans les collections de manteaux que dans les présentations de jaquettes

et de robes. Mais un certain nombre de couturiers d'avant-garde préconisent ce style. Calvin Klein l'a même utilisé pour certains de ses manteaux non doublés. Léo Chevalier, de Montréal, dans sa collection de manteaux pour Montroy, a inclus un manteau de style chemisier, à la taille affinée par un cordonnet, dans les tons de beige, en lainage.

Evidemment, le style élastifié ou serré par un cordonnet ne peut convenir qu'aux tissus légers, qui conviennent

à la température du printemps avancé. Cuddicoat, par exemple, les utilise pour les manteaux de jersey et de toile. Mais il est intéressant de noter que les détails nouveaux de la mode, cette année, se retrouvent à la taille, et non pas au cou et à la longueur de la jupe.

Les "trench"

Les manteaux "trench" les plus nouveaux sont très étroits et moins masculins que par le passé. Ce trench, également, est souvent confectionné en

étoffes légères, ce qui donne un autre aspect à ce classique de l'imperméable.

Deux styles de la saison dernière ont été conservés cette année: le manteau enveloppant et la manche raglan. Cette dernière, toutefois, est très modifiée. La maison Originals, par exemple, monte les manches raglan très haut, afin de donner à l'épaule une allure moulée. Cuddicoat présente également plusieurs manteaux à manches raglan.

Le manteau enveloppant tient encore une place de choix dans les collections de printemps. Oscar de la Renta les présente comme faisant partie d'ensembles, comme par exemple ce manteau bleu pâle, accompagné d'un chandail bleu, d'une jupe blanche à plis et d'un foulard blanc. Incidemment, de la Renta

semble affectionner particulièrement ces longs foulards, pour accompagner ses manteaux. Dans la collection Montroy, par Léo Chevalier, il y a un manteau enveloppant en mohair rose. Ce tissu est extrêmement populaire, pour le printemps et il est intéressant de voir comme son aspect est différent, dans les couleurs pâles.



Mme Lucette Rudisel invite sa clientèle à venir la rencontrer au Salon de coiffure Le Baron 166 ouest, rue King 567-8606

TOUR D'HORIZON

Cercle de fermières de Rock Forest

Tous les membres du Cercle de fermières de Rock Forest sont convoqués à une assemblée le mercredi 21 février courant, à 7h30 p.m., au sous-sol de l'église. Il y aura démonstration de macramé et un goûter sera servi.

AFEAS St-Esprit

Il y aura réunion des membres de l'AFEAS St-Esprit, le mercredi 21 février courant, à 8h p.m., au sous-sol du presbytère.

Cercle Renaud

Mme Lucille Martineau agira comme hôtesse lors de la prochaine réunion des membres du Cercle Renaud, qui se déroulera chez Mme Ginette Beaudoin, 1497 rue Desnoyers, le mercredi 21 février courant, à 8h30 p.m. Le travail littéraire sera alors présenté par Mme Gabrielle Jacques.

Promotion d'habits sur mesure

Au Salon Masculin, Centre d'Achats, Rock Forest, du 15 au 25 février. Vaste choix de tissus importés et canadiens, du classique au dernier cri de la mode, confectionnés spécialement sur mesure par un manufacturier dont la réputation n'est plus à faire. Style, Qualité, Élégance. Valeur régulière \$150.00, en spécial à \$99.50. 1597-23 fév.

L'Artisanat, 1221, King ouest

Grande vente. En très grand spécial, laine Pingouin réduite de 50%, 33 1/3%, 20% et 10%. Pas de mise de côté et pas d'échange. Notre vente se continue jusqu'à la fin du mois de février. 1664-26 fév. (*)

POUR CONSTRUCTIONS et RENOVATIONS DE TOUS GENRES — CONSULTEZ CHAMBRINI INC. 8, Champlain — G. Scalabrin Entrapreneurs généraux 631, Goupi — Sherbrooke C 77530 569-7867

Vous sentez le besoin de parler à quelqu'un?

QUELQU'UN VOUS ECOUTE.

Secours-Amitié
563-5511

A toute heure du jour et de la nuit.

**MEUBLES
DE QUALITÉ
DISQUES STÉRÉO**

Procurez-vous des meubles de qualité, sans déboursier une fortune, chez WILSON

WILSON

FACILITE VOTRE MAGASINAGE

● MISE-DE-COTE ● PLANS BUDGETAIRE WILSON

UNE VENTE SANS PRECEDENT!

110^e ANNIVERSAIRE

Depuis 1863, soit 110 ans en affaires... et Wilson célèbre avec fracas... une vente formidable des économies substantielles, et notez bien, chaque article en vente est de la qualité réputée depuis toujours chez Wilson.

**3 PLANCHERS
9 RAYONS
DES CENTAINES D'ARTICLES
A PRIX SPÉCIAUX**

Fauteuils occasionnels, Mobiliers Chesterfield, Mobiliers de salles à dîner. Mobiliers de chambres à coucher, Lits continentaux, Mateas et sommiers-boîtes, Divans Hide-a-Bed, Lits superposés, Causeuses, Tables de salon, Tapis, Mobiliers de cuisines, Eléments de stéréo, Lessiveuses, Sécheuses, Réfrigérateurs, Cuisinières, Lampes, Téléviseurs.

Marques KROEHLER, VILAS, RCA, GIBBARD, SIMMONS, VICTORIAVILLE FURNITURE, ST. BARTHELEMY, etc., etc.

RABAIS DE 15% à 40%

Chaque article arbore une ETIQUETTE SPECIALE DE VENTE!

Livraison immédiate, gratuite, jusqu'à 100 milles à la ronde.

**LA VENTE DEBUTE DEMAIN, MERC.,
9h. a.m.**

WILSON invite à comparer prix-qualité!
2 minutes du stationnement à l'abri.

61 NORD, WELLINGTON
Tél.: 562-2627

WILSON

SHERBROOKE

DIET 7UP

Pleine saveur,
moins de calories.



Surveiller sa ligne, ce n'est pas toujours agréable. Mais déguster un bon Diet 7 Up, ça, c'est plaisant.

La saveur de Diet 7 Up donne pleine satisfaction. C'est bon au goût. Ça fait du bien.

Avec Diet 7 Up, on est gagnant sur toute la ligne.

Seven Up, 7 Up et Diet 7 Up sont les marques déposées qui identifient les produits de Seven Up Company.

Diet 7Up

Le voici enfin en bouteilles de 10 oz consignées.

**Centre de Camping & Sport
SHERBROOKE SURPLUS INC.**
VENTE — SERVICE — SKI-ROULE LITE
EQUIPEMENT DE CAMPING —
Ben Lacroix, président.
Boul. Bourque — Magasin: 562-7073
Résidence: 563-6168

LA TRIBUNE sportive

CENTRE DU PNEU Sherbrooke
900 ouest, rue King
coin Queen Tél. 569-9493
Seiberling
et autres marques connues.

Sport choc

PAR DENIS MESSIER



LA LJMO PAR DEUX BUTS

Même si je ne partage pas la manière de procéder de la Ligue Junior Majeure du Québec dans la sélection de ses étoiles, ces derniers seront les adversaires au Forum de Montréal des Étoiles de l'Association sportive universitaire du Québec. Personnellement, je crois en une victoire des JUNIORS par une marge de deux buts.

Cette première confrontation dans l'histoire du hockey junior et universitaire suscite un immense intérêt même si selon les rapports le Forum de Montréal se sera pas rempli à craquer pour l'événement. On ne doit pas se surprendre que l'assistance soit minime si l'on considère qu'à travers les villes du Québec, il y a eu baisse dans les assistances et qu'au niveau universitaire les gradins sont souvent vides.

"Jos public" qui va se déplacer pour assister à la rencontre va certes être le témoin d'un excellent match car même si auparavant il n'y a jamais eu une seule rencontre, le fait demeure que le hockey universitaire compte dans ses rangs plusieurs anciens hockeyeurs du niveau junior qui tenteront de profiter de l'occasion pour s'imposer dans un tel match.

La Ligue Junior Majeure du Québec - ce circuit compte deux conquêtes de la coupe Memorial en autant d'années - va présenter un alignement assez respectable aux universitaires mais aurait pu facilement être supérieur. En effet, O. Tessier va se lancer dans le match avec des gars de 19 ans et automatiquement il a dû ignorer des joueurs d'un excellent calibre. Si l'on jette un coup d'oeil au classement des compteurs, l'on va remarquer l'absence d'au moins cinq joueurs qui sont au nombre des dix meilleurs du circuit Lebel.

Jacques Locas - il n'a que 18 ans - n'est pas éligible pour le match. Un marqueur de 55 francs buts, et aurait certes pu s'avérer un atout important pour le pilote Orval Tessier. Que dire aussi de l'absence des Gossette, Deziel et Claude Larose qui ne seront pas de la partie alors que chacun méritait une place sur cette formation.

En meilleure forme physique que les universitaires, donc plus rapide, les Étoiles de la Ligue Junior Majeure du Québec sont sous la direction d'un type qui saura bien dénicher la faiblesse de l'adversaire. Un autre point qui joue en la faveur des Étoiles, Orval Tessier va retrouver non pas seulement ses joueurs clés des Remparts mais aussi un bon groupe de Royals de Cornwall. Tessier va connaître beaucoup plus ses hommes qu'un Paul Arsenault et même Georges Guilbault.

Les Étoiles de l'ASUQ se serviront certes de leur poids pour ralentir les juniors mais il leur faudra avant tout leur mettre la main au collet. Je suis persuadé qu'Orval Tessier va appuyer sur le coup de patin dans le match de ce soir et le jeu de position. Si les juniors font appel à leur vitesse en plus de bien se passer la rondelle, la soirée pourrait être longue pour les Étoiles de l'ASUQ.

La victoire est loin d'être acquise par les Étoiles de la Ligue Junior Majeure du Québec car il faut bien admettre que les juniors vont se mesurer à la crème des hockeyeurs de l'Association sportive universitaire du Québec. J'ai tout de même l'impression que des types de la trempe de Savard, Laganère, Rochon, Patry auront le meilleur sur les universitaires.

Ottawa gardera ses Nationals

OTTAWA (PC) — Les Nationals d'Ottawa de l'AMH, demeureront à Ottawa en 1973-74.

Le président des Nationals, Doug Michel, a déclaré, lors d'une conférence de presse hier, que, en dépit d'un énorme déficit évalué à \$600,000, le club resterait dans la capitale fédérale.

"Les Nationals ont un logis... et nous allons certes y demeurer."

Handicapé par la plus basse

assistance dans l'AMH, Michel a déclaré la semaine dernière que lui-même et le co-propriétaire Nick Inbovich vendraient le club - à quiconque pourrait offrir "une couple de millions de dollars".

Un groupe d'hommes d'affaires de Milwaukee était sensé avoir acheté le club pour la somme de \$2.1 millions, lundi dernier, mais le marché est tombé à l'eau lorsque le représentant du groupe ne s'est pas présenté pour l'accord fi-

nal. Le groupe a ainsi perdu un acompte de \$200,000.

Nouveau prix

Michel a introduit une nouvelle échelle de prix d'admission pour les six prochaines parties locales dans une tentative d'augmenter les assistances misérables.

Ainsi, les prix ont été réduits de \$3.50 et \$6.50 à \$2.50 et \$5 tandis que les prix pour les étudiants demeurent de

\$1.75 à \$2.25.

La nouvelle échelle est une tentative dans le but d'attirer la clientèle locale des 67, de la LJO, qui affichent une priorité de 10 contre un sur les nationaux.

Michel a ajouté que, dès avril, le club lancerait une campagne pour la vente des billets de l'an prochain.

"Nous allons vendre beaucoup de billets l'an prochain... car nous voulons avoir le support local."

Bobby Clarke s'installe au second rang des compteurs

MONTREAL PC — Bobby Clarke, des Flyers de Philadelphie, n'a plus besoin que deux points pour améliorer le record de 82 établi par Red Berenson en une saison avec un club de l'expansion en 1968-69.

Cependant, Clarke s'est installé au 2^e rang chez les compteurs de la LNH avec un total de 81 points. Ce faisant, il a égalé le record d'aides par un joueur de l'expansion, Jude Drouin et Tom Williams, avec 52.

Par ailleurs, Phil Esposito, du Boston, continue de dominer les compteurs avec 90 points, dont 37 buts, soit le même nombre que Mickey Redmond, du Detroit. Stan Mikita, blessé à un talon, suit Clarke avec 77 points, soit deux de plus que Rick MacLeish, du Philadelphie, qui, avec Ken Hodge, du Boston, a complété le plus grand nombre de buts pendant les jeux de puissance, soit 14.

En dépit des sept buts alloués par les Canadiens samedi soir, le trio de gardiens montrealais domine toujours la course au trophée Vézina avec une moyenne de 2.27 suivi de Stanfield, Boston 59 17 47 64.

celui des Rangers avec 2.44.

Les Flyers demeurent le club le plus pénalisé du circuit avec un total de 1.239 minutes en cachot, menaçant même le record du Vancouver avec 1.371 en 1970-71. Les Flyers alignent cinq des 16 joueurs du circuit qui ont déjà passé plus de 100 minutes au pénitencier cette saison.

Les meneurs

	Pj	B	A	Pis
Esposito, Boston	59	37	53	90
Clarke, Philadel	61	29	52	81
Mikita, Chicago	52	24	53	77
MacLeish, Phila	61	36	39	75
Hull, Chicago	59	32	42	74
Robert, Buffalo	59	36	37	73
Lemaire, Mont	58	35	38	73
Martin, Chicago	59	24	49	73
Pappin, Chicago	57	32	40	72
F. Mahovlich, Montréal	59	30	41	71
Gilbert, NY Ran	59	20	51	71
Orr, Boston	45	17	54	71
Ratelle, NY Ran	59	30	50	70
Perreault, Buf	60	22	48	70
Bucyk, Boston	59	29	39	68
Diionne, Detroit	58	28	40	68
Redmond, Detroit	57	37	29	66
Dornhoefer, Phil	61	23	42	65
Cournoyer, Mont	52	30	34	64
Stanfield, Boston	59	17	47	64

Gardiens de but

	Mj	B	Bl	Moy
Dryden	2,265	82	5	2.17
Thomas	480	18	1	2.25
Plasse	795	32	0	2.42
Montréal	3,540	134	6	2.27
McDuffie	60	1	0	1.00
Villemure	1,500	53	3	2.12
Giacomin	1,980	87	4	2.64
Rangers	3,540	144	7	2.44
Crozier	1,758	72	3	2.46
Farr	1,813	86	3	2.85
Buffalo	29	3	0	6.21
Bouchard	3,600	164	6	2.73
Myre	1,524	68	2	2.68
Wilson	2,136	106	2	2.98
Atanta	3,660	175	4	2.87
Esposito	2,460	105	3	2.56
G. Smith	1,080	62	0	3.44
Chicago	3,540	171	3	2.90
Manigault	1,836	87	4	2.84
Worsley	624	30	0	2.88
Gilbert	1,080	55	2	3.06
Minnesota	3,540	173	6	2.93
Brooks	530	22	1	2.49
Adams	780	39	1	3.00
Johnston	2,230	114	4	3.07
Boston	3,540	178	6	3.02
R. Edwards	2,263	90	5	2.39
Brown	357	20	0	3.56
DeJordy	930	64	0	4.09
Detroit	3,540	178	5	3.02
Johnson	583	26	0	2.68
Stephenson	1,800	90	1	3.00
Caron	1,097	61	0	3.34
St-Louis	3,480	180	1	3.10
Vachon	2,340	119	2	3.05
G. Edwards	1,320	76	1	3.45
Los Angeles	3,660	198	3	3.25

Plante	1,704	87	1	3.06
McRae	120	7	0	3.50
Low	1,656	99	1	3.59
Toronto	3,480	194	2	3.34
Rutherford	2,180	114	1	3.14
Herron	967	55	2	3.41
Newton	393	28	0	4.27
Pittsburgh	3,540	200	3	3.39
Favell	1,600	85	0	3.19
Belhumeur	1,056	57	0	3.24
Taylor	1,004	66	0	3.94
Philadelphie	3,660	211	0	3.46
Meloche	2,693	183	0	4.08
M. Edwards	907	68	1	4.50
Californie	3,600	252	1	4.20
Wilson	1,743	117	1	4.03
Dyk	1,077	74	1	4.12
Bullock	840	67	2	4.31
Vancouver	3,660	266	2	4.39
W. Smith	1,628	118	0	4.35
Desjardins	1,972	160	0	4.87
Gray	60	5	0	5.00
Islanders	3,660	283	0	4.64

DE LUXE DRIVE YOURSELF ENR.
Affilié à Hertz Rent-A-Car
Locations
737, Conell, Sherbrooke
d'auto et de camions de déménagement local et longue distance.
562-4933
C-43953

DAVE'S TRANSPORT INC.
DEMEULEMENT A TRAVERS LE MONDE
*ENRALLAGE ENTREPOSAGE
562-8062
ALLIED VAN LINES

"La Ligue Junior présente une bonne équipe, mais je demeure optimiste" (Georges Guilbault)

SHERBROOKE (JGP) — "La Ligue Junior présente une bonne équipe, mais je demeure optimiste à la suite des pratiques que nous avons tenues; les gars prennent l'affaire au sérieux", de déclarer hier l'assistant-instructeur des Étoiles de l'Association sportive universitaire du Québec, à la veille du match qui doivent livrer ses protégés ce soir au Forum de Montréal, contre le club de rêve de la LJMO.

Georges Guilbault, tout en signalant que les porte-couleurs de Sherbrooke et Bishop avaient très bien figuré à ces séances pré-match, a dit: "Il est difficile de monter une équipe d'étoiles quand ceux-ci ne jouent pas souvent l'un contre l'autre. Les gars sont un peu gênés, peut-être en raison de certains incidents qui se sont produits lors de précédents matches. Et c'est aussi un fait nouveau pour eux d'être réunis pour une telle joute."

Joueurs à surveiller

De l'avis de Guilbault, le trio à surveiller chez les Juniors sera celui qui réunit les André Deschamps, Yvon Dupuis et André Savard, des Remparts de Québec. Il y a aussi le capitaine François Rochon et son coéquipier des Castors de Sherbrooke, Pierre Laganère. Ces deux derniers ont jusqu'ici accumulé un grand total de 199 points, dont 106 pour Laganère (38-68) et 40-53 pour Rochon. A eux deux, ils ont plus du tiers de la production totale en francs buts pour les Castors.

"A part cela, je ne vois pas de problèmes du côté des autres étoiles choisies."

Poursuivant, Guilbault a dit: "Les Junior ont plus de fini mais les universitaires travaillent plus fort."

Enfin, pour remplacer le défenseur Mike Bookalam, des Gaiters, qui est blessé, Guilbault et Arsenault ont choisi Clément Jodoin, des Warriors de Loyola.

NOUVEAU Nous sommes dépositaire des fameuses motocyclettes DUCATI (4 temps).

THIBAUT MARINE INC.

10, rue Versailles
Sherbrooke
569-1155

Dépositaire des fameuses motocyclettes Suzuki vous présente:

ENDURO

réputée pour ses performances et sa durabilité.

Prix à partir de \$389, à \$1195.

Garantie (6 mois, 6,000 milles).
Nous avons 22 modèles en montre.
Venez les voir!

Là où il y a du service après-vente.

L'opinion

DE JEAN-GUY PROVENÇAL



LES ÉTOILES DE L'ASUQ PAR AU MOINS TROIS BUTS

Même si je n'ai vu qu'en de très rares occasions, un match de la Ligue Junior Majeure du Québec cette saison, je crois que les Étoiles de l'Association sportive universitaire du Québec sortiront victorieux par au moins trois buts ce soir, lors de la confrontation entre les deux équipes de rêve au Forum de Montréal, à laquelle je ne pourrai toutefois pas assister.

Je me base uniquement sur le fait que l'ASUQ a fait le choix de ses porte-couleurs d'après leur rendement jusqu'ici cette saison, tandis que du côté de la LJMO, ce sont des 19 ans - à leur dernière campagne - qui ont été choisis pour représenter le circuit Robert Lebel dans ce match qui retient beaucoup l'attention de la gent sportive et des dépisteurs des équipes majeures qui seront certainement en grand nombre sur les lieux pour juger des qualités de chacun.

Les instructeurs de l'ASUQ ont de fait porté leur choix sur les meilleurs compteurs de la Ligue. De fait, des 16 porte-couleurs, sept sont parmi les 10 meilleurs marqueurs de l'ASUQ, si l'on inclut le défenseur Mike Bookalam, des Gaiters de Bishop qui ne pourra toutefois pas jouer en raison d'une blessure.

Du côté de la Ligue Junior Majeure du Québec, on a "oublié" pas moins de cinq des meilleurs compteurs qui n'en sont pas à leur dernière saison dans le circuit Lebel. C'est malheureux qu'il en soit ainsi, car ce n'est en réalité pas une équipe d'Étoiles qui affrontera les meilleurs porte-couleurs de l'ASUQ ce soir.

Si je me base sur la joute Castors de Sherbrooke vs Remparts de Québec dimanche dernier en matinée, je ne crois pas que les Étoiles de la LJMO pourront résister longtemps aux mises en échec de leurs rivaux, beaucoup plus fréquentes dans un match de l'Association sportive universitaire que dans le circuit Lebel où c'est souvent identique à bien des parties disputées dans la Ligue Nationale, alors que l'on joue à "un touche moi pas... j'en ferai autant..."

Il est vrai que les équipes du circuit Lebel disputent un calendrier de 64 parties en regard de 24 dans l'ASUQ et que les joueurs sont ainsi sensés être en meilleure condition physique, mais je ne crois pas que cela fasse une différence aussi grande au cours d'un seul match. On en a eu des exemples dans le passé, lors des confrontations hors-concours entre les Castors de Sherbrooke et Vert et Or.

Notes...notes...

— Le trio à surveiller sur l'équipe d'Étoiles de l'ASUQ sera certes celui formé des Dave Logan, Rick Moore et Mark Slewchuck, qui ont été une menace constante pour les six autres formations de la Ligue universitaire depuis le début de la saison...

— Qui de Serge Martel, de CJRS ou Jean-Maurice Bilo-deau, de la RTS, devra promener l'autre en sulkey? C'est la gageure qu'il ont prise jeudi soir dernier et le perdant devra tirer le sulkey rue King ouest entre les deux stations radiophoniques. On peut dire que Serge favorise les Castors et Jean-Maurice, l'ASUQ. Il en serait de même dans le cas du duo Georges Guilbault et Charles Thiffault et de leur homonyme des Castors, Ghislain Delage...

— J'aurais bien aimé en faire autant avec mon confrère du service des sports de La Tribune, Denis Messier, mais il hésite fortement avant de se lancer dans de telles gageures. Il a d'ailleurs connu une mauvaise expérience dans le passé avec le confrère Bernard Turgeon au sujet d'un match Vert et Or vs Castors et ne voudrait pas que la chose se répète...

"Tessier ne me dictera pas comment diriger" (Delage)

SHERBROOKE — Ghislain Delage le mentor des Castors de Sherbrooke, en avait long à dire hier sur les propos d'Orval Tessier, des Remparts de Québec, et reproduits dans un journal du matin de la Métropole.

"Si Tessier a piloté le National de Laval au début de la saison en disant à Rougeau et Lessard la façon de procéder avec son club, il est prié de noter que je n'ai aucunement besoin de lui avec les Castors de Sherbrooke. Mon club va continuer de jouer sur la route comme il l'a fait depuis le début de l'année, que ceci plaise ou non à Orval Tessier", de dire Delage.

Le pilote des Castors a poursuivi en soulignant que son club est l'un des rares cette saison à ne pas avoir été déclassé sur la glace du Collège de Québec. "Est-ce qu'Orval Tessier aurait été frustré quelque peu en ne voyant son club inscrire que cinq buts alors que le match était télévisé d'un océan à l'autre?", de dire Delage tout en répétant n'avoir besoin de l'aide de Tessier pour diriger ses hommes.

En ce qui regarde la remarque faite par Tessier à savoir que Québec venait de disputer son pire match de l'année, le pilote Ghislain Delage est d'avis contraire. "L'on dirait que chaque fois que Québec marque peu de buts ceci est dû à un mauvais match de l'équipe", de spéci-

fier le pilote des Castors.

Ghislain Delage a révélé qu'il s'expliquait mal les remarques de Tessier, d'autant plus que ce dernier avait même la rencontre de dimanche faisait l'éloge de Delage et la manière de jouer des Sherbrookoises et l'an dernier du Sorel. "Orval a fait savoir l'an dernier que mon club - Sorel - à ce moment-là - allait être difficile à vaincre justement à cause de son jeu défensif. J'utilise cette saison la même méthode et il s'oppose à un tel procédé, allant même jusqu'à dire que ceci est mauvais pour aider à vendre le hockey junior."

Notes

Marcel Labrosse a fait une visite à l'hôpital hier et l'on a trouvé rien de grave concernant sa blessure aux côtes. Marcel sera sur place vendredi prochain contre les Remparts... Dave Dussault se plaignait lui aussi de douleurs aux côtes mais n'y a rien de grave dans son cas... Les Castors seront en congé aujourd'hui et ils assisteront au match des Étoiles au Forum de Montréal... Pierre Laganère avec une fiche de 38-68 pour 106 points accuse maintenant un retard de 14 points sur André Savard en tête. Laganère est au 3^e rang des pointeurs... En récoltant une passe hier à Québec, Pierre Laganère inscrit un nouveau record pour les Castors avec 68 aides, soit une de plus que l'ex-Castor Claude St-Sauveur.

LE VRAI SPECIALISTE DE LA MOTO A SHERBROOKE...

HONDA TRIUMPH '73 HARLEY-DAVIDSON

dépôtaires des 3 meilleures marques au monde

Nous ne nous contentons pas des valeurs moyennes, il nous faut les supérieures.

OUVERT
tous les soirs jusqu'à 9 heures, sauf les mercredis, 6h30 et les samedis, jusqu'à 5h. p.m.

VENTE — SERVICE — PIÈCES
À votre service depuis 1/4 de siècle.

GINGRAS & FILS LTÉE

"LA OU LE SERVICE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE"
750, King Est et 10, 10e Avenue Sud
SHERBROOKE — Tél.: 569-9464

Nous avons encore un très beau choix de Ski-Doo 73 au prix du gros. Aussi, vêtements Ski-Doo sport sur lesquels vous bénéficiez de réduction allant de 25% à 40%...

STATIONS SERVICE ESSO (Sherbrooke et Lennoxville)

OFFRES SPECIALES DE FEVRIER

ANTIGEL ATLAS
POUR LAVE-VITRES — 35°
Rég. \$1.25 le gal.
SPECIAL 89¢

VERIFICATION GRATUITE

du système de charge

- BATTERIE
- ALTERNATEUR ou GENERATEUR
- REGULATEUR DE VOLTAGE

Laissez à nos techniciens qualifiés le soin de découvrir les vices cachés de votre automobile.

Pour les clients malchanceux,

lorsque votre automobile ne démarre pas

REMORQUAGE GRATUIT

à l'achat d'une batterie ATLAS (maximum 2 milles de chaque station ESSO participante).



LANDRY ESSO SERVICE 363, Belvédère sud, Sherbrooke Tél.: 569-9676	CENTRE ESSO 2475, King Ouest, Sherbrooke Tél.: 569-9676	CENTRE ESSO 722, King Ouest, Sherbrooke Tél.: 562-4024	GAUCHER ESSO SERVICE ENR. 1060, Galt Ouest, Sherbrooke Tél.: 569-5797
CENTRE ESSO 381, King Est, Sherbrooke Tél.: 569-5211	ANDRE ROY 728, rue Conseil Sherbrooke Tél.: 569-3811	LENNOXVILLE ESSO SERVICE 92, rue Queen, Lennoxville Tél.: 562-4575	CENTRE ESSO 300, Dufferin, Sherbrooke Tél.: 569-3332

LAVAGE à GRATUIT L'AUTO-LAVE ESSO

2475, King Ouest — Sherbrooke

Tous les détaillants, ci-haut, vous offrent à chaque plein d'essence un coupon, vous donnant droit à un lavage gratuit à l'auto-lave ESSO.



ENCORE de nombreux prix en argent à gagner au BANCO-HOCKE

185 Autos à vendre 185 Autos à vendre 185 Autos à vendre



GRAND CHOIX D'AUTOS CHEZ

MARTIN AUTOMOBILES

POUR LES ACHETEURS AVISÉS D'AUJOURD'HUI

Voyez-les maintenant.

- '72 PLYMOUTH Fury II, 8, 4 por.
'72 PLYMOUTH Sebring, 8, 2 p., h.t.
'72 SCAMP 8, 2 por., h.t.
'72 CRICKET 4 portes
'71 CHRYSLER New Yorker 4 p. h.t.
'71 PLYMOUTH Fury II, 4 por.
'71 PLYMOUTH Satellite 8, 4 por.
'71 DUSTER 6, 4 portes
'71 SUNBEAM Arrow 4 por.
'70 PLYMOUTH Fury I, 4 portes
'70 PLYMOUTH Satellite 8, 2 p. h.t.
'70 DUSTER 6, 2 portes
'70 VALIANT 200, 6, 4 portes
'70 TOYOTA Corona, 4 portes
'70 TOYOTA Corona Mark II, 4 por.
'70 DATSUN 4 portes
'70 SIMCA 1204, 4 portes
'69 CHRYSLER Newport Cust. 4 por.
'69 PLYMOUTH Fury II, 4 por.
'69 PLYMOUTH Fury I, 4 por.
'69 DODGE Polara 500, 4 por

'69 DODGE Polara, 4 portes
'69 RAMBLER Rebel 6, 2 p.h.t.
'69 MERCURY 2 por., h.t.
'69 AUSTIN 1800, 4 portes
'68 CHRYSLER Newport 4 portes
'68 CHRYSLER Newport 2 p. h.t.
'68 PLYMOUTH Satellite 6, 4 por.
'68 DODGE Monaco 4 p., h.t.
'68 VALIANT Signet, 6, 4 por.
'68 SUNBEAM Arrow 4 sub.
'68 DODGE Dart 8, 4 por.
'68 CORTINA 2 portes
'67 PLYMOUTH Fury I, 4 por.
'67 PLYMOUTH Belvédère 8, 4 por.
'67 DODGE Polara, 2p. h. t.
'67 VALIANT 200, 6, 4 portes
'67 DODGE Coronet, 8, 4 sub.
'65 CHEVROLET 8, 4 sub.
'65 FARGO Van
'65 VOLKSWAGEN Camper
'63 PONTIAC 6, 2 portes

MARTIN AUTOMOBILES Inc.

VENDEUR AUTORISÉ PLYMOUTH — CHRYSLER — 405, BELVEDERE SUD — SHERBROOKE — TEL. 567-8421

MAINTENANT DEUX ENDROITS POUR MIEUX VOUS SERVIR

SALLE DE MONTRE — 2855, KING OUEST

COUR D'AUTOS USAGÉES — 2909, KING OUEST

- '71 MAZDA 1800 c.c., sedan, radio, pneus Michelin, moteur garanti 3 mois, 4,000 milles.

'71 MAZDA R-100 (moteur rotatif), radio AM/FM, pneus radials, toit vinyle.

'71 MAZDA 1200 Coupé, radio AM/FM, toit vinyle, bas millage.

- '71 MAZDA 1200 Station Wagon, 4,000 milles.

'71 DATSUN 1200, Hatchback, radio.

'70 VOLKS, 1300, chauffeuse au gaz.

'70 RENAULT R-10, radio, pneus radials.

'70 AUSTIN Mini 1,000, 20,000 milles.

'70 RENAULT R16, sedan, radio, pneus radials.

'68 VALIANT Plymouth sedan, 6, automatique.

- '68 AUSTIN 1100.

'68 FORD, sedan automatique, V-8.

'65 VOLKS Coach.

TOUTES CES VOITURES SONT HIVERNISÉES

BISSEAU AUTOMOBILES

Dépositaire MAZDA. Ouvert tous les soirs. 2855, King Ouest — Sherbrooke TEL. : 562-3856

- THUNDERBOLT 1966, tout équipé, prix: \$11,000, formes faciles. Voir 161 Murray, 7h à 10h. — A-13962-22 fév.

1971 COUGAR décapotable, V-8, tout équipé, 1970 Buick Riviera, tout équipé, 1969 Chevrolet Malibu, 2 portes, h.t., V-8, aut. tout équipé, 1968 Oldsmobile Belmont 2 portes, h.t., tout équipé, 1968 Falcon V-8, aut. coupé sport, 1967 Barracuda h.t., V-8, aut. tout équipé, 1967 Chevrolet Impala, 2 portes, h.t., tout équipé, S'adresser: coin Fairmount et Chapleau 549-2837. — A-13813-19 fév.

VOLKSWAGEN 1968, en excellent condition, comprenant: pneus à neige, radio, bas prix. Tél.: 567-6992. — A-13983-22 fév.

DATSUN 1970, 4 portes, 1600 cc., propre, bon état. Prix à discuter, 567-0656. — A-14114

BUICK "Wildcat" 1963, deluxe, vitres, sièges électriques, mécanique parfaite. Accidenté à l'arrière. Prix \$1500. S'adresser J.E. Carlier, 562-4000, 567-0647. — A-14115-21 fév.

1970 FORD BRONCO, traction 4 roues, V-8, 310 Station Wagon, 545-3187. — A-14104-24 fév.

CHEVELLE MALIBU 1972, h.t., DODGE POLARA 1970, BUICK WILDCAT 1969 à vendre. Tél. 844-4942. — A-14107-24 fév.

DATSUN 1971, 240-Z, excellent état, AM-FM, stéréo "tape". Après 5h: 567-5202 — A-14175

FORD 1963, 4 portes, transmission standard, S'adresser: 1011 Joliette, app. 3. Tél.: 567-0735. — A-14175

TOYOTA COROLLA 1200, 1971, transmission manuelle. Tél.: 567-5883. — A-14176-21 fév.

JEEP Bronco 1969, très propre, bas millage, 19,000 milles. Après 5h: 569-843-8017. — A-14193-26 fév.

FORD CUSTOM 500, 1971, 303-25, 27,000 milles, 2 portes, h.t., 52,500. CAUSE de vente: auto fournie, 549-4759. — A-13992-21 fév.

1972 TOYOTA COROLLA 1200, transmission standard, radio, stéréo, 13,000 milles. Tél.: Après 5h: 563-5070. — A-14178-24 fév.

AUTO DE PARTICULIER Chrysler 200, 1971, 4 portes, h.t., vitres électriques, 29,000 milles. — A-14120-23 fév.

TOYOTA CORONA 1200, 1972, très bon état. S'adresser: 1338 Tétreault. — A-14118-24 fév.

MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF Comté de Stanstead

AVIS DE DEMANDE DE SOUMISSION

La Municipalité d'Ayer's Cliff demande des soumissions pour la construction d'un réseau d'égouts et d'un système d'égout domestique dans le Secteur de la municipalité. Une copie des plans, cahier des charges ainsi que de la formule de soumission pourra être obtenue au bureau des ingénieurs-conseils Lemieux, Royer, Davidson, Fields, Assu, au 144, rue Vimy Nord, Sherbrooke sur dépôt en argent ou sous forme de chèque certifié, d'une somme de cinquante dollars (\$50.00). Cette somme sera remboursable sur retour en bon état desdits documents dans les quinze (15) jours suivant l'ouverture des soumissions, aux soumissionnaires ayant présenté une soumission en bonne et due forme dans les délais prescrits. Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville, par le secrétaire-trésorière Mme Ginette S. Gauvin, jusqu'à 5:00 heures, p.m., le mardi 20 mars 1973 et elles seront ouvertes à l'assemblée du conseil tenue à cette heure. La Municipalité d'Ayer's Cliff ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Municipalité d'Ayer's Cliff par: Mme Ginette S. Gauvin, Secrétaire-trésorière

Vous êtes GAGNANT

Ronald Houle, 132, Alençon, Sherbrooke vous paiera un **BON D'ACHAT DE 2.00** à la mercerie pour hommes.

"L'ami du sportif"

Gérard Prost, prop. 539 est, rue King. Tél.: 567-7221. Sherbrooke

Veuillez présenter cette annonce d'ici 10 jours et vous serez tiré à la mercerie pour vous mériter votre bon.

APPEL D'OFFRES

SOUSSIONS DEMANDÉES

DESCRIPTION

Assurances générales
Assurances responsabilité
Assurances incendie
Assurances chaudières

La Commission de formation Professionnelle de la Main-d'Ouvrière de la Région de Trois-Rivières, 500 des Érables, Cap-de-la-Madeleine, téléphone: 278-1314.

Les formules de soumissions sont disponibles au Bureau, 500 rue des Érables, Cap-de-la-Madeleine.

Jean-Marc Dufresne, Trésorier

LA TRIBUNE

VUE et LUE par PLUS de 200,000 PERSONNES tous les jours

C-14152

Appel d'offres

Service Général des Achats

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec, Ministère Industrie et Commerce, Service Général des Achats, Bureau des appels d'offres Québec, Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6693	Ameublement de bureaux (postes de travail)	Québec
6694	Ameublement de bureaux (sièges)	Québec

Clôture des soumissions: 6 mars 1973 3.00 p.m.

6689 10 - camionnettes pick up 5,000 lb
6 - camionnettes pick up 7,500 lb cabine d'équipe
Charlesbourg

6690 8 - camions châssis et cabine P.B.V. 19,500 lb
Charlesbourg et Montréal

6691 85 - camions châssis et cabine P.B.V. 25,000 lb

6692 35 camions châssis et cabine diesel 2 - camions châssis et cabine P.B.V. P.B.V. 29,000 lb. Charlesbourg et Montréal

Clôture des soumissions: 9 mars 1973 3.00 p.m.

Essence, types #1 et #2

Carburants diesel, en divers endroits, dans tous les comtés de la province

6658 Abitibi-est	6674 Dorchester
6661 Chicoutimi	6677 Mégantic
6664 Papineau	6680 Ile de Montréal
6667 Rouyn-Noranda	6683 Bonaventure
6670 Chambly	6686 Québec Métro
6673 Bellechasse	6690 Roberval
6676 Compton	6693 Terrebonne
6679 Nicolet	6696 Lac St-Jean
6682 Matane	6699 Châteauguay
6685 Rivière du Loup	6672 L'Islet
6688 Montréal	6675 Frontenac
6659 Abitibi-ouest	6678 Lotbinière
6662 Roberval	6681 Gaspé-Sud
6665 Témiscamingue	6684 St-Hyacinthe
6668 Itherville	6687 Abitibi
6671 Kamouraska	

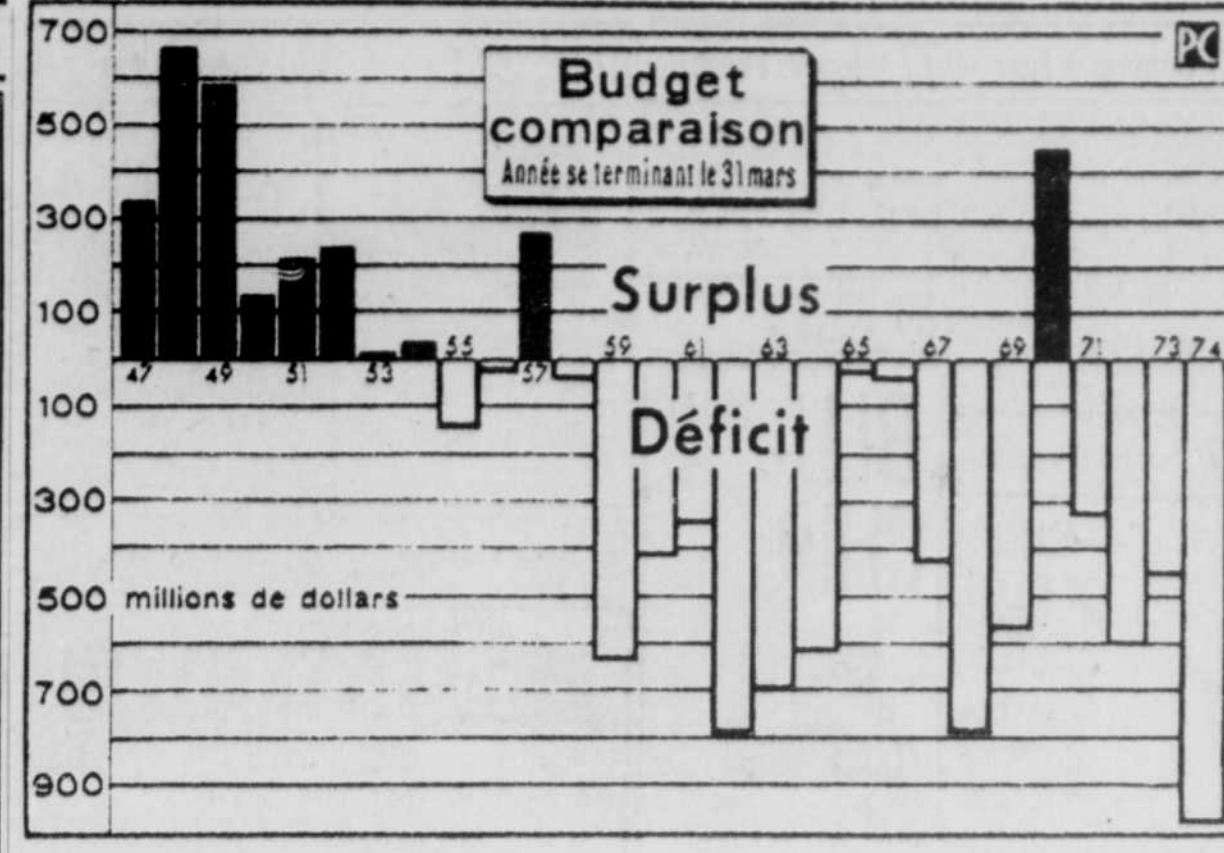
Clôture des soumissions: 7 mars 1973 10h. a.m.

6695 Drummond	6699 Labelle
6698 Victoriaville	6702 Joliette
6701 Gatineau	6697 Shefford
6704 Napierville	6700 Saguenay
6696 Sherbrooke	6703 L'Assomption

Clôture des soumissions: 8 mars 1973 3h. p.m.

LE DIRECTEUR GENERAL PAUL BRISSETTE

GOVERNEMENT DU QUÉBEC



\$78.6 millions du budget au Québec

Par ANDRÉ BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le Québec retirera \$78.6 millions du budget canadien présenté hier aux Communes par le ministre des Finances, M. John Turner, qui a annoncé des transferts fiscaux supplémentaires de l'ordre de \$190 millions aux provinces en 1973-74.

Le régime de paiements de péréquation sera élargi sensiblement de façon à accorder de nouvelles subventions fondées sur l'impôt municipal aux fins scolaires, selon les propositions budgétaires.

Au cours du prochain exercice financier, le fédéral versera ainsi la somme globale de \$1.4 milliard aux provinces, dont \$640 millions au Québec ou \$105 par habitant.

Ces subventions sont accordées aux sept provinces les moins nanties: le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et les quatre provinces de l'Atlantique. Le Nouveau-Brunswick retirera \$141.4 millions, soit \$21.4

millions de plus qu'actuellement.

Le ministre des Finances a expliqué que ces sept provinces à faible revenu sont dans une situation plus difficile: leur incapacité d'imposition est plus limitée, le taux de chômage y est plus généralement élevé et la croissance de leur économie est plus lente.

L'attribution de nouvelles subventions pour compenser les taxes municipales imposées par les écoles locales a fait l'objet de discussions à la récente conférence des ministres des Finances, à Ottawa.

La proposition a rencontré l'approbation majoritaire des représentants provinciaux.

Avantage

M. Turner a soutenu que l'un des principaux avantages de cette proposition sera de permettre aux provinces moins fortunées de venir en aide aux propriétaires et locataires en difficulté que les taxes scolaires locales grevent de plus en plus lourdement.

La somme additionnelle de \$190 millions qu'entend accorder le fédéral représente, de fait, 28 pour cent des taxes scolaires locales perçues dans ces provinces.

Le ministre canadien des

Finances s'est arrêté un moment sur la question des relations fédérales-provinciales, principalement dans le domaine du partage des responsabilités fiscales et de la nécessité de coordonner les politiques des deux niveaux de gouvernement.

Il a exprimé l'espoir que les provinces accorderont au fédéral leur entière collaboration en ne prenant aucune mesure "à l'encontre des objectifs positifs de ce budget".

Depuis quelque temps, les provinces, le Québec et l'Ontario en particulier, réclament du fédéral un plus grand pouvoir de dépenser, de taxer et une plus grande décentralisation administrative d'Ottawa.

Protection de la famille

OTTAWA (PC) — Un cultivateur pourra désormais à sa mort, laisser la ferme familiale à ses enfants, sans que ceux-ci aient à verser d'impôt sur les gains en capital.

Le ministre des Finances a proposé cette modification aux règlements actuels de l'impôt dans le but de protéger la ferme familiale.

Selon les règlements actuels, lorsqu'un agriculteur meurt et transmet sa ferme à ses enfants, on considère qu'il vend son exploitation à sa juste valeur marchande et un impôt sur les gains en capital peut devenir exigible.

Pour nombre d'agriculteurs, le problème est de taille parce que la valeur marchande de la terre est

soumise à des fluctuations qui n'ont rien à voir avec sa valeur réelle en tant que ferme et que la plupart des agriculteurs ont très peu de liquidités et déjà épuisé leur crédit.

L'obligation de payer l'impôt sans qu'il y ait eu vente peut alors forcer la famille du disparu à vendre effectivement la ferme.

Par suite des modifications proposées, l'impôt sur les gains en capital n'entrera en jeu que si la ferme est vendue, que si les terres ne sont pas cultivées au moment du décès ou que si elle n'est pas transmise à la famille.

Le mot perdu

" LA FERME " 508 8 Lettres

B	F	A	N	E	S	P	B	N	S	R	U	E	L	F
E	A	U	G	E	I	R	O	I	E	A	S	P	E	S
R	E	N	A	R	O	R	S	M	V	R	F	A	V	E
G	L	U	C	U	E	N	E	E	B	O	N	I	M	
E	B	T	E	E	O	S	M	H	F	R	I	D	E	O
R	A	T	E	S	T	E	E	C	C	E	N	E	R	I
I	T	A	I	S	N	T	R	R	H	R	O	U	E	R
E	E	A	R	I	A	E	A	V	R	O	R	E	U	
T	M	E	U	D	N	N	U	O	C	P	L	E		
O	T	C	I	R	G	E	N	H	I	E	L	Y		
I	T	S	E	O	A	E	R	I	A	O	G	R	I	O
R	E	U	R	R	J	U	C	R	C	U	I	T	A	V
A	U	B	F	F	C	H	R	H	M	S	A	M	P	N
H	R	R	E	E	E	U	E	E	T	R	O	P	A	O
C	H	A	R	R	E	T	T	E	E	N	I	A	H	C

- | | | | |
|-------------|-----------|---------|---------------|
| Arbre | Chemin | Fer | Roue |
| Auge | Convoyeur | Hangar | Picche |
| Arbuste | Eau | Herse | Porte |
| Banc | Etang | Jardin | Paille |
| Bergerie | Epanneur | Légume | Porcherie |
| Brouette | Ecluse | Lévrier | Réservoir |
| Camionnette | Ecurie | Maisons | Refrigerateur |
| Chariot | Fanes | Moteur | Semer |
| Charrette | Fleurs | Niche | Semoir |
| Charrue | Foin | Rat | |
| Chaîne | Pèze | | |

FUTURS MARIÉS

pourquoi ne pas acheter votre ameublement à prix d'escompte, dès maintenant?

Nous vous suggérons un rendez-vous pour mieux choisir votre ameublement. Composez:

864-4251 ou 562-9120

La Grange à Pierre

1 mille passé le Woolco

Le plus grand magasin de meubles sous un même toit

Paiement facile — 36 mois!

Livraison et service gratuits!

La météo

cantons de l'est

Aujourd'hui, minimum et maximum à Sherbrooke: périodes nuageuses 10 20
Aperçu pour demain: ensoleillé

au québec

RÉGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	neige	dégagement
Mauricie	neige	dégagement
Laurentides	périodes nua.	ensoleillé
Lac St-Jean	neige	dégagement
Outaouais	périodes nua.	ensoleillé
Montréal	périodes nua.	ensoleillé
Québec	périodes nua.	ensoleillé
Rimouski	neige	périodes nuageu.
Baie-Comeau	neige	périodes nuageu.
Gaspésie	neige	périodes nuageu.

au Canada

Albera	claire	Edmonton	Min Max
Colombie britannique	ensoleillé	Vancouver	20 35
Saskatchewan	périodes nua.	Regina	25 40
Manitoba	périodes nua.	Winnipeg	25 35
Ontario	neige	Toronto	25 45
Nouveau-Brunswick	périodes nua.	Fredericton	20 35
Nouvelle-Ecosse	nuageux	Halifax	0 20
Ile-du-Prince-Edouard	nuageux	Charlottetown	0 15
Terre-Neuve	neige	St-Jean	-5 15

dans le monde

Aux Etats-Unis	Min Max	Min Max	Min Max
Boston	25 40	Chicago	15 30
Los Angeles	45 60	Miami	65 75
New Orleans	55 65	San Fran.	45 60
Washington 25 30			

Dans les capitales

à 1 heure A.M., il faisait à

Amsterdam	45	Athènes	57	Berlin	41
Bruxelles	41	Canberra	78	Genève	36
Hong Kong	70	Londres	46	Lisbonne	52
Moscou	18	Madrid	46	Paris	43
Rome	50	Saigon	81	Stockholm	36
Tokyo	45	Tunis	48	Vienne	41
Varsovie	34	Oslo	39		

Vers le soleil

Acapulco	73	88	Bermudes	54	58	Nassau	66
Mexico	55	73	Barbades	73	84		

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré et le minimum la nuit dernière)

VOUS A PRESENTE LA TEMPERATURE

W.H. ADAM L.T.E.E. LTD.

HUILE A CHAUFFAGE, poêles et fournales — 569-9744

Pour sauver des pas et de l'argent les annonces classées de LA TRIBUNE c'est épatant

Spécial

TOUTS LES MARDIS

UN DELICIEUX TEENBURGER

59¢

chez A&W

2745, Ouest, rue King, Sherbrooke

VENTE — ÉCHANGE

ESSENCE et DIESEL

TOUTES MARQUES

CAMIONS USAGÉS LENNOXVILLE INC.

(819) 562-6268

Route 28, Lennoxville, 6 milles de Sherbrooke.

Pièces et accessoires usagés.

LE CAMION, C'EST NOTRE AFFAIRE.

Pas de contrôle direct sur les prix et salaires

OTTAWA (PC) — Le gouvernement n'aura pas recours à des contrôles directs sur les prix, les salaires et les autres revenus, préférant des mesures susceptibles d'accroître la production et de résoudre du même coup le double problème du chômage et de l'inflation.

Le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire, a reconnu que le Canada faisait face à deux problèmes majeurs: le chômage et la poussée des prix et des coûts.

"L'aspect le moins satisfaisant du rendement de notre économie a été le niveau du chômage qui est demeuré élevé, même après deux années complètes d'expansion économique, a souligné M. John Turner. Nous aurions certes pu faire mieux, n'eussent été les mauvais temps et les grèves de l'an dernier qui ont ralenti l'emploi, la production et les exportations."

M. Turner reconnaît que "malheureusement le chômage est trop élevé" et qu'au chapitre de l'inflation, "la situation a été moins favorable en 1972 qu'en 1971".

Contrôles

"On a beaucoup dit que la meilleure manière de régler ce problème, a ajouté le ministre, était d'instituer des contrôles directs sur les prix, les salaires et autres revenus. Mais le gouvernement ne croit pas que les circonstances actuelles justifient l'imposition de contrôles qui exigeraient une approbation beaucoup plus marquée de la part du public et des preuves plus tangibles d'un état d'urgence."

"Notre solution consiste à accroître l'offre de biens et de services ainsi que les revenus personnels disponibles, à alléger le fardeau de ceux qui sont touchés, à restreindre les exigences du gouvernement qui pèsent sur l'économie et, surtout, à espérer que les Canadiens, dans leur propre intérêt, fassent preuve de modération lorsqu'ils réclament une hausse de revenu. Si leur intérêt personnel ne se laisse pas guider par le bon sens, ils provoqueront une escalade des coûts et des prix à leur détriment", dit-il.

Aide aux petites entreprises

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral annoncera au cours de la présente session des mesures destinées à venir en aide aux petites entreprises, a indiqué hier soir, le ministre des Finances dans son discours sur le budget.

Ces mesures s'inscriront dans le projet de réforme fiscale qui sera bientôt présenté au Parlement.

Le ministre a toutefois annoncé dès hier une modification à la loi de l'impôt sur le revenu visant à annuler le test du placement non admissible.

La loi actuelle prévoit, à titre d'encouragement aux petites entreprises, un taux de 25 pour cent sur les premiers \$50,000 des bénéfices industriels et commerciaux, dans le but de fournir des fonds supplémentaires devant aider les sociétés à augmenter leur activité. Dans une mesure où une société n'avait pas besoin de capitaux supplémentaires pour se développer, elle n'avait pas droit à cet avantage.

La FSSF demande que tous les services à l'enfance relèvent du ministère des Affaires sociales

DRUMMONDVILLE (JM) — La Fédération des Services sociaux à la famille du Québec, organisme regroupant les 42 agences de service social de la province, vient de faire parvenir un mémoire à la Commission parlementaire sur le projet de loi de la protection de la jeunesse.

Le mémoire de la FSSF, qui vient d'être présenté à la commission, a été préparé à la suite d'une série de consultations avec ses organismes membres et touche les points principaux suivants.

Il ressort principalement du mémoire, le souci majeur de faire concorder ce nouveau projet de loi sur la Jeunesse aux données établies par la loi d'organisation des services de santé et des services sociaux, en vigueur depuis le 1er juin 72. Or cette dernière loi donne au ministre des Affaires sociales les pouvoirs d'améliorer l'état du milieu social, les conditions sociales des individus, de rendre accessible à toute personne la gamme complète des services de santé et des services sociaux, y compris la prévention et la réadaptation.

Dans l'optique de la FSSF, il faudrait donc que tous les services à l'enfance relèvent du ministère des Affaires sociales et que les rôles du service social à l'intérieur du Service de protection de la jeunesse, prévu dans le projet



Coups de feu

Des policiers de Montréal viennent d'appréhender un individu soupçonné d'avoir fait feu à trois reprises sur un policier, hier, dans la métropole. L'individu, André Desbiens, a été arrêté dans un édifice de la rue St-Urbain, d'où étaient partis les coups de feu qui n'ont heureusement atteint personne. On ignore encore les raisons qui ont poussé cet individu à ouvrir le feu sur le policier.

(Photo La Tribune, Pierre Lasalle)

Allègement du fardeau fiscal pour certaines industries

OTTAWA (PC) — Les industries de la fabrication et de la transformation sont génératrices d'emploi au Canada et, face à la situation économique mondiale présente, il est indispensable qu'elles bénéficient de l'aide du gouvernement fédéral qui leur propose, dans le budget Turner d'hier, un allègement du fardeau fiscal.

C'est de cette façon que ce secteur de l'activité économique canadienne pourra rencontrer la concurrence sur le marché international et continuer d'offrir de l'emploi à deux millions de canadiens, a déclaré, hier soir aux Communes, le ministre des Finances, M. John Turner, en présentant son budget, pour l'année 1973-74.

Il a tenté de démontrer aux législateurs la nécessité d'adopter les mesures d'adoucissement contenues dans les propositions budgétaires en faveur des industries de fabrication et de transformation à qui un tel traitement leur a été promis déjà dans la réforme fiscale et inclus dans le budget du 8 mai 1972.

Selon M. Turner, une réduction de la charge fiscale de ces compagnies leur permettrait de surmonter le handicap que la revalorisation du dollar canadien depuis mai 1970 a constitué pour elles sur le plan de la concurrence.

Modification

Le ministre des Finances a annoncé à la Chambre, hier soir, que le gouvernement a décidé de modifier l'amortissement accéléré et d'établir un nouveau dispositif pour contrôler les effets des stimulants accordés aux industries de fabrication et de transformation.

Il a proposé que la disposition concernant l'amortisse-

ment en deux ans soit mise en vigueur pour une période initiale se terminant le 31 décembre 1974.

De plus, le gouvernement

établira un système de comptes rendus et d'examen afin d'évaluer l'effet sur les prix et les emplois de ces mesures touchant les sociétés.

Denis Jobin votre informateur en affaires sociales

En ondes toutes les semaines pour vous renseigner sur toutes les lois administrées par le ministère des Affaires sociales du Québec.



Écoutez Denis Jobin, votre informateur en affaires sociales.

	POSTE	JOUR	HEURE
Alma	CFGT	Lundi	1h30 p.m.
Asbestos	CJAN	Lundi	1h17 p.m.
Chapais	CFED	Mardi	12h30 p.m.
Chibougamau	CJMT	Mardi	12h30 p.m.
Chicoutimi-Jonquière	CJMD	Lundi	1h30 p.m.
Dolbeau	CHVD	Mardi	12h30 p.m.
Drummondville	CHRD	Lundi	2h15 p.m.
Granby	CHGF	Lundi	2h00 p.m.
Hauterive	CHLC	Lundi	12h45 p.m.
Jonquière	CJLM	Lundi	2h15 p.m.
Jonquière-Chicoutimi	CHRS	Lundi	1h17 p.m.
La Macaza	CHKL	Lundi	12h35 p.m.
La Pocatière	CHGB	Lundi	1h30 p.m.
La Tuque	CHLM	Mardi	1h30 p.m.
Mont Laurier	CKML	Mardi	1h45 p.m.
Montmagny	CKBM	Lundi	1h30 p.m.
Montréal	CJMS	Mardi	2h15 p.m.
Montréal	CKLM	Lundi	2h45 p.m.
Montréal/Verdun	CKVL	Mardi	2h45 p.m.
New Carlisle	CHNC	Lundi	1h30 p.m.
Ottawa/Hull	CJRC	Lundi	3h45 p.m.
Plessisville	CKTL	Lundi	1h17 p.m.
Québec	CHRC	Lundi	1h40 p.m.
Québec	CHRP	Mardi	1h15 p.m.
Québec	CKCV	Lundi	2h30 p.m.
Québec/Lévis	CFLS	Lundi	1h30 p.m.
Rimouski	CJBR	Lundi	3h30 p.m.
Rivière-du-Québec	CJFP	Lundi	2h25 p.m.
Roberval	CHRL	Lundi	12h40 p.m.
Rouyn	CKRN	Lundi	3h45 p.m.
St Georges-de-Bellefleur	CKRB	Lundi	1h45 p.m.
St Hyacinthe	CKRS	Lundi	1h30 p.m.
St Jean	CHRS	Lundi	3h45 p.m.
St Jérôme	CKJL	Lundi	1h00 p.m.
Ste Agathe	CJSA	Mardi	1h10 p.m.
Sept-Îles	CKCN	Mardi	2h15 p.m.
Shawinigan	CKSM	Lundi	1h15 p.m.
Sherbrooke	CJRS	Mardi	1h00 p.m.
Sorel	CJSO	Lundi	2h00 p.m.
Témiscamingue	CKVT	Lundi	12h40 p.m.
Thetford Mines	CKLO	Lundi	1h17 p.m.
Trois-Rivières	CJTR	Lundi	12h30 p.m.
Valleyfield	CKLV	Lundi	1h30 p.m.
Victoriaville	CFDA	Lundi	1h17 p.m.
Ville-Marie	CKVM	Lundi	12h40 p.m.

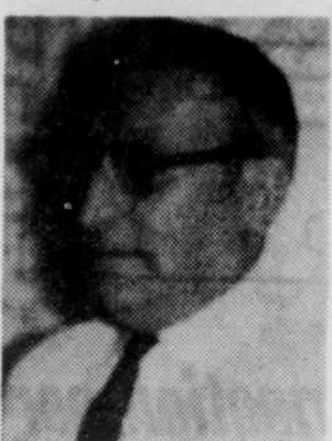
Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires Sociales

décès — in memoriam — remerciements

M. Oliva Blais

SHERBROOKE — Est décédé, à l'âge de 76 ans, M. Oliva Blais, époux de Yvonne Benjamin, demeurant au 43 rue St-Joseph, à Bromptonville. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et brues: Mme Laurette St-Cyr, de Portland, Me., M. (Cécile Pelletier), de Bromptonville, M. et Mme Roger Blais (Jeannette Tremblay) de Bradford, Conn., M. et Mme Gérard Gagné (Florence) de Sherbrooke, M. et Mme Paul Emile Blais (Ghislaine Fournier) de Chambly, Soeur Fernande Blais, Congrégation Notre-Dame de Montréal, M. et Mme André Dufresne (Jacqueline) de Sherbrooke, M. et Mme Marcel Blais (Suzanne Morin), de Maddington, Conn. M. et Mme Laurent Blais (Lise Bourrasa) de St-Hubert, M. et Mme Jacques Blais (Diane Barlow) de St-Hubert; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Hardy, de Sherbrooke, M. Roméo Blais, de Bromptonville, M. et Mme René St-Pierre, de

Sherbrooke, M. et Mme Emile Blais, de Bromptonville, M. et Mme Nova Blais de Hamilton, Ont., M. et Mme Lionel Ste-Marie, de Newport, Vt., M. et Mme Eugène Doyon, de Hamilton, Ont., M. et Mme Raymond Blais, de Bromptonville, M. et Mme Roland Paradis, de Bromptonville; ainsi que 28 petits-enfants, 8 arrière-petits-enfants, plusieurs neveux, nièces, parents et amis.



M. Oliva Blais

M. Cédy Ménard

SHERBROOKE — Est décédé à Sherbrooke, le 18 février 1973, à l'âge de 64 ans,

M. Cédy Ménard, demeurant au 593 rue St-Michel.

Outre son épouse, née Blanche Veilleux, il laisse dans le deuil ses enfants: Diane, Luc et Ginette, ses frères et soeurs: Mme Annette Duplessis, M. et Mme Harry Ménard, M. et Mme Phéba Auby (Cécile), M. et Mme Gervé Ménard, M. et Mme Marcel Prince (Simone), M. et Mme Ernest Veilleux (Gertrude), son beau-père, M. Oscar Veilleux, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alfred Veilleux, M. et Mme Onil Veilleux, M. et Mme Léon Gaulin, M. et Mme William Veilleux, M. et Mme Gaston Biron, M. et Mme Roland Veilleux, ainsi que plusieurs neveux et nièces, et de nombreux amis.



M. Cédy Ménard

DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES (Thénatologues)

ROBERT et MARC BRIEN Ltée

Bureau d'affaires:
277 rue St-Jacques
SHERBROOKE
569-9121

DURANLEAU & JALBERT
(1961) Ltée 367 rue St-Jacques
SHERBROOKE
563-1366

BLAIS (M. Oliva) — A Sherbrooke, le 18 février 1973, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Oliva Blais, époux de Yvonne Benjamin, demeurant au 43 rue St-Joseph, à Bromptonville. Les funérailles auront lieu le mardi 20 février. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

GERARD MONFETTE INC.
563-2272

A-14199-22 fév.

BLANCHETTE (M. Alfred) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 50 ans, est décédé accidentellement M. Alfred Blanchette, époux de Juliette Adrien, demeurant au 214 rue Guy, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

Réal Desrochers 878-2232

A-1445 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

EMOND (Roméo) — A Ville Lasalle, le 18 février 1973, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Roméo Emond, époux de Margaret Smith, demeurant au 923 boul. Lasalle, à Bromptonville. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

Salons funéraires Clark 1718 rue St-Jacques, Lachine

Tél.: 561-5811

A-1445 pour se rendre à l'église des Annes, à Lachine, où le service sera célébré à 10 heures. Inhumation au cimetière du même endroit.

JACQUES (Bertrand J.) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Bertrand J. Jacques (Courtier en assurance), époux de Pierrette Dion, demeurant au 1305 Simard, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

GERARD MONFETTE INC. 563-2272

A-1445 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Saint-Michel, époux de Marie-Thérèse, demeurant au 503 St-Jacques, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 février 1973. Le convoi funéraire partira des salons funéraires, 18 rue de l'Église, à Bromptonville, à 14h30 pour se rendre à l'église St-Joseph, à Bromptonville, à 15h. Inhumation au cimetière de Bromptonville.

SAINT-MICHEL (M. Louis) — A Sherbrooke, le 17 février 1973

LE CHIEN RESTE TOUJOURS LE MEILLEUR AMI
DE L'HOMME...

Pas de contrôle de l'information par la police à Radio-Canada

OTTAWA (PC)—La société d'Etat Radio-Canada n'a pas l'intention de laisser contrôler son information par l'Association des chefs de police, a déclaré le Secrétaire d'Etat, M. H. Faulkner, lundi, aux Communes.

La semaine dernière, en effet, on a rapporté que l'Association canadienne des diffuseurs et l'Association des chefs de police avaient conclu un accord, permettant à la police d'agir en censeur en temps de crise.

Selon le ministre des Com-

munications, M. Gérard Pelletier, le Conseil de radio télévision canadienne (CRTC) a demandé à l'Association canadienne des radiodiffuseurs de s'expliquer.

De plus, samedi, le CRTC a avisé les stations radiophoni-

ques privées de ne pas appliquer l'entente intervenue entre l'Association des radiodiffuseurs et celle des policiers.

Dimanche, les radiodiffuseurs ont réagi contre les intentions qu'on leur a prêtées, soutenant que le document en question

avait été mal interprété et que leur intégrité avait été mise en cause.

Les radiodiffuseurs ont expliqué, dans un communiqué, qu'à la fin de 1971, un comité conjoint avait été formé par les policiers et les diffuseurs.

Un document aurait été signé par la suite pour servir de guide afin de déterminer les fonctions et problèmes respectifs des policiers et des journalistes.

Toutefois, ce ne serait ni un pacte ni un accord, mais le document reconnaîtrait une situation de fait que la police, à cause de ses responsabilités juridiques et son rôle d'enquêteur, avait le droit de décider de la diffusion de certaines informations en temps de crise.

Le remplissage du chenal éviterait aux entreprises de construire un pont pour relier les îlots entre eux. Ces terrains sont destinés à la construction d'édifices du genre de ceux qui existent dans l'île des Soeurs.

Déjà, l'été dernier, malgré de nombreuses protestations, ces entreprises ont réussi à remplir une bande de terrain de 1.000 pieds de long par 300 pieds de large sur l'île Sainte-Marguerite.

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Permission d'appel des syndiqués de 10 hôpitaux du Québec prise en délibéré par la Cour suprême

Par ELIE LALANCETTE
OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a pris en délibéré les requêtes pour permission d'appel de la condamnation d'outrage au tribunal impliquant 44 syndiqués et 10 syndicats de 10 hôpitaux du Québec.

Ces syndiqués et syndicats avaient refusé d'obtempérer à des injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron de la Cour supérieure du Québec en avril et mai dernier.

Les syndicats avaient alors été condamnés à des amendes variant entre \$1,400 et \$50,000 et les syndiqués, à certaines amendes variant entre \$500 et \$1,500 et certaines peines de prison.

La Cour d'appel, le 13 novembre, a maintenu le verdict mais diminué la sévérité des peines imposées aux syndi-

qués. Quant aux syndicats, leurs amendes ont été maintenues, mais ne sont pas encore payées.

Selon le procureur d'un des syndicats, Me Clément Richard, l'injonction n'était pas un acte au caractère judiciaire, ni un jugement de la Cour supérieure, ni un jugement d'un de ses juges.

Son principal argument a cependant été que la violation de l'injonction émise en vertu des dispositions du Code du travail, ne donnait pas ouverture au recours en outrage au tribunal en vertu des dispositions du Code de procédure civile.

A la fin de janvier, une requête pour permission d'appel a été présentée à la Cour d'appel, soit les amendes et les peines de prison.

Appel partiel
Or, selon lui, il n'est pas coutume d'appeler que d'une partie du jugement, ce qui sera le cas, car si les amendes n'ont pas été payées, les peines de prison ont déjà été purgées, ce qui constituait

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Il a rappelé qu'en vertu de l'article 7616, les injonctions de plus de 10 jours devaient être signifiées, en conséquence celles des juges Pelletier et Bergeron tombaient dans une catégorie différente prévue dans l'article 51.

Les syndicats des hôpitaux impliqués sont: Charles Le-Moyne, La Pieta, Montréal (2), Rivière-du-Loup, Foyer d'Youville, Ste-Agathe des

Monts, Cooke, Général de Québec, et St-Julien.

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Il a rappelé qu'en vertu de l'article 7616, les injonctions de plus de 10 jours devaient être signifiées, en conséquence celles des juges Pelletier et Bergeron tombaient dans une catégorie différente prévue dans l'article 51.

Les syndicats des hôpitaux impliqués sont: Charles Le-Moyne, La Pieta, Montréal (2), Rivière-du-Loup, Foyer d'Youville, Ste-Agathe des

Monts, Cooke, Général de Québec, et St-Julien.

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Il a rappelé qu'en vertu de l'article 7616, les injonctions de plus de 10 jours devaient être signifiées, en conséquence celles des juges Pelletier et Bergeron tombaient dans une catégorie différente prévue dans l'article 51.

Les syndicats des hôpitaux impliqués sont: Charles Le-Moyne, La Pieta, Montréal (2), Rivière-du-Loup, Foyer d'Youville, Ste-Agathe des

Monts, Cooke, Général de Québec, et St-Julien.

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Il a rappelé qu'en vertu de l'article 7616, les injonctions de plus de 10 jours devaient être signifiées, en conséquence celles des juges Pelletier et Bergeron tombaient dans une catégorie différente prévue dans l'article 51.

Les syndicats des hôpitaux impliqués sont: Charles Le-Moyne, La Pieta, Montréal (2), Rivière-du-Loup, Foyer d'Youville, Ste-Agathe des

Monts, Cooke, Général de Québec, et St-Julien.

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Il a rappelé qu'en vertu de l'article 7616, les injonctions de plus de 10 jours devaient être signifiées, en conséquence celles des juges Pelletier et Bergeron tombaient dans une catégorie différente prévue dans l'article 51.

Les syndicats des hôpitaux impliqués sont: Charles Le-Moyne, La Pieta, Montréal (2), Rivière-du-Loup, Foyer d'Youville, Ste-Agathe des

Monts, Cooke, Général de Québec, et St-Julien.

une reconnaissance de l'acceptation du jugement.

Selon le juge en chef, Gérard Fauteux, qui était accompagné des juges F. Abbot et L.-Ph. Pigeon, il s'agit en somme d'une question académique, ce à quoi a acquiescé Me Letarte.

Toutefois, pour Me Richard, une peine de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à \$50,000 sont difficilement des questions académiques.

Me Richard a expliqué également que les injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron sont de nature très spéciale, car l'une d'elles a été émise pour 80 jours sans signification.

Graves problèmes de pollution à Boucherville

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien La Presse, la ville de Boucherville sera bientôt aux prises avec de graves problèmes de pollution si le ministre des Richesses naturelles ne prononce pas d'injonction contre Les Entreprises Les Mir.

En effet, ces entrepreneurs sont en train de bloquer complètement, en faisant du remplissage, le chenal Racicot qui sépare l'île Sainte-Marguerite de l'île de la Commune, en

face de Boucherville. Le chenal Racicot fournit plus de 40 pour cent du débit d'eau entre Boucherville et les îles.

Le barrage du chenal réduirait considérablement le courant qui favorise l'élimination des matières polluantes et multiplierait les effets néfastes sur l'écologie.

Vendredi, la société recevait deux télégrammes, l'un de M. Gilles Jolicoeur, directeur des services du ministère de l'Envi-

ronnement, l'autre du sous-ministre des Richesses naturelles, M. Jean-Guy Frenette.

Les deux messages ordonnaient à la compagnie d'arrêter immédiatement les travaux de remplissage déjà entrepris.

Malgré les avertissements, la compagnie Les Mir a décidé de poursuivre les travaux jusqu'à ce qu'une injonction en justice soit prise.

La compagnie Les Mir (Lesage et Miro nou Ciment Indé-

pendant) est copropriétaire, avec une autre entreprise nommée Lafleur, de l'île Charron, de l'île de la Commune et de l'île Pinard.

Le remplissage du chenal éviterait aux entreprises de construire un pont pour relier les îlots entre eux. Ces terrains sont destinés à la construction d'édifices du genre de ceux qui existent dans l'île des Soeurs.

Déjà, l'été dernier, malgré de nombreuses protestations, ces entreprises ont réussi à remplir une bande de terrain de 1.000 pieds de long par 300 pieds de large sur l'île Sainte-Marguerite.

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

Aucune autorisation à Pinard

OTTAWA (PC)—Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a révélé qu'aucune autorisation spéciale ou générale n'avait été donnée à M. Bernard Pinard, ministre des Transports du Québec, lors de son voyage à Moscou à la fin de 1972.

M. Sharp a précisé, dans un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Les relations commerciales entre le Canada et l'URSS sont entretenues par le fédéral, pour autant qu'elles portent sur des questions intergouvernementales.

Il n'existe pas, selon M. Sharp, d'ententes réciproques

avec d'autres pays au sujet des entretiens touchant leurs relations commerciales avec les provinces canadiennes sur une base intergouvernementale.

En vertu des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, cette responsabilité incombe au fédéral, mais les ministres et hauts fonctionnaires provinciaux sont libres de s'entretenir de questions commerciales avec les visiteurs d'autres pays.

Un document déposé lundi, aux Communes, à la suite d'une question de M. Stan Schumacher (PC-Pallister), que le Québec avait averti Ottawa de la visite de M. Pinard à Moscou en compagnie d'un certain

nombre d'hommes d'affaires québécois.

Selon le document, M. Pinard était libre de promouvoir les intérêts de sa mission d'hommes d'affaires québécois dont il faisait partie, mais aucune autorisation n'avait été demandée ou accordée.

Début prometteur au Carnaval de Québec

QUEBEC (PC) — Tout indique que le Carnaval de Québec 1973 ne fera pas exception à la règle et connaîtra un succès sans précédent.

Un nouveau record a en effet été établi, samedi soir, à l'occasion de la traditionnelle soirée de la bougie, le principal événement de la période pré-carnavalesque.

Les résultats de cette soirée, rendus publics, lundi, au cours d'une conférence de presse, indiquent qu'un total

de 310,811 bougies ont été vendues cette année comparative-

ment à 290,015 l'an dernier.

Le grand prix de \$25,000 attribué à l'issue de la soirée a été gagné par Mme Adrien Baron, une citoyenne de St-Rédempteur, dans le comté de Lévis.

Cent quatre autres personnes se sont partagées des prix d'une valeur globale d'environ \$15,000.

En plus d'être la principale source de financement du Car-

naval, (elle compte pour environ 45 pour cent du budget) la Soirée de la bougie constitue également une étape en vue du tirage au sort qui déterminera laquelle des sept duchesses sera couronnée reine du Carnaval 1973.

Chaque duchesse a en effet droit à une capsule par 1,000 bougies vendues à l'intérieur des limites de son duché.

C'est à nouveau le duché de Lévis qui s'est classé bon premier cette année.

iw.h.perron

AMATEURS DE JARDIN

Écrivez aujourd'hui afin de recevoir le

GUIDE DU JARDINIER 1972-73

- 96 pages abondamment illustrées
- 20 pages en couleurs naturelles
- Semences de fleurs et légumes — nouveautés
- Dahlias — glaieuls — bulbes, etc.
- Arbres, conifères, arbustes, rosiers, etc.
- Semences de gazon, engrais, insecticides, etc.
- Accessoires de jardin, outils, tracteurs, livres, etc.

Prix de 50¢ remboursable avec achat de \$3.00

iw.h.perron

515 boul. Labelle, Ville de Laval, Québec
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
Tél.: 332-3610
Ouvert du lundi au samedi de 8:30 à 5:00

CHEZ VAL ESTRIE EN FÉVRIER

RAFALE D'AUBAINES

PROFITEZ DE LA RAFALE D'AUBAINES QUI PASSE CHEZ VAL ESTRIE FORD EN FÉVRIER. VOYEZ LE CHOIX FANTASTIQUE DE VEHICULES NEUFS ET USAGÉS DONT NOUS DISPOSONS POUR UNE LIVRAISON IMMÉDIATE !

1972 GRAN TORINO

2 portes, toit rigide, 351, V-8, automatique. Servo-freins et servo-direction. Démonstrateur. # 5985 — RABAIS

\$764.

USAGÉES A-1		USAGÉES A-1	
1972 PINTO 2 portes. Transmission manuelle. — # 6440-1	1970 CORTINA 2 portes. Modèle G.T. # 6488-2	1970 MAVERICK 2 portes. Automatique. # 6375-1	1968 THUNDERBIRD 2 portes. Toit rigide. Equipé. — # 5644-2
1971 FIAT 2 portes. Coupé Sport. Modèle 124. # 5693-2	1970 FORD CUSTOM 500 2 portes. Toit rigide. Equipé. — # 5949-2	1969 MERCURY COMET 2 portes. Toit rigide. V-8, automatique. # 6390-1	1969 VOLKS 2 portes. Automatique. Radio — # 6259-1
1970 THUNDERBIRD 4 portes. landau. Equipé. — # 5420-2	1971 PINTO Runabout. Automatique. Radio. — # 6490-1	1969 AUSTIN 4 portes. Modèle 1800. # 6365-3	1969 FORD Galaxie 500. 2 portes. Toit rigide — Equipé. # 6508-8
1970 FORD LTD 2 portes. Toit rigide. Equipé. — # 5490-1	1970 FORD CUSTOM 500 2 portes. Toit rigide. Equipé. — # 6185-6	1969 VOLKS Familiale. Transmission manuelle. # 6410-2	<